PDZA²

Plan de développement de la zone agricole et agroforestière

MRC DES SOURCES

MRC des Sources

TACAF

Table de coordination agroalimentaire et forestière des Sources

Québec

PDZA²

Plan de développement de
la zone agricole et agroforestière

MRC DES SOURCES

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Philippe LeBel, Directeur de l'aménagement du territoire, MRC des Sources

Émilie Lapointe, Chargée de projet en développement agroalimentaire et forestier, MRC des Sources

CONSULTANTS EXTERNES

EXPERTISE ET ACCOMPAGNEMENT

Marianne Mathis, Géographe (Firme Mathis et Cie)

GRAPHISME

Ariane Sansoucy-Brouillette, Graphiste (ASB Graphisme)

CORRECTION LINGUISTIQUE

Johanne Roberge, Ma Kolabo Virtuelle

COLLECTE DE DONNÉES RELIÉES AU SONDAGE

Rolande Bédard

RESSOURCES INTERNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sarah Mailhot, Conseillère aux entreprises agricoles et relève

CARTOGRAPHIE

Alexandre Sdicu, Géomaticien et responsable informatique

COMMUNICATION

Laure Hennebique, Agente de communication et de promotion

CORRECTION

Guylaine Frigon, Secrétaire-réceptionniste

REMERCIEMENTS

En partenariat avec :

Québec

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

Un remerciement tout particulier à la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources qui a été choisie pour assurer le suivi de la révision ainsi que de la mise en œuvre des actions prioritaires du PDZA. Nous remercions chacun des membres pour le temps et l'intérêt alloués à cette démarche.

MEMBRES DE LA TACAF

Robert Couture, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, UPA des Sources
Normand Ouellette, Desjardins Entreprise
René Perreault, Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Philippe LeBel, MRC des Sources
Martin Legault, Ferme Gérise
Fanny Gauthier-Patoine, Ferme Fanny Gauthier-Patoine
Samuel Thibault, Ferme Abondance Saint-Adriennoise
Pascal Lapointe, Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources
Martin Larrivée, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
André Roy, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
Karine Belzil, Conseillère au développement du bioalimentaire régional du MAPAQ
Amélie Girard-Lépine, Centre EXPÉ
Dominique Desautels et Brigitte Tardif, Fédération UPA Estrie

TACAF
Table de coordination agroalimentaire et forestière des Sources

ANIMATEURS

Nous remercions chacun des animateurs des ateliers de consultation qui nous ont prêté main-forte lors de la tenue de deux séances de consultation.

Philippe LeBel, MRC des Sources

Jérémy Parent, MRC des Sources

Sarah Mailhot, MRC des Sources

Mylène Blanchard, MAPAQ

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES POUR LE PRÊT ET LA LOCATION DE SALLES :

Le Centre O3, Le Moulin 7, Destination Saint-Camille, Robert Couture et Mado Lemay

Nous remercions l'ensemble des producteurs, intervenants du milieu agricole et représentants d'organismes qui ont participé aux démarches de consultations publiques.

LA RÉALISATION DU PDZA² DES SOURCES EST RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET AU SOUTIEN TECHNIQUE DES ORGANISMES SUIVANTS :

MAPAQ, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, SADC des Sources, Fédération de l'UPA Estrie, UPA des Sources, COPERNIC, Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie (AMFE), CJE de Richmond, Centre EXPÉ, la CDC des Sources, ainsi que la Financière agricole du Québec (FADQ).

MOT DU PRÉFET

L'agriculture et la forêt occupent une place importante dans la région des Sources où la grande majorité du territoire est directement vouée à ces activités. En 2014, un premier *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) a été élaboré, nous permettant, notamment de positionner l'agriculture au centre des préoccupations du développement économique de notre milieu et de favoriser une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux structurants de développement régional. Cet exercice, que nous avions fait à cette époque, est demeuré des plus pertinents, puisque nous nous étions dotés d'une vision concertée ainsi que d'un plan d'action ambitieux.

À travers cette démarche, la MRC souhaite se doter d'un plan d'action actualisé et bonifié permettant de faire comprendre le rôle économique indispensable de l'industrie agricole et forestière dans ce grand chantier qu'est la diversification économique de notre région.

Après sept années de mise en œuvre, le PDZA de la MRC des Sources est maintenant rendu à l'étape de sa révision. Le contexte socioéconomique, politique et environnemental a beaucoup évolué depuis 2014, notamment avec la crise sanitaire de la COVID-19. En effet, tous les secteurs de la société ont été impactés, même le secteur primaire de l'agriculture concernant, entre autres, la situation des travailleurs étrangers, les fermetures temporaires des abattoirs et des usines de transformation, ainsi que celles vécues dans les institutions publiques, le secteur touristique et celui de l'hôtellerie et de la restauration. Cette crise sanitaire mondiale a aussi fait renaître et a mis de l'avant la volonté politique du développement de l'autonomie alimentaire et la valorisation de l'achat local.

La région des Sources se distingue des autres régions dans l'élaboration d'un concept d'agriculture durable qui s'inscrit au cœur même de notre démarche d'Agenda 21 local. Notre force réside en l'appropriation de la démarche par le milieu qui a construit un outil à son image et selon ses besoins. Au final, c'est ensemble que nous mettrons en place une industrie agricole et forestière meilleure, durable et prospère. C'est donc à la suite de la réalisation de cet outil de planification exceptionnel que la MRC des Sources souhaite réitérer qu'il revient à tous les acteurs du milieu rural de notre région, la mission de développer tout le potentiel de notre territoire agricole, dans un respect et un souci des générations futures.

TABLE DES MATIÈRES

Bilan et démarche de révision 9

Définitions 13

Territoire 15

- Contexte géographique 17
- Réseau hydrographique 18
- Conditions météorologiques générales 20
- Classification de la qualité des sols 21
- Superficie et occupation de la zone agricole 25
- Terres en friche 28
- Couvert forestier 31

Portrait de la zone agricole et agroforestière 34

- Faits saillants des productions agricoles 35
- Portrait des exploitations agricoles 36
- Portrait des productions animales 44
- Portrait des productions végétales 52
- Productions biologiques 56
- Les cultures OGM 58

Portrait de la production sylvicole et acéricole 60

- Faits saillants de la production sylvicole et acéricole 61
- Tenure du territoire forestier 62
- Producteurs forestiers 62
- La certification forestière 64
- Production sylvicole 64
- Transformation du bois 67
- Les produits forestiers non ligneux 68
- L'acériculture 69

Portrait des entrepreneurs, de la main-d'œuvre et de la relève 71
Faits saillants 72
Portrait des exploitants 73
Portrait de la relève 75
Heures travaillées sur la ferme par les exploitants 78
Portrait de la main-d'œuvre agricole 78
Travaux à forfait et automatisation des entreprises agricoles 79
Investissement de groupe 80
Technologie de l'information et des communications 81

Transformation et distribution alimentaire 82
Faits saillants 83
La transformation agroalimentaire 83
La transformation agroalimentaire en Estrie 84
La transformation agroalimentaire dans la MRC des Sources 84
Les transformateurs purs 86

Mise en marché 87
Faits saillants 88
Mise en marché collective 88
Mise en marché de proximité 89
Distribution des produits agricoles 90
La mise en marché indirecte 90
Mise en valeur 93

Tourisme gourmand et agrotourisme 94
Faits saillants 95
Plan d'action provincial en tourisme gourmand 2020-2023 98
L'agrotourisme en Estrie et dans la MRC des Sources 99

Changements climatiques et agroenvironnement 104
Changements climatiques 105
Disponibilité de l'eau sur le territoire 107
Agroenvironnement 111
Plan d'agriculture durable 2020-2030 du MAPAQ 114

Planifications existantes du territoire agricole 115
Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources 116
Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la production porcine 119
Les affectations du territoire en regard de l'occupation de la zone agricole 119
Les îlots déstructurés et la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA 123
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) 128
Règlement sur les exploitations agricoles (REA) 130
Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire (ESD) 131

Diagnostic et enjeux 132
Les constats préliminaires liés aux forces et faiblesses, aux opportunités et aux menaces 133
Priorisation des enjeux du PDZA² 141
Enjeu relève et entrepreneuriat 143
La transformation, la distribution et la mise en marché 146
Agroenvironnement et changements climatiques 148
Identité et occupation dynamique du territoire agricole et forestier 149

Vision stratégique 153

Plan d'action 155

Références et bibliographie 165

BILAN ET DÉMARCHE DE RÉVISION

En 2014, la MRC des Sources met en œuvre son premier *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA). Grâce à un diagnostic et à une concertation du milieu, 17 actions prioritaires ont été identifiées. Le PDZA a été arrimé à la vision de développement de l'*Agenda 21*, notamment en ce qui a trait à l'énoncé de vision et ses objectifs stratégiques qui étaient la relève, la planification de la multifonctionnalité du territoire, la transformation, la distribution et la mise en marché. Une révision du schéma d'aménagement était aussi prévue dans la première mouture du PDZA afin de planifier et d'inclure plus formellement la zone agricole dans sa planification territoriale.

UNE VISION CONCERTÉE POUR UN AVENIR PROSPÈRE, INNOVANT ET DURABLE DE LA ZONE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

L'énoncé de vision choisi lors de l'élaboration du PDZA de 2014 était la suivante :

« En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère en raison de son dynamisme, de ses pratiques innovantes et de son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, la protection des paysages, l'occupation dynamique du territoire, ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable. »

LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT, DES ÉLÉMENTS CLÉS DANS LA RÉUSSITE DES ATTEINTES DU PLAN D'ACTION DE 2014

À la suite de l'élaboration du PDZA, la concertation et la mobilisation pour la mise en œuvre des actions prioritaires du PDZA sont maintenues par la TACAF des Sources (Table de coordination agroalimentaire et forestière des Sources). Cette table sectorielle a tenu des rencontres à raison de quatre à six fois par année et est composée d'administrateurs issus des secteurs suivants : agricole et forestier, commerce et détail (restauration et distribution agroalimentaire), municipal, financier, secteur de la relève et celui du tourisme.

UN MOMENT PROPICE POUR RÉVISER NOTRE PLAN D'ACTION

Depuis l'adoption du plan de développement de la zone agricole en 2014, le contexte socio-économique, politique et environnemental a beaucoup évolué. D'un point de vue structurel et macroéconomique, la ratification du nouvel accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ACEUM), ainsi que l'adoption de nouvelles concessions avec l'Union européenne en matière d'importation de produits laitiers transformés, a des impacts sur les producteurs laitiers qui représentent un pan important de notre économie locale. La crise diplomatique avec la Chine a aussi eu des effets dans le secteur porcin et celui des grains. La grève des cheminots et la pénurie de propane, en novembre 2019, ont aussi eu un impact chez nos producteurs qui dépendent de cette ressource. À une échelle plus locale, la fermeture de l'abattoir Viandes Laroche, en 2015, a aussi changé le portrait du secteur bioalimentaire de la MRC.

Depuis plusieurs années, certaines normes et divers règlements se sont renforcés, notamment avec le bien-être animal et la norme californienne dans les équipements acéricoles qui ont fait en sorte que l'investissement dans les entreprises n'a pas cessé de croître dans les dernières années. Comme la situation de l'endettement des entreprises agricoles est en croissance, en 2020, il est primordial qu'un producteur soit un bon gestionnaire pour assurer la pérennité et la rentabilité de son entreprise.

D'un point de vue environnemental, l'effet des changements climatiques se fait aussi de plus en plus sentir avec des redoux plus fréquents durant l'hiver, un début de croissance hâtif, des inondations plus fréquentes, des étés chauds et plus secs, etc. Dans les dernières années, certaines récoltes se sont déroulées sous la neige et des sécheresses sont venues affecter certaines cultures.

Tous ces facteurs nous mènent à une augmentation du stress pour les producteurs et leur entourage, ce qui fait en sorte que leur santé psychologique est parfois mise à rude épreuve. L'organisme Au cœur des familles agricoles a vu le jour et celui-ci offre le service d'un travailleur de rang qui agit comme intervenant de premier plan auprès des producteurs en détresse et de leur famille.

Outre les facteurs de changements que le secteur agricole a subis dans les dernières années, de belles initiatives ont aussi émergé durant les sept ans de sa mise en œuvre, notamment avec l'adhésion de la MRC au service de L'ARTERRE, l'émergence de la filière des écomatériaux et l'implantation de Nature Fibres, une usine spécialisée en fabrication de panneaux isolants à base de chanvre industriel, le Circuit Saveurs et savoir-faire et l'implantation d'un verger expérimental de cultures émergentes avec Cultur'Innov. De nouvelles entreprises en transformation sont venues s'implanter dans la MRC, notamment les Canards du Lac Brome et la Fromagerie Latino. Des initiatives communautaires ont aussi émergé, comme la Coopérative alimentaire des Sources, avec son offre de bar à salade à l'école secondaire de l'Escale et dans quatre autres écoles primaires du territoire, la Coopérative du Marché au cœur et le Marché public de Saint-Adrien. De plus, à Val-des-Sources, un cinquième marché public a fait son apparition sur le territoire. Finalement, une première en Estrie : deux municipalités (Saint-Adrien et Saint-Camille) font parallèlement une démarche stratégique de Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN).

La révision du PDZA nous offre donc l'opportunité de refaire le point de la zone agricole dans la MRC des Sources et d'y ajouter de nouveaux éléments, notamment une planification intégrée de la foresterie, l'adaptation aux changements climatiques, l'intégration d'un système alimentaire territorialisé, l'agriculture de proximité et l'autonomie alimentaire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Après sept années de mise en œuvre, la MRC amorce la révision en profondeur de son PDZA. Cette démarche permettra la mobilisation et la concertation des intervenants du secteur agroalimentaire et forestier, et ainsi de faire le bilan du développement de la zone agricole de la MRC et de mettre à jour les enjeux et les actions à prioriser pour les cinq prochaines années.

Le nouveau PDZA mettra de l'avant la multifonctionnalité et le développement durable de l'agriculture et de la foresterie. Il permettra ainsi de jeter les bases d'une politique agricole et forestière qui vise à prendre en compte la diversité des utilités économiques, sociales et environnementales de l'agriculture et de la foresterie.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La révision du PDZA permet donc :

1) D'actualiser le portrait de la zone agricole afin de mieux connaître les nouveaux enjeux du milieu;

2) D'inclure une planification intégrée du secteur forestier et d'ajouter certains thèmes qui n'étaient pas abordés dans le précédent PDZA comme les changements climatiques, l'agriculture de proximité, l'autonomie alimentaire et l'approfondissement du concept de MRC nourricière;

3) De mobiliser les acteurs concernés du milieu agricole et forestier.

À travers cette démarche, la MRC des Sources souhaite se doter d'un plan d'action actualisé permettant aux citoyens du territoire de comprendre le rôle indispensable de l'industrie agricole et forestière au niveau économique, environnemental et social. La révision permettra également de maintenir l'agriculture au centre des préoccupations du devenir de notre milieu rural et permettra une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux stratégiques de développement régional.

De par la révision de ce PDZA, la MRC des Sources souhaiterait obtenir les résultats suivants :

- *Utiliser la zone agricole comme un levier économique majeur et un symbole de réussite porteur;*
- *Maintenir une relève agricole et forestière dans la MRC des Sources par des conditions favorables d'implantation;*
- *Maintenir la présence et la santé économique des entreprises agricoles et forestières de petites, moyennes et grandes tailles sur le territoire;*
- *Maintenir et multiplier les actions porteuses en matière de développement durable appropriées à la MRC des Sources (lien avec l'Agenda 21);*
- *Encourager et soutenir la participation des entreprises agricoles et forestières face aux enjeux liés aux changements climatiques;*
- *Améliorer et maintenir la cohabitation des usages agricoles, domestiques et récréatifs de la zone agricole;*
- *Développer les filières porteuses agroalimentaires et forestières de la MRC et augmenter la présence de transformateurs bioalimentaires;*
- *Alimenter un lieu d'échanges durable, propice à l'élaboration d'une vision concertée du développement de l'agriculture et de la forêt;*
- *Déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture et de la forêt en zone agricole et de réaliser des actions concrètes pour se faire;*
- *Que ce nouveau plan soit en partie repris et qu'il puisse inspirer d'autres planifications territoriales, locales et régionales touchant aux mêmes thématiques.*

L'agriculture a toujours été une priorité dans la MRC des Sources. D'ailleurs, cette reconnaissance a été réitérée dernièrement dans le plan de diversification de la MRC des Sources, où l'industrie agroalimentaire et agroforestière a été soulignée comme étant un champ d'intervention prioritaire. De plus, l'importance de l'agriculture se retrouve également au niveau régional avec l'entente sectorielle de développement agroalimentaire de l'Estrie (ESD) où toutes les MRC de la région et leurs partenaires (le MAPAQ, l'UPA et le MAMH) mettent en commun des actions prioritaires, afin de bénéficier d'un effet levier de financement et de partenariat.

Finalement, la révision de ce plan de développement est une occasion pour la MRC des Sources et ses partenaires locaux d'affirmer leur engagement dans la planification intégrée de leurs industries agricoles, forestières et agroalimentaires. Nous croyons qu'elle permettra une meilleure écoute et un dialogue avec la population et qu'elle permettra, grâce à la concertation, de bien positionner la région, de mettre de l'avant notre caractère agricole et forestier et d'exploiter au maximum le potentiel de notre zone agricole et agroforestière.

DÉFINITIONS

Agrotransformateur : Entreprise agricole qui exerce des activités de transformation alimentaire majoritairement à partir des produits de sa ferme.

Autonomie alimentaire : Capacité de subvenir aux besoins alimentaires d'une population locale, de maintenir la diversité de l'offre et de permettre un accès facile aux produits pour tous.

Agrotourisme : Activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. L'agrotourisme met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, leur permettant ainsi de découvrir le milieu agricole, ainsi que l'agriculture et sa production, grâce à l'accueil et aux informations que leur réserve leur hôte.

Circuit court : Terme utilisé pour qualifier un circuit de distribution. Le circuit court comporte un moins grand nombre de transactions intermédiaires entre le producteur et le consommateur ou l'utilisateur. Pour les produits agricoles, ils prennent la forme de marchés publics, de kiosques à la ferme, de marchés virtuels, de vente de paniers de légumes, d'un approvisionnement direct d'un producteur à un restaurateur ou à un détaillant, etc.

Contingent : Règlement qui vise à répartir le marché disponible à l'ensemble des producteurs qui en font la demande. Le contingentement permet aussi de mieux planifier la production et la vente des produits. On retrouve des contingents dans les secteurs forestier, acéricole, lait, œuf, poulet et dinde.

Culture de couverture : Toutes plantes ou tout mélange de plantes semées après (en dérobée) ou pendant (intercalaire) la culture principale et qui ne seront pas récoltées ou détruites à l'automne (sont donc exclus les rejets de battage et les céréales d'automne).

Culture intercalaire : Culture de couverture qui est semée en même temps que la culture principale et qui la côtoie pendant sa croissance.

Gestion de l'offre : Consiste à gérer la production d'un produit agricole de manière à ce qu'elle corresponde aux besoins du marché canadien. Ce système de gestion permet de réduire la surproduction qui entraîne généralement l'instabilité des prix et la fluctuation des quantités de produits disponibles. La gestion de l'offre permet d'offrir une stabilité financière aux entreprises agricoles et de garantir aux consommateurs un approvisionnement régulier en produits de qualité. La gestion de l'offre vise les productions du lait et des produits laitiers, de poulets, de dindons, des œufs de consommation et des œufs pour l'élevage de poulets.

HRI : Hôtellerie, restauration et marchés institutionnels privés et publics.

Inventaire écoforestier : Inventaire qui consiste à identifier les peuplements forestiers à partir de certaines de leurs caractéristiques (composition en essences, densité, hauteur, âge, etc.), mais aussi en fonction des caractéristiques écologiques du territoire comme les dépôts, le drainage, la pente, la végétation potentielle, etc.

Mise en marché de proximité : Forme de mise en marché qui comprend les systèmes de commercialisation favorisant une plus grande proximité relationnelle ou géographique entre les entreprises du secteur bioalimentaire et les consommateurs. La proximité relationnelle fait référence aux circuits courts de commercialisation. Un circuit court fait intervenir au plus un intermédiaire dans la distribution entre l'entreprise de production agricole ou de transformation alimentaire artisanale et le consommateur. La proximité géographique correspond à la commercialisation au sein d'une même région administrative ou à moins de 150 kilomètres du lieu de production ou de transformation.

Multifonctionnalité de l'agriculture : Fonction économique de production de biens et de services, fonction sociale d'occupation du territoire et d'emplois, fonction d'animation du monde rural et de transmission d'un patrimoine culturel spécifique et fonction écologique de gestion de l'environnement et d'entretien de l'espace rural.

PFNL : Produits forestiers non ligneux. Les PFNL sont une grande famille composée de tous les végétaux et champignons ou de leurs sous-produits provenant des milieux forestiers ou des systèmes agroforestiers dont la finalité commerciale est autre que la fibre de bois. Les PFNL sont donc des produits forestiers qui ont une valeur économique et qui ne sont pas de la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon.

Plan conjoint : Le plan conjoint est essentiellement un outil mis à la disposition des producteurs agricoles et des pêcheurs leur donnant la possibilité de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché de leurs produits ou de leur pêche et d'en réglementer les modalités. Mécanisme d'action collective, un plan conjoint modifie les rapports de force entre les partenaires du secteur agroalimentaire.

Semis direct : Technique qui permet l'établissement des cultures sans aucun travail du sol.

Tourisme gourmand : Le tourisme gourmand est la découverte, par une clientèle touristique, d'un territoire à travers des expériences culinaires distinctives, des activités agrotouristiques ou bioalimentaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans et permettant d'apprécier les produits ou les plats qui lui sont propres.

Transformateur : Ensemble des opérations qui consiste à fabriquer des produits alimentaires propres à la consommation, à partir de produits agroalimentaires, de produits alimentaires intermédiaires (PAI) ou de nutriments (Source : GDT, 2001) Note(s) : par exemple, l'industrie de la transformation de la viande couvre les activités d'abattage, d'éviscération et de découpe (première transformation), de désossage (deuxième transformation) et de fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée tels que les fromages, les charcuteries, les aliments prêts-à-servir (troisième transformation). L'apparence, la texture, l'appétibilité et la valeur nutritive sont des caractéristiques des aliments dont sont soucieux les transformateurs alimentaires. Il ne faut pas confondre transformation des aliments et traitement des aliments, ce dernier terme désignant l'ensemble des procédés physiques, chimiques, biochimiques ou microbiologiques permettant la transformation ou la conservation des substances alimentaires.

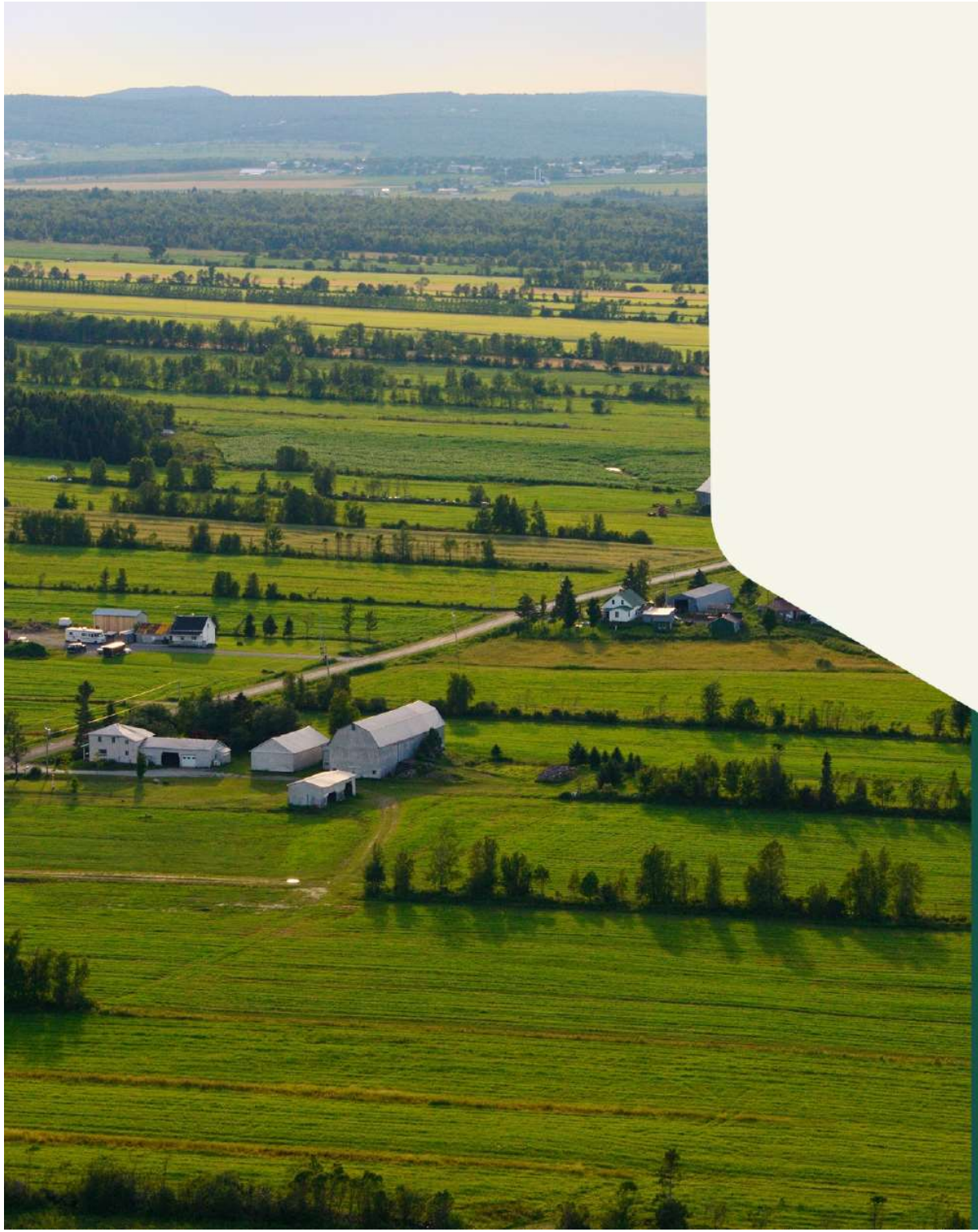

Territoire

Située en Estrie, en plein cœur du triangle formé par Sherbrooke, Drummondville et Victoriaville, la MRC des Sources jouit d'une position géographique privilégiée. Elle est composée de sept municipalités : Val-des-Sources, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton. Les municipalités occupant les plus grandes superficies du territoire de la MRC sont Ham-Sud, Danville, Wotton et Saint-Georges-de-Windsor. La ville de Val-des-Sources est celle qui occupe le moins de territoire, mais elle est également celle où la concentration urbaine est la plus importante. La MRC des Sources compte aujourd'hui 14 423 habitants. La ville de Val-des-Sources regroupe près de la moitié de la population régionale (47 %), suivi de Danville (27 %) et de Wotton (9,9 %). Les municipalités de Saint-Georges-de-Windsor (6,7 %), de Saint-Camille (3,8 %), de Saint-Adrien (3,7 %) et de Ham-Sud (1,6 %) se répartissent 16 % de la population. Les 14 423 habitants de la MRC se partagent une superficie totale de 786,7 km². La densité de la population au recensement de 2021 est de 18,33 habitants au km². Val-des-Sources est la municipalité la plus densément peuplée avec 224,36 habitants au km² alors que Ham-Sud est la moins densément peuplée, avec un peu moins de 1,5 habitant au km² (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de la population au sein de la MRC des Sources

Municipalités	Population	Superficie (km²)	Densité de la population (hab. /km²)	Nombre d'entreprises agricoles
Val-des-Sources	6 823	30,24	225,63	2
Danville	3 889	151,75	25,63	54
Ham-Sud	233	151,75	1,54	10
Saint-Adrien	538	98,40	5,47	26
Saint-Camille	554	83,28	6,65	35
Saint-Georges-de-Windsor	961	126,91	7,57	39
Wotton	1 425	143,37	9,93	60
TOTAL MRC des Sources	**14 423**	**786,70**	**18,33**	**228**

Sources : Découpage administratif MERN, janvier 2021. Superficies compilées par le MERN, en décembre 2019.
Décret de population (1358-2020) Densité de population, Statistique Canada, recensement de la population 2016

Le principal secteur d'activité économique de la MRC des Sources est l'agriculture. En effet, la MRC des Sources possède plus de 12 % des superficies cultivées de l'Estrie. La zone agricole permanente de la MRC représente 82 % des 79 229 hectares de la MRC, soit 64 746 hectares. Les exploitations agricoles occupent près de 49 % du territoire (champs en culture et boisés inclus).

Des 228 exploitations agricoles recensées par le MAPAQ et présentes sur le territoire de la MRC des Sources, près de 63 % tirent leur principal revenu de l'élevage, notamment la production laitière et la production de bovins de boucherie. En 2010, on comptait dans la MRC 247 entreprises agricoles et la proportion des éleveurs représentait à cette époque 72 %. On remarque donc une diminution des fermes (9 %) qui font de l'élevage et qui en font leur principale source de revenus. Depuis dix ans, nous connaissons une diminution d'une ferme par année sur le territoire. La MRC des Sources est première de classe en ce qui a trait à son secteur de production de miel en termes de revenus et la production de sangliers de la MRC arrive en deuxième rang en ce qui concerne le nombre de têtes du cheptel (sangliers femelles) en Estrie.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Faits saillants des caractéristiques physiques de la zone agricole

- *82 % du territoire de la MRC des Sources se situe en zone agricole;*
- *Près de la moitié (49 %) de la zone agricole est occupée par les exploitations agricoles enregistrées;*
- *Relief de forme arrondie et qui se compose de pentes douces et de vallons;*
- *28 % de la superficie de la zone agricole est en culture ;*
- *39,3 % de la superficie du territoire de la MRC offre peu, et parfois, aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent (Classe 7);*
- *Le couvert forestier recouvre 70 % du territoire de la MRC.*

Le texte qui suit vise à décrire les caractéristiques physiques particulières (topographie, pédologie, potentiel agricole des sols, etc.) de la zone agricole de la MRC des Sources, lesquelles présentent d'importants avantages au développement de l'agriculture. Les caractéristiques physiques et les conditions climatiques de la MRC des Sources constituent des éléments favorables au développement de l'agriculture et font en sorte que le potentiel des terres agricoles de cette région est plus qu'intéressant, malgré une superficie restreinte de sols agricoles de première qualité.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Il est intéressant de rappeler que le développement agricole et urbain des régions du Québec est intrinsèquement lié à leur réseau hydrographique. Il est important de bien comprendre leur rôle passé dans l'atteinte de notre développement actuel, afin de mieux planifier son positionnement au cœur d'une telle planification de la zone agricole. Pour la région des Sources, le réseau hydrographique se compose, sur plus de 84 % de sa superficie, du Bassin versant de l'embranchement sud-ouest de la rivière Nicolet. Pour quelques secteurs couvrant en partie les municipalités de Ham-Sud, de Saint-Georges-de-Windsor et de Danville, le bassin de la rivière Saint-François est l'exutoire du reste du réseau hydrographique de la MRC.

On y constate toute l'importance que représentent l'agriculture et la foresterie dans ce bassin versant. Le secteur rural à vocation forestière se concentre principalement dans les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud. Les municipalités de Wotton, Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Camille et Danville complètent le portrait rural et sont majoritairement à vocation agricole.

La région comprend également trois principaux plans d'eau :

- *Le lac à la Truite dans la municipalité de Ham-Sud;*
- *Le lac Saint-Georges dans la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;*
- *Le lac des Trois-Lacs dans la ville de Val-des-Sources;*
- *Le lac Nicolet à Ham-Sud.*

Les étangs Burbank et Perkins situés tous les deux à Danville, ainsi que les lacs Watopeka à Saint-Camille et Denison à la limite de Danville et de Cleveland, complètent les principaux éléments du profil hydrographique.

Il est important de noter que ces plans d'eau, à l'exception de l'étang Burbank et du lac Watopeka, sont des lieux de villégiature situés à proximité des activités agricoles dominantes. Il est donc nécessaire de prévoir un cadre d'aménagement visant l'atteinte d'une cohabitation harmonieuse entre les usages de villégiature et les activités agricoles.

La Carte 1 présente de façon plus précise le réseau hydrographique de la MRC ainsi que la topographie du territoire afin de mieux comprendre la réalité agricole des producteurs de la MRC des Sources.

Carte 1 : Vue d'ensemble des bassins versants de la MRC des Sources

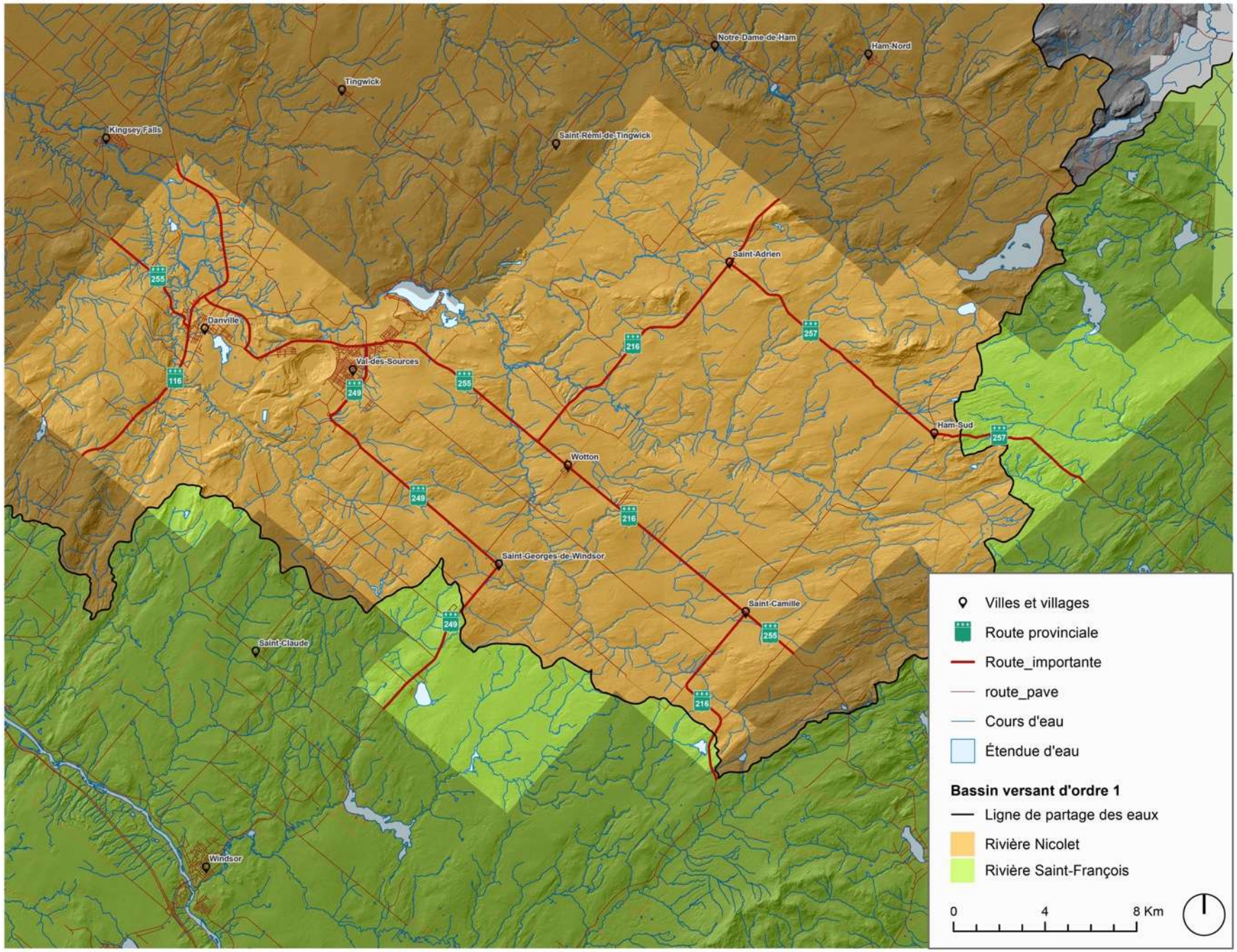

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES GÉNÉRALES

Dans le processus de formation et d'évolution des sols, le climat constitue un facteur majeur. Les conditions climatiques contribuent à conditionner la distribution naturelle des espèces végétales et l'éventail des cultures agricoles possibles. La MRC des Sources possède un climat subhumide de type continental tempéré où les étés sont chauds et les hivers sont froids.

La température moyenne augmente de l'est vers l'ouest et du sud vers le nord. Les températures moyennes annuelles augmentent, plus on s'approche de la région de Drummondville. Les précipitations sont plus abondantes dans la région des Appalaches (Saint-Camille) que dans les basses terres (Nicolet) où l'on note une différence d'un peu plus de 300 mm de précipitations entre l'amont et l'aval du bassin versant de la rivière Nicolet* (Voir Tableau 2).

Tableau 2 : Conditions météorologiques bassin versant Nicolet

Stations	Nicolet (altitude : 30 m)	Victoriaville (altitude : 140 m)	Saint-Camille (altitude : 268 m)
	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
Températures moyennes (°C)	5,12	5,11	4,10
Précipitations de pluie (mm)	698,62	874,54	948,83
Précipitations de neige (mm)	194,75	275,56	263,62
Précipitations totales (mm)	899,90	1 150,00	1 219,00

Source : Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du milieu atmosphérique, 2000

** COPERNIC, Portrait bassin versant rivière Nicolet, mars 2006, page 31*

- *La période sans gel varie selon la topographie du territoire. En effet, pour la majorité de la région, elle se situe entre 95 et 110 jours. Seule une petite superficie située à Val-des-Sources et Danville bénéficie d'une période plus longue de jours sans gel (110 à 125 jours).*
- *Les unités thermiques maïs moyennes effectives de 2 333 UTM suivent approximativement la tendance générale de l'Estrie. On y retrouve des zones variant de 2 200 à 2 550 UTM.*

Les données climatiques montrent que la MRC des Sources ne subit théoriquement aucun déficit en eau. Aussi, le territoire de la MRC possède à peu près le même potentiel que celui de l'Estrie, considérée comme l'une des régions offrant un large éventail de possibilités agricoles. Cependant, les changements climatiques en cours tendent à modifier cet équilibre.

CLASSIFICATION DE LA QUALITÉ DES SOLS

Sur le plan du sol, c'est *l'Entente fédérale-provinciale de 1966 sur l'Aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) qui permet de classer le potentiel des terres en 7 classes et en sous-classes. Sur le territoire de la MRC des Sources, on y retrouve peu de sols de première qualité pour l'agriculture (Carte 2). Les meilleures terres atteignent le niveau 2 (13 ha), le niveau 3 (6 767 ha), le niveau 4 (20 981 ha) et le niveau 5 (17 991 ha), selon la classification de *l'Inventaire des terres du Canada*. Il s'agit de sols comportant des limitations qui restreignent le choix des cultures ou qui imposent des pratiques agricoles spéciales. On retrouve les meilleurs sols dispersés dans les parties Nord et Ouest de la ville de Danville, sur le territoire de la ville de Val-des-Sources et dans certains secteurs des municipalités de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton (Tableau 3).

Dans la MRC des Sources, on constate une infime présence de sols d'excellente qualité, c'est-à-dire de classe 2 (13 ha), ainsi que des terres organiques (885 ha). La classe 7 regroupe 39,3 % des superficies de la MRC (Tableau 4). Cette classe de sol nécessite des travaux importants pour sa mise en culture. Ces travaux d'amélioration sont onéreux et ne peuvent être envisagés que dans un contexte agroéconomique favorable. Une proportion de 4,6 % des sols de classe 7 est mise en culture.

En résumé, le caractère paysager de type rural est omniprésent malgré le fait que le territoire soit faiblement pourvu en sols agricoles de première qualité.

Tableau 3 : Classification de la qualité des sols par municipalité[1]

Municipalités	Superficie totale Surface (ha)	Classe 2 Surface (ha)	Classe 3 Surface (ha)	Classe 4 Surface (ha)	Classe 5 Surface (ha)	Classe 7 Surface (ha)	Organique Surface (ha)
Val-des-Sources	3 189	0	590	837	429	382	80
Danville	15 346	13	2 890	5 434	5 296	1 218	276
Saint-Adrien	9 873	0	31	727	4 524	4 556	0
Ham-Sud	15 253	0	0	935	516	13 672	0
Saint-Camille	8 358	0	349	1 620	1 379	4 984	0
Saint-Georges-de-Windsor	12 787	0	501	8 229	2 965	470	530
Wotton	14 449	0	2 406	3 200	2 883	5 833	0
Total	**79 255**	**13**	**6 767**	**20 981**	**17 991**	**31 115**	**885**

Sources : CPTAQ, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent, 2017, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), gouvernement du Québec 2021, et Financière agricole du Québec BDPPAD 2020

[1] *Base nationale de données topographiques (BDTQ), Municipalité régionale de comté des Sources*

Tableau 4 : Comparaison des superficies (en ha) en culture et non cultivées selon le potentiel ARDA

Municipalités	Surface totale agricole déclarée FADQ	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 7	Organique
	ha %	Déclaré (ha) %	Déclaré (ha) %	Déclaré (ha) %	Déclaré (ha) %	Déclaré (ha) %	Déclaré (ha) %
Val-des-Sources	42 1,3 %	0 0,0 %	34 5,8 %	7 0,9 %	0 0,01 %	0 0,0 %	0 0,0 %
Danville	3 316 21,6 %	9 68,3 %	729 25,2 %	1 549 28,5 %	923 17,4 %	84 6,9 %	22 8,0 %
Saint-Adrien	561 5,7 %	0 0,0 %	12 38,1 %	134 18,4 %	327 7,2 %	87 1,9 %	0 0,0 %
Ham-Sud	532 3,5 %	0 0,0 %	0 0,0 %	359 38,4 %	58 11,3 %	115 0,8 %	0 0,0 %
Saint-Camille	2 100 25,1 %	0 0,0 %	232 66,7 %	749 46,3 %	587 42,5 %	531 10,7 %	0 0,0 %
Saint-Georges-de-Windsor	3 227 25,2 %	0 0,0 %	222 44,3 %	2 102 25,5 %	807 27,2 %	79 16,9 %	17 3,2 %
Wotton	3 931 27,2 %	0 0,0 %	1 552 64,5 %	1 252 39,1 %	588 20,4 %	539 9,2 %	0 0,0 %
Total	**13 708 17,3 %**	**9 68,3 %**	**2 782 41,1 %**	**6 152 29,3 %**	**3 290 18,3 %**	**1 436 4,6 %**	**39 4,4 %**

**Déclaration de culture selon la Financière agricole du Québec, année de référence 2020. Ces superficies peuvent changer d'une année à l'autre.*

Sources : CPTAQ, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent, 2017, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), gouvernement du Québec 2021, et Financière agricole du Québec BDPPAD 2020.

Carte 2 : Classification des sols et superficies déclarées à la Financière agricole du Québec

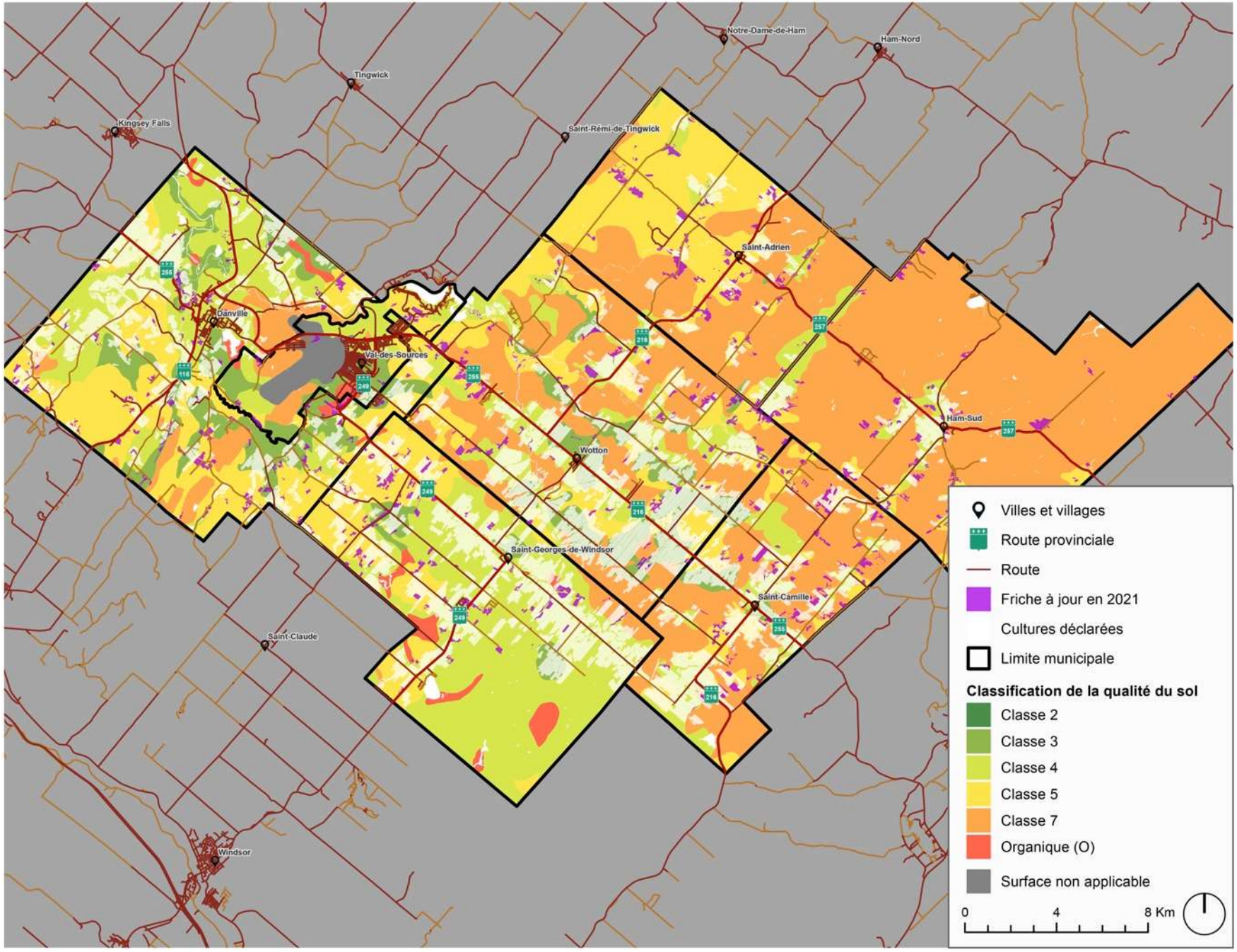

SUPERFICIE ET OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE

L'un des premiers constats pouvant être faits, relativement à la zone agricole de la MRC des Sources, est que sa superficie est importante si on la compare à la superficie totale du territoire de la MRC et aux zones agricoles d'autres régions du Québec.

Comme le montre le Tableau 5 ci-après, la zone agricole de la MRC représente 82 % de sa superficie totale, soit 64 746 hectares. Les exploitations agricoles en occupent 49 % de cette superficie. Au niveau régional, la zone agricole de la MRC des Sources représente 9 % de la superficie de la zone agricole de l'Estrie.

Tableau 5 : Superficie d'occupation de la zone agricole

Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	% d'occupation par rapport à l'ensemble du territoire de la MRC	% de la superficie occupée par les exploitations agricoles enregistrées en zone agricole	Superficie de la zone agricole de l'Estrie (ha)
79 229	64 746	82%	49 %	705 256

Sources : CPTAQ, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent, 2017, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), gouvernement du Québec 2021, et Financière agricole du Québec BDPPAD 2020

Utilisation des terres agricoles

La superficie en culture dans la MRC, recensée en 2020, atteint 17 854 ha (Carte 3). Près de la moitié (49 %) de la zone agricole de la MRC est occupée à des fins agricoles (champs en culture et boisés inclus). Le Tableau 6 présente, pour chacune municipalité de la MRC des Sources, la proportion des terres agricoles utilisées. C'est à Wotton que l'on retrouve la plus grande superficie de terres agricoles avec 8 625 ha, soit 13,6 % du total. C'est Ham-Sud qui en possède le moins avec 2 000 ha (3,1 %). Cette municipalité est davantage couverte par la forêt.

Tableau 6 : Utilisation des terres agricoles par municipalité

Municipalités	2020 Terres en culture[2] (ha)	%	2020 Terres boisées[3] (ha)	Érablières	%	Autres terres (ha)	%	Total	
								(Ha)	%
Danville[4]	4 089,6	23,6	2 205,6	271,4	18,8	102,5	19,5	6 847,4	21,8
Ham-Sud	689,5	3,9	498,5	156,1	10,8	10,4	0,2	1 354,4	4,3
Saint-Adrien	1 132	6,5	2 040,3	551,4	38,2	39	0,2	3 774,1	12
Saint-Camille	2 311,5	13,3	168,5	141,1	9,7	148	0,3	4 373,1	14
Saint-Georges-de-Windsor	4 001	23,1	1938	100	6,9	92,2	0,2	6 160,4	20
Wotton	4 991	28,8	3 560,8	224,5	15,5	133,8	0	8 944,5	28,4
TOTAL MRC des Sources 2020	**17 854**	**100**	**11 931**	**1 444**	**100**	**526**	**0,9**	**31 454**	**100**
TOTAL MRC des Sources 2010**	**16 170**	**N/A**	**11 857**	**1 691**		**901**	**N/A**	**30 956**	**N/A**
Évolution 2010 - 2020	**+1684**		**+ 74**	**-247**		**-375**		**+498**	

*Sources : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010-2020, ** Agriculture et agroalimentaire. MRC des Sources, 2010/rédaction et coordination, Patrick Chalifour, collaboration, Luc Lemieux.*

---

[2] Incluant les terres en culture (céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, fourrages, pâturages, production horticole).
[3] Superficie en terres boisées et en terres humides.
[4] Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité de Val-des-Sources, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.

Carte 3 : Zone agricole permanente et superficies déclarées à la Financière agricole du Québec

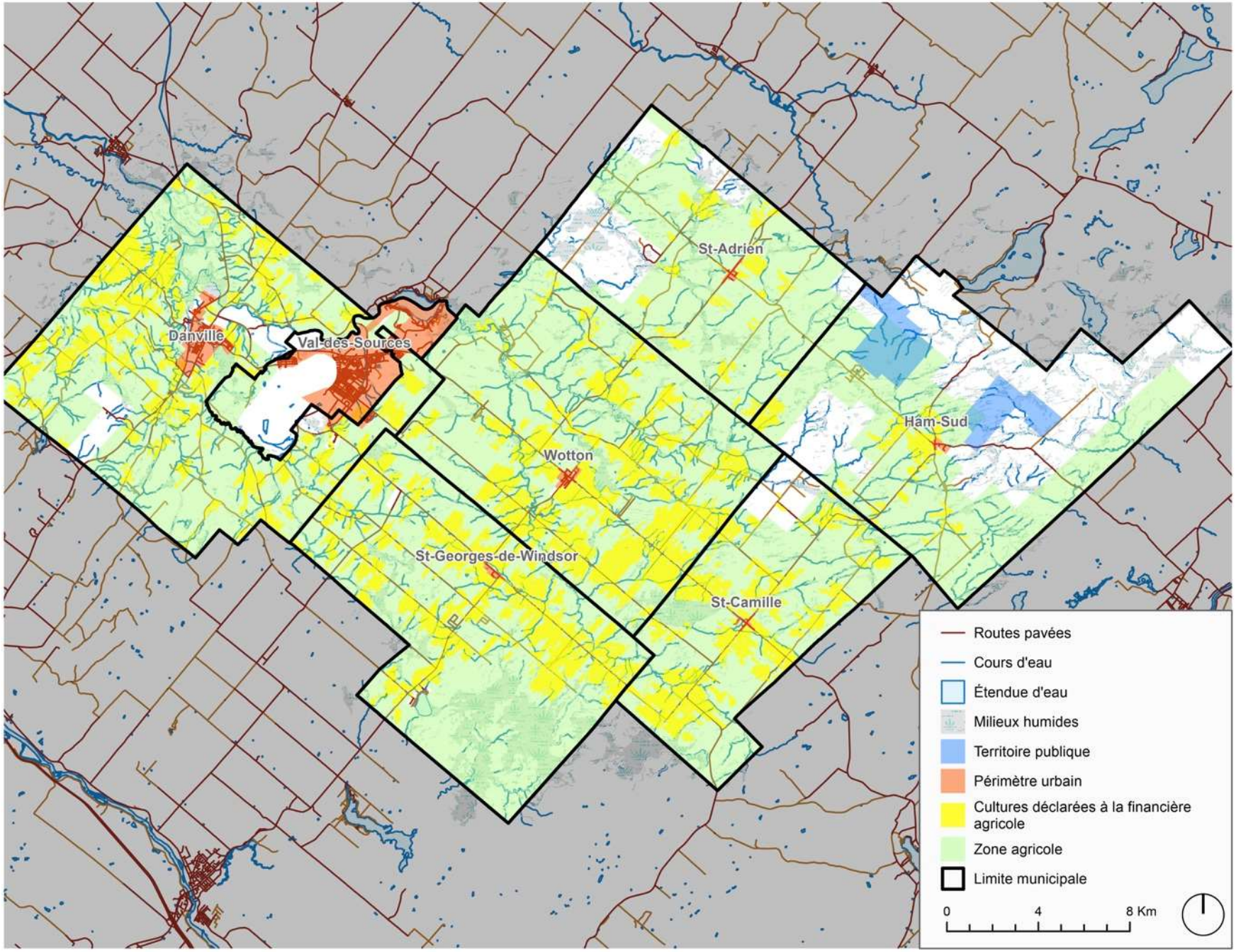

TERRES EN FRICHE

Dans le cadre de la révision du PDZA, le comité de travail s'est penché sur l'analyse et la méthodologie employée dans le PDZA de 2014 afin d'actualiser le portrait des friches de la MRC. Pour déterminer l'évolution des friches, la MRC a soustrait la présence des milieux humides, non propices à l'agriculture, selon Canards illimités Canada, ainsi que les superficies remises en culture, déclarées en 2021 à la Financière agricole du Québec. En 2021, la superficie en friche est évaluée à 1 995 ha, comparativement à 2 541 ha en 2014 (Carte 2). Ainsi, les superficies des terres en friche ont diminué de 534 ha, soit de 21 %. Cette analyse met aussi de l'avant le fait que certaines friches identifiées en 2014 n'avaient pas de fort potentiel de reconversion en culture, puisqu'elles étaient des milieux humides. Il faut toutefois noter que le portrait présenté ne tient pas compte de possibles terres abandonnées qui se seraient ajoutées depuis 2014. Par contre, des données récentes du MAPAQ sur l'occupation des superficies agricoles indiquent que la tendance ne va pas dans le sens d'une augmentation des superficies des terres en friche, puisque l'occupation des terres cultivées dans la MRC aurait augmenté de 4,5 %, entre 2010 et 2020.

Tableau 7 : Surface (ha) des friches retirées par la présence de milieux humides et de cultures déclarées à la Financière agricole du Québec en 2021

Municipalités	Inventaire des friches de la MRC en 2014 (ha)	Inventaire des friches de la MRC en 2021 (ha)	Milieux humides[5]		Cultures déclarées à la FADQ 2021	
			Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Val-des-Sources	65	53	12	18,8 %	0	0,0 %
Danville	477	382	75	15,7 %	20	4,2 %
Saint-Adrien	425	311	96	22,7 %	17	4,0 %
Ham-Sud	295	248	39	13,2 %	9	3,0 %
Saint-Camille	362	275	56	15,5 %	31	8,5 %
Saint-Georges-de-Windsor	385	325	45	11,7 %	15	4,0 %
Wotton	531	401	107	20,1 %	24	4,5 %
Total	**2 541**	**1 995**	**431**	**17,0 %**	**115**	**4,5 %**

[5] *Canards illimités Canada 2017*

En 2013, la MRC avait mandaté la firme Natur'eau-Lac afin de confirmer ou d'infirmer les tendances induites par le modèle géomatique que la MRC avait mis en place pour identifier les friches sur son territoire. Ainsi, 75 friches ont été caractérisées par un agronome. Cet inventaire aura permis de constater qu'en général, les friches visitées avaient un potentiel agricole certain. Les caractéristiques relevées sur le terrain démontraient, dans la majorité des cas, qu'un retour à l'agriculture pourrait être envisagé. Globalement, la qualité des sols était propice à la culture des végétaux. Dans certains cas, des caractéristiques spécifiques au site pouvaient apparaître comme des contraintes à la remise en culture. Notamment, la présence d'un milieu humide, un affleurement rocheux, une quantité importante de roches dans la parcelle ou encore un drainage inadéquat.

On constate qu'en 2021, 3,41 ha sur 299,4 ha de cet inventaire (75 friches) ont été déclarés en culture à La Financière agricole et que la reconversion s'est principalement faite dans des parcelles qui se prêtaient mieux à l'agriculture plutôt qu'à la foresterie. (Tableau 8). Ce qui confirme une certaine tendance à la diminution de la superficie des friches pour la reconversion en cultures.

Tableau 8 : Superficies en friche (ha) répertoriées sur le terrain en 2014 et reconverties en culture en 2021

Dominances	Superficies (ha) des 75 friches caractérisées en 2013	Superficies (ha) déclarées à La Financière agricole du Québec en 2021
Agricole et forestier	**90,8**	**0,14**
Agricole fort	50,7	0,12
Forestier fort	**23,7**	**0,07**
Priorisation agricole	125,3	2,95
Priorisation forestière	8,9	0,13
Total	**299,4**	**3,41**

Sources : CPTAQ, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent, 2017, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), gouvernement du Québec 2021, et Financière agricole du Québec BDPPAD (2021)

Parallèlement, la MRC, lors de son sondage, a questionné les producteurs agricoles et forestiers s'ils avaient des superficies en friche sur leurs terres. Sur 53 répondants, 42 % ont déclaré en posséder. Le questionnaire demandait aussi d'énumérer les facteurs qui ont contribué à l'abandon de la culture de ces terres. Sur 46 répondants, 30 % ont évoqué l'accès difficile à la parcelle (rivière, enclave, zone humide, route), 21,7 % ont mentionné que leur superficie était trop petite, 21,7 % qu'elle était trop rocailleuse et 13,4 % que le roc était en surface et à découvert. Malgré le potentiel de culture probable, les facteurs majoritairement mentionnés par les producteurs concernent des raisons d'accès et de grandeur de parcelles. Ces mêmes producteurs ont déclaré que l'utilisation de leur friche serait vouée, à 33 % au retour à la forêt naturelle, 19 % en friche pour la faune sauvage, 16 % en pâturage pour les animaux d'élevage et 12 % en milieu humide.

Outre les caractéristiques physiques identifiées, la réalité des producteurs agricoles peut aussi expliquer la raison de l'abandon des terres. Ainsi, les raisons de l'abandon d'un champ peuvent être liées à des raisons économiques, à un changement de vocation de la production agricole ou encore, à des raisons d'ordre social ou familial. Parfois, l'abandon d'un secteur de la ferme peut tout simplement être lié à un manque de temps ou d'effectifs.

Le producteur doit aussi tenir compte de multiples règlements qui limitent l'agrandissement des terres en culture. Les sept municipalités de la MRC des Sources sont annexées au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). Cela fait en sorte qu'une terre à l'abandon, qui n'a pas connu d'activités agricoles (pâturage, foin, culture, etc.), 14 ans avant l'adoption (entre 2004 et 2005) du *Règlement des exploitations agricoles* (REA) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ne peut pas remettre en culture sa friche, à moins qu'il fasse une demande de reconnaissance de parcelle (droit acquis). Il faut aussi tenir compte de la règlementation sur l'abattage des arbres de sa municipalité ainsi que de certaines restrictions de la CPTAQ, notamment en ce qui a trait à la présence d'érablières. Ces procédures administratives sont des raisons supplémentaires qui peuvent freiner l'élan de la remise en culture.

L'approche que la MRC veut prendre, en ce qui a trait aux friches, est un accompagnement personnalisé du producteur afin de l'appuyer dans ses démarches. Si les bonnes conditions sont au rendez-vous, la reconversion est possible. Sinon, des limitations peuvent se transformer en opportunités et malgré le fait qu'une parcelle ne soit pas convertible en culture (foin, verger, grande culture, etc.), elle pourra être cultivée en d'autres cultures autorisées par le REA, comme les petits fruits émergents ou les arbres à noix, ou tout simplement être aménagée en boisés, pouvant même accueillir un projet pour la restauration naturelle.

COUVERT FORESTIER

Les paysages forestiers sont très présents dans la MRC des Sources. En effet, ils recouvrent environ 70 % du territoire (Carte 4). Le paysage forestier se caractérise par un tissu forestier de type mixte, principalement constitué de forêts mélangées de feuillus et de conifères. Comme dans l'ensemble de l'Estrie, le couvert forestier de la MRC des Sources est surtout du domaine privé (98 %). Les forêts de la MRC des Sources sont dominées par des peuplements dont la structure d'âge est majoritairement de classe intermédiaire (45,2 %) et jeune (36,4 %). Les forêts matures et les vieilles forêts n'occupent que 18,4 % du couvert forestier (Carte 5).

Cette situation est typique de la région des Cantons-de-l'Est où une grande proportion des forêts a été surexploitée entre la moitié du 19e siècle et la fin des années 1920. De plus, une autre proportion des forêts est issue de l'abandon progressif des terres agricoles, observé depuis la moitié du 20e siècle. Les forêts précoloniales présentaient plutôt une proportion des classes d'âge de 15 % en forêts jeunes et intermédiaires et 85 % en forêts matures et vieilles, une situation à l'inverse de celle qui prévaut actuellement (CRE Estrie, 2015).

La municipalité de Ham-Sud est celle qui compte le plus de vieilles forêts autant en superficie qu'en proportion des forêts occupées. Les municipalités de Danville et de Wotton sont celles dont la proportion du territoire forestier occupé par de vieilles forêts est la moins élevée dans la MRC. Les vieilles forêts correspondent aux forêts âgées de plus de 100 ans et présentent bien souvent une composition forestière qui se rapproche de celles dites de « climax ». Plusieurs de ces forêts abritent une biodiversité importante, ce qui fait du renouvellement et du maintien de leurs caractéristiques, un enjeu important de l'aménagement forestier.

Les forêts dont la structure d'âge est intermédiaire (environ 50 ans) sont des peuplements qui se portent généralement bien à des travaux d'amélioration et à des traitements précommerciaux visant à améliorer la croissance et leur potentiel commercial à moyen terme. Ces peuplements sont largement représentés dans la région et leur mise en valeur devrait être encouragée dans une optique d'amélioration de la valeur et de la qualité des forêts de la région dans un terme de 10 à 20 ans.

Les forêts jeunes sont des peuplements, soit en régénération ou des plantations faisant suite à des travaux forestiers. Dans quelques cas, ce sont des forêts issues de friches suivant l'abandon des cultures agricoles. Ces parcelles n'ont pas de potentiel commercial à court ou moyen terme et ont plutôt comme objectif de fournir du bois à long terme. Il demeure toutefois important d'investir dans des travaux de dégagement de la compétition, d'entretien, de plantation, d'élagage ou même d'enrichissement. Ces travaux permettent d'augmenter les rendements et même d'assurer une qualité du bois à long terme. L'aménagement de ces peuplements devrait être encouragé et accéléré dans la région considérant qu'ils y sont largement représentés. Outre leur apport en matière ligneuse, les forêts sont avant tout des écosystèmes supportant une riche diversité biologique et des paysages. Les forêts du territoire sont d'ailleurs des lieux privilégiés pour les activités de chasse, de randonnée, d'observation de la nature et pour les activités en émergence comme la récolte des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Carte 4 : Couverture et composition forestière

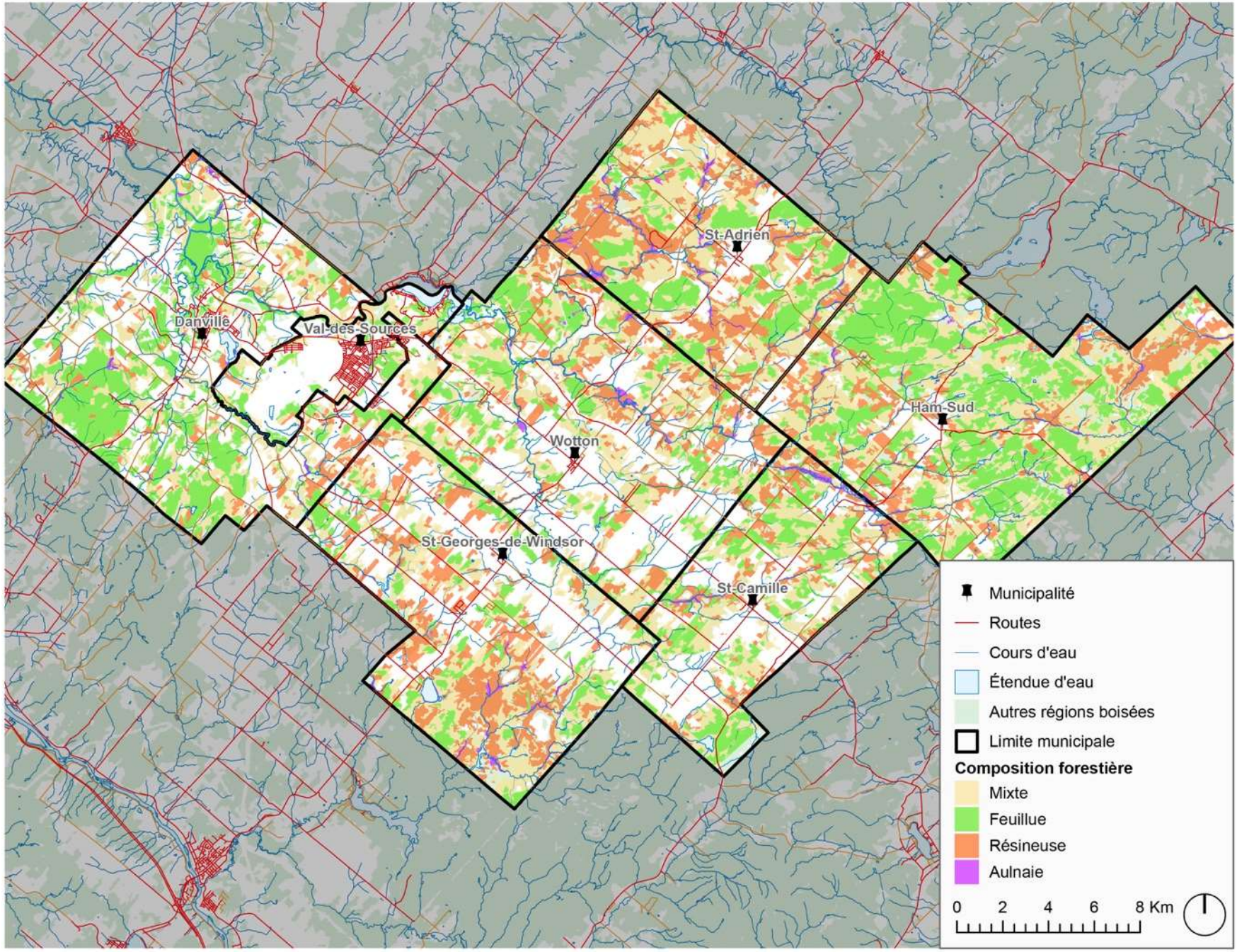

Carte 5 : Classes d'âge des forêts

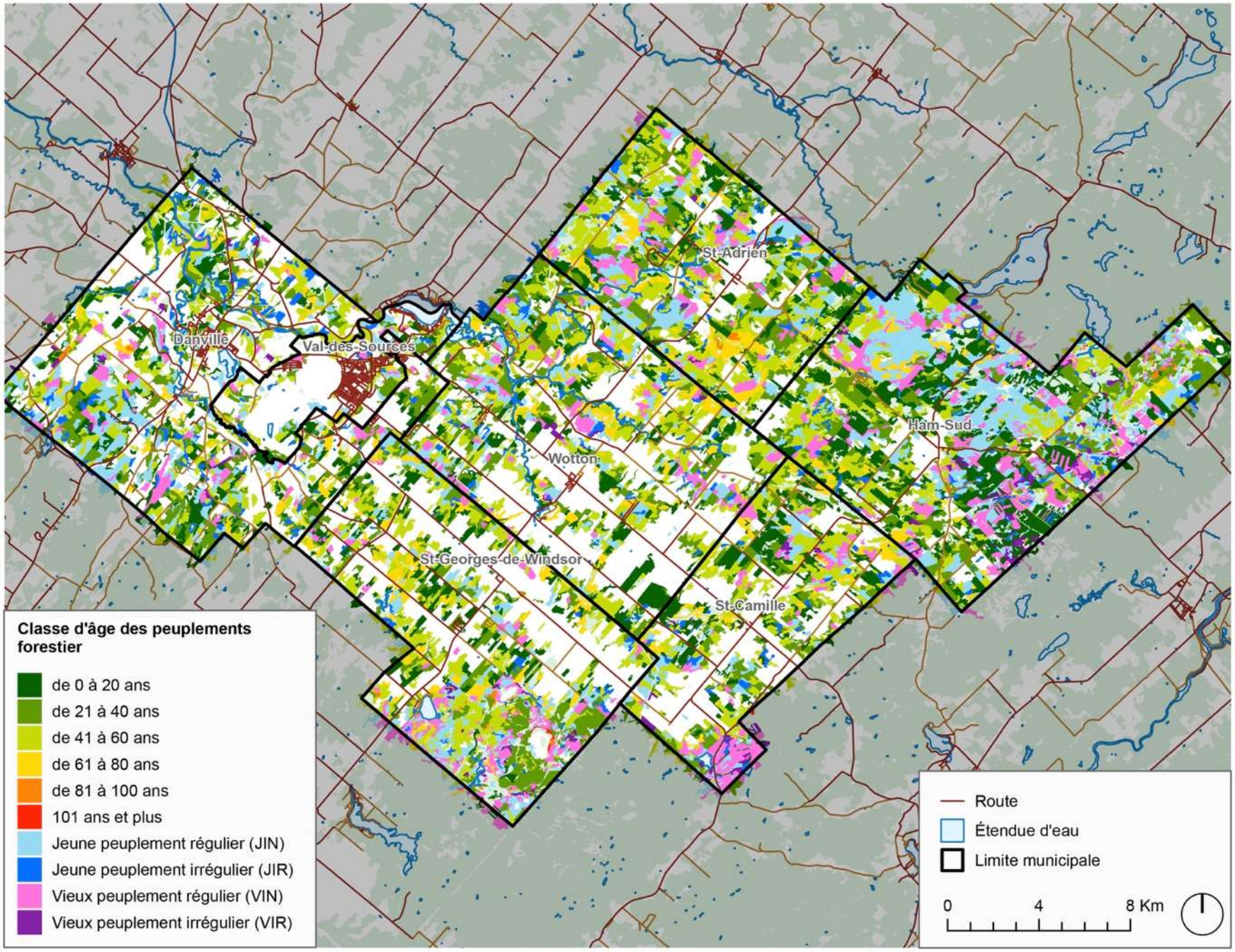

Portrait de la zone agricole et agrofrestière

FAITS SAILLANTS DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Sur une échelle de 10 ans

- *Décroissance du nombre de fermes (-6,6 %);*
- *Augmentation des superficies agricoles cultivées (+4 %);*
- *Augmentation du nombre de fermes (+11) ayant une superficie de moins de 69 acres (28 ha);*
- *Diminution du nombre de fermes (-19) ayant une superficie se situant entre 70 acres et 1 119 acres (28 à 450 ha);*
- *Augmentation du nombre de fermes (+3) ayant une superficie de plus de 1 120 acres (450 ha);*
- *La tranche des entreprises qui génère 5 000 $ et moins a augmenté de 4 %;*
- *38 % des entreprises (petites) font moins de 50 000 $ de revenu brut annuel (-2 %);*
- *19 % des entreprises (intermédiaires) font entre 100 000 $ et 250 000 $ de revenu brut annuel (-1%) ;*
- *33 % des entreprises (grandes) font 250 000 $ et plus de revenus bruts annuels (+5 %);*
- *Revenu brut moyen annuel des exploitations agricoles de 275 285 $;*
- *Diminution du nombre d'entreprises en production animale (-9 %) et augmentation de celles en production végétale (+10 %);*
- *La production laitière demeure la principale production en termes de revenus (45 %) et du nombre d'entreprises (30%);*
- *Le nombre d'entreprises en production bovine (-27 %) et porcine (-23 %) a diminué;*
- *Le nombre d'entreprises en production ovine a diminué (-42 %);*
- *Le nombre d'unités animales moyennes par entreprise a augmenté dans tous les élevages (porcs (+144,4 U.A.), volailles (canards) (+95,6 U.A.), chevaux (+42 U.A.)), sauf dans le secteur de la production laitière (-6,55);*
- *Les superficies utilisées par les fourrages et les pâturages cultivés représentent 75,3 % des superficies cultivées de la MRC;*
- *Le nombre de fermes certifiées biologiques a plus que doublé (+11 entreprises).*

Le portrait agricole a été complété à l'aide des données du MAPAQ, de Statistique Canada et de la CPTAQ et il a également été complété avec les résultats du questionnaire envoyé à l'ensemble des agriculteurs de la MRC des Sources. ** Note concernant les données du MAPAQ : La source des données au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles.*

Depuis 2014, le ministère procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données ait été interrogée en date de décembre 2020, la mise à jour des fiches d'enregistrement en Estrie a, pour la plupart, été effectuée en 2015 et 2016. Les modifications apportées par la suite ne concernent que les nouvelles exploitations agricoles, les entreprises radiées ou les entreprises ayant vécu des changements (ex. : achat d'une terre additionnelle).

Il est important d'analyser ces données avec prudence, car ce sont des données collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.»

Ne sont incluses que les entreprises ayant leur site principal dans le territoire cible. Les données des fiches d'enregistrement sont compilées selon le site principal d'exploitation des entreprises agricoles, à l'exception des superficies et du nombre d'unités animales, qui sont comptabilisés selon leur localisation géographique.

PORTRAIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Nombre d'exploitations agricoles

Selon les dernières données du MAPAQ de 2020, on dénombre 228 exploitations agricoles dans la MRC, ce qui représente 8,6 % du total de l'Estrie (2 656). Entre 2010 et 2016, on remarque une diminution de 11 % du nombre des exploitations agricoles au sein de la MRC avec l'arrêt des activités pour 27 entreprises agricoles. On observe par contre, de 2016 à 2020, une augmentation de 11 entreprises agricoles (+4,4%), ce qui fait en sorte que la diminution sur 10 ans se situe maintenant autour de 6,6 %. Ce constat est similaire à celui de l'Estrie, qui de 2010 à 2016, a connu une diminution des entreprises sur son territoire de 10 % (256 en moins) et une croissance de 8 % (205 entreprises de plus), donc une diminution de 2 % sur une période de 10 ans.

La ville de Danville enregistre la plus grosse perte avec la fermeture de huit (8) exploitations en 10 ans. Pour les autres municipalités, on constate de quatre (4) à cinq (5) fermetures entre les deux périodes (Tableau 9). Seule la municipalité de Saint-Adrien a vu une augmentation de ses exploitations, puisque cinq (5) entreprises agricoles sont venues s'y installer.

C'est dans les municipalités de Wotton (62) et de Danville (54) que l'on retrouve le plus de fermes au sein de la MRC.

Tableau 9 : Nombre d'exploitations réparties selon leurs activités principales

Municipalités	Nombres d'exploitations agricoles			Évolution du nombre d'entreprises		
	2010	2016	2020	2010-2016	2016-2020	2010-2020
Danville	62	52	54	-10	+2	-8
Ham-Sud	15	10	10	-5	0	-5
Saint-Adrien	21	20	26	-1	+6	+5
Saint-Camille	35	33	35	-2	+2	0
Saint-Georges-de-Windsor	43	38	39	-5	+1	-4
Wotton	66	63	62	-3	-1	-4
Val-des-Sources	2	1	2	-1	+1	0
MRC des Sources	244	217	228	-27	+11	-16

Sources : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, 2016 et 2020

Superficie des exploitations agricoles

Rappelons que selon les données du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), gouvernement du Québec 2021, 82 % du territoire de la MRC des Sources est en zone agricole, soit 64 646 ha. De ces 64 646 ha, 49 % (31 454 ha) demeurent occupés par les exploitations agricoles. Selon les données du MAPAQ en 2010, la superficie agricole cultivée atteignait 17 170 ha, comparativement à celle de 2020 où elle atteint 17 854 ha, ce qui correspond à une augmentation de 4 % des superficies cultivées. Le taux d'occupation des exploitations agricoles se situe près de la moyenne provinciale qui est de 52 %. Selon les données de Statistique Canada en ce qui a trait à la taille des entreprises agricoles dans la MRC des Sources, entre 2011 et 2016, le nombre de fermes ayant une superficie variant de 70 à 1 119 acres (fermes du milieu) a diminué au profit de fermes de plus petites et grandes dimensions (Tableau 10). On remarque donc une augmentation des grosses entreprises de plus de 1 120 à 2 239 acres depuis 5 ans. On remarque également une augmentation du nombre de fermes de petites superficies. Ainsi, les fermes de 10 acres (et moins) jusqu'à 69 acres, ont connu des bilans positifs de 6 et 7 fermes respectivement, ce qui renforce l'idée que de nouvelles entreprises de petite taille en démarrage, font leur apparition sur le territoire, étant plus faciles d'accès à l'acquisition contrairement au transfert de fermes familiales. On observe donc sur le territoire, l'émergence de fermes nichées qui pratiquent une agriculture de proximité.[6]

[6] *Guiraud N. & Mundler P. 2020. Être agriculteur ou agricultrice au Québec en 2020. Une profession agricole plurielle entre héritage et innovation. Université Laval. 19 p.*

Tableau 10 : Taille des exploitations agricoles au sein de la MRC des Sources en 2016

Municipalités	Nombre d'entreprises agricoles selon leurs superficies en acres										
	Moins de 10	10 à 69	70 à 129	130 à 179	180 à 239	240 à 399	400 à 559	560 à 759	760 à 1 119	1 120 à 1 599	1 600 à 2 239
Danville[7]	1	8	10	12	10	12	4	0	2	0	2
Ham-Sud	1	1	1	0	5	3	3	0	0	0	0
Saint-Adrien	3	4	3	2	2	5	3	3	1	0	1
Saint-Camille	1	5	3	0	4	9	5	1	2	1	0
Saint-Georges-de-Windsor	1	5	8	8	6	11	2	4	1	0	2
Wotton	3	5	12	3	10	16	9	5	0	2	0
MRC des Sources en 2016	**10**	**28**	**37**	**25**	**37**	**56**	**26**	**13**	**6**	**3**	**5**
MRC des Sources en 2011	**4**	**21**	**38**	**26**	**36**	**60**	**35**	**14**	**9**	**2**	**2**
Évolution de 2011 à 2016	**+6**	**+7**	**-1**	**-1**	**-1**	**-4**	**-9**	**0**	**-3**	**+1**	**+3**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011-2016.

C'est dans les municipalités de Wotton (32), de Danville (20) et de Saint-Georges-de-Windsor (20) que l'on retrouve les plus grandes exploitations agricoles en termes de superficie, puisque les deux tiers (66 %) des exploitations agricoles possédant plus de 240 acres (± 100 ha) se situent dans ces trois municipalités. Le nombre d'exploitations de plus de 240 acres n'a pas augmenté à l'échelle de la MRC, mais certaines municipalités ont connu une diminution, aux dépens d'une autre municipalité. Tout de même, moins de la moitié (44,3 %) des exploitations sur le territoire des Sources possèdent plus de 240 acres.

On remarque une augmentation significative d'exploitations de moins de 10 acres dans les municipalités de Wotton et de Saint-Adrien où l'on observe trois entreprises de plus dans cette catégorie pour ces municipalités.

[7] *Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité de Val-des-Sources, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.*

Revenus agricoles bruts

De la même façon que l'on enregistre une baisse de 6,6 % du nombre d'exploitations, on note une diminution légère (0,1 %) des revenus bruts totaux des entreprises agricoles entre 2010 et 2020 (Tableau 11).

Ce sont les exploitations agricoles situées sur le territoire des municipalités de Wotton, de Saint-Georges-de-Windsor et de Danville qui génèrent la plus grande part des revenus agricoles comptabilisés pour le territoire de la MRC des Sources.

Plusieurs de ces entreprises sont de petite taille, puisque selon les données du MAPAQ, c'est plus de 38 % des entreprises qui ont déclaré un revenu annuel inférieur à 50 000 $, en 2020. La proportion des fermes ayant des revenus inférieurs à 5 000 $ a légèrement augmenté, passant de 1 % en 2010 à 4 % en 2020. La quantité des exploitations ayant des revenus de 100 000 $ à 250 000 $ et 250 000 $ à 500 000 $ a considérablement diminué, puisque leur nombre est passé de 48 à 44 et de 47 à 40. Cependant, on remarque une augmentation importante de 10 fermes de plus ayant un revenu supérieur à 500 000 $, ce qui concorde avec la tendance observée à l'échelle du Québec, soit une augmentation de la taille des productions et des rendements.

Tableau 11 : Évolution des revenus agricoles bruts de la MRC des Sources

Valeurs ($)	Évolution des revenus						Taille des entreprises selon leur revenu brut[8]
	2010		2020		2010	2020	
	Nb d'exploitations	%	Nb d'exploitations	%	%	%	
0 à < 5 000 $	2	1	10	4	40	38	Petites
5 000 $ à < 50 000 $	96	39	78	34			
50 000 $ à < 100 000 $	29	12	24	10	12	10	
100 000 $ à < 250 000 $	48	20	44	19	20	19	Intermédiaires
250 000 $ à < 500 000 $	47	19	40	19	28	33	Grandes
500 000 $ et plus	22	9	32	14			
Total	244	100	228	100	100	100	
Revenus totaux en $	62 829 000*		62 765 000				

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 et 2020.
** Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 1993-2016.*

Le revenu brut moyen annuel des exploitations agricoles pour la MRC des Sources est de 275 285 $, ce qui représente une augmentation similaire au revenu moyen de l'ensemble de la région estrienne, à savoir, 263 044 $. Ce sont les exploitations agricoles de la municipalité de Wotton qui disposent des revenus moyens les plus élevés (348 161 $) de la MRC des Sources tandis que celles de la municipalité de Saint-Adrien affichent les revenus moyens les plus faibles (112 615 $) (Tableau 12). Ce sont les exploitations agricoles situées sur le territoire de la municipalité de Wotton qui génèrent le plus de revenus à l'intérieur de la MRC, avec près de 34 % des revenus totaux. Suivent les municipalités de Danville (28 %) et de Saint-Georges-de-Windsor (18 %). Enfin, les exploitations agricoles situées dans les municipalités de Saint-Adrien (5 %), et de Ham-Sud et Val-des-Sources combinées (3 %) génèrent les plus petits revenus de la MRC.

[8]*Garneau, Julie (3 décembre 2019). « Revenus d'exploitation des entreprises agricoles de petites tailles ». Bioclips actualité bioalimentaire, Consulté le 22 février 2022 sur le site du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries et de l'Alimentation. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no35.pdf*

Tableau 12 : Revenus agricoles bruts par municipalité

Valeurs ($)	Répartition en nombre d'exploitations par strate de revenu par municipalité en 2020							Répartition en % des exploitations par strate de revenu	
	Danville	Val-des-Sources	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton	MRC	Estrie
0 à < 5 000 $	1	2	0	3	2	1	1	10	142
5 000 $ à < 50 000 $	25	0	2	10	13	10	18	78	1 050
50 000 $ à < 100 000 $	4	0	2	3	3	5	7	24	351
100 000 $ à < 250 000 $	10	0	4	7	4	10	9	44	422
250 000 $ à < 500 000 $	10	0	2	1	9	8	10	40	331
500 000 $ Et plus	4	0	0	2	5	5	17	33	360
Total en %	**54**	**2**	**10**	**26**	**36**	**39**	**62**	**228**	**2 656**
Revenus total $ 2020	**17 322 000**	**1 667 000**		**2 928 000**	**8 229 000**	**11 033 000**	**21 586 000**	**62 765 000**	**698 645 000**
Revenus moyens en $	**320 777**	**138 916**		**112 615**	**228 583**	**282 897**	**348 161**	**275 285**	**263 044**

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 et 2020

Les problèmes d'endettement chez les agriculteurs

L'endettement élevé des exploitations agricoles québécoises cause beaucoup de stress et entraîne une certaine détresse psychologique dans les milieux agricoles. Dans un rapport produit en 2009[9], il est fait mention que la moyenne d'endettement des agriculteurs québécois est 45 % plus élevée qu'ailleurs au Canada. La machinerie agricole est un poste de dépense important pour les agriculteurs du Québec et en 2021, les producteurs investissent encore majoritairement dans la machinerie agricole. En effet, sur 55 répondants, 30 ont indiqué avoir fait des investissements en ce sens dans les deux dernières années. À cela s'ajoute l'augmentation constante du prix des terres agricoles qui, selon un rapport de Financement Agricole Canada en 2020, indique que les terres agricoles en Estrie ont connu une augmentation de 32,4 %, sans oublier la problématique du transfert d'entreprise, qui se faisant trop souvent sur une courte période, entraîne un endettement massif, ne laissant que peu de marge de manœuvre au futur producteur entraînant ainsi plusieurs problématiques (santé fragile, détresse psychologique, difficultés familiales, endettement élevé, etc.).

Pour venir en aide aux agriculteurs dans le besoin, il existe un service de médiation en matière d'endettement agricole[10] offrant des services de consultation et de médiation aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire à leurs obligations financières. Ce service permet aux exploitants et à leur(s) créancier(s) de discuter avec un médiateur des problématiques rencontrées dans le but d'arriver à un accord de remboursement acceptable pour chacun. Ce système offre de bons résultats.

Revenus agricoles par production

Les données présentées dans le Tableau 13 ci-après représentent les résultats des revenus agricoles, par production, des 228 entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2020. Ces exploitations perçoivent des revenus agricoles s'élevant à près de 63 millions de dollars, ce qui représente près de 12 % du total des revenus agricoles de l'Estrie. La production animale génère le plus de revenus avec 72 % des recettes agricoles totales.

La production laitière domine de façon importante le secteur agricole de la MRC des Sources avec 45 % des recettes, faisant d'elle la principale source de revenus du secteur agricole de la MRC. La production porcine, quant à elle, occupe la deuxième place de la source de revenus du secteur agricole animal de la MRC avec 17 % des recettes totales. Les cultures abritées sont les productions végétales qui génèrent le plus de recettes annuellement avec plus de 7 millions de dollars, soit 12 % des recettes agricoles totales. D'ailleurs, la MRC des Sources occupe le premier rang au sein de la région estrienne en ce qui concerne la production des cultures abritées (49,8 %).

---

[9] *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture, pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entreprenariat, par Michel R. Saint-Pierre, Secrétaire général associé, ministère du Conseil exécutif, Février 2009.*
[10] *Agriculture et agroalimentaire Canada. www.agr.gc.ca*

Tableau 13 : Revenus agricoles par production en 2010 et 2020

Productions	Revenus agricoles 2010			Revenus agricoles 2020		
	En $	% au sein de la MRC	% en Estrie	En $	% au sein de la MRC	% en Estrie
Production laitière	25 947 000	41	11,2	28 301 000	45	10
Production porcine	10 448 000	16,6	10,7	10 611 000	16,9	7,4
Production de bovins de boucherie	8 633 000	13,7	17,6	3 564 000	5,7	9
Production ovine	1 248 000	2,0	13,1	874 000	1,4	8,5
Apiculture	734 000	1,16	0,13	1 229 000	2	58,9
Œufs	N/A	N/A	N/A	10 000	0,02	0,1
Caprins	86 000	0,13	0,015	701 000	1,1	3,6
Chevaux	112 000	0,2	8			
Veaux lourds	1 444 000	2,3	50,6			
Poulets et dindons	N/A	N/A	N/A			
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	N/A	N/A	N/A			
Aquaculture	834 000	1,32	1,5			
Production animale	**48 815 000**	77,7		**45 289 000**	**72**	9
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1 525 000	2,4	8,5	3 264 000	5,2	7,1
Légumes	332 000	0,5	6,9	257 000	0,4	5
Fourrages	1 047 000	1,7	10,7	1 154 000	1,8	8,5
Horticulture ornementale	199 000	0,32	1	3 566 000	5,7	10,7
Cultures abritées	8 963 000	14,3	57,9	7 504 000	12	49,8
Autres fruits, champignons, pommes, pommes de terre	N/A	N/A	N/A	52 000	0,1	0,7
Production végétale	**12 079 000**	**19,2**	**2,2**	**17 457 000**	**27,8**	9,1
Production acéricole	**1 483 000**	**2,4**	**3**	**1 400 000**	**2,2**	2,5
Bois	**300 000**	**0,5**	**0,06**	**259 000**	**0,41**	1,8
Autre	**452 000**	**0,7**	**5,9**	**19 000**	**0,03**	0,9
TOTAL MRC des Sources	**62 829 000**	**100**	**11,6**	**62 765 000**	**100**	9

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010-2020. Et Patrick Chalifour. Agriculture et agroalimentaire MRC des Sources 2010.

PORTRAIT DES PRODUCTIONS ANIMALES

D'après les dernières données transmises par le MAPAQ, près de 63 % des exploitations agricoles de la MRC des Sources ont comme principale production, en 2020, la production animale. D'ailleurs, la production laitière et la production de bovins de boucherie comptent pour plus de 77 % des activités exercées par les entreprises agricoles de production animale de la MRC (Tableau 14).

Tableau 14 : Nombre d'entreprises agricoles dont la principale source de revenus provient de la production animale, par municipalité dans la MRC des Sources en 2020

Municipalités	Productions animales						
	Bovins laitiers	Bovins de boucherie	Porcs	Volailles (Canards, émeus, etc.)	Moutons	Chevaux	Autres élevages
Danville	12	19	1		4		1
Ham-Sud	4	2					
Saint-Adrien	5	1			1	2	3
Saint-Camille	13	3	2	1			1
Saint-Georges-de-Windsor	11	3	3		3		1
Wotton	24	9	4		3		3
TOTAL MRC des Sources	**69**	**43**	**10**	**1**	**11**	**2**	**9**
TOTAL % Productions animales MRC des Sources	**47,6**	**29,6**	**7**	**0,7**	**7,6**	**1,4**	**6,2**

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2020

Évolution des différents types de productions animales

Entre 2010 et 2020, alors que le nombre de productions animales diminuait avec la perte de 32 entreprises, certains types de productions ont été plus touchées que d'autres. C'est le cas, entre autres, des producteurs de bovins de boucherie qui ont subi une diminution considérable passant de 56 à 41 et des producteurs ovins qui sont passés de 19 à 11 (Carte 6). Entre 2010 et 2020, le nombre des producteurs de veaux lourds et de caprins a diminué de plus de la moitié, passant de 4 à 2. Par ailleurs, un (1) producteur d'autres volailles a vu le jour. On parle ici de producteurs de canards, d'émeus, etc. (Tableau 15).

Tableau 15 : Évolution des productions animales dans la MRC des Sources

Productions	2010		2020	
	Nombre d'exploitations	%	Nombre d'exploitations	%
Bovins laitiers	72	29,5	69	30,3
Bovins de boucherie	56	23	41	17,9
Moutons	19	7,8	11	4,8
Chevaux et autres équidés	3	1,2	2	0,9
Porcs	13	5,3	10	4,4
Veaux lourds	4	1,6	2	0,9
Chèvres	4	1,6	2	0,9
Aquaculture	1	0,4	2	0,9
Apiculture	5	2	5	2,2
Autres Volailles (canards, émeus, etc.)	0	0	1	0,4
Total des productions animales de la MRC	**177**	**73**	**145**	**64**
TOTAL des entreprises de la MRC	**244**	**100**	**228**	**100**

Entreprises spécialisées : dont la principale source de revenus provient de cette production

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010-2020

La charge de travail, l'insuffisance de main d'œuvre, le manque de rentabilité et l'exigence en temps, comparativement à la culture des champs, sont des facteurs qui expliqueraient l'abandon de la production animale. Ainsi, la volonté de garder le fonds de terre après la vente des animaux justifie également le transfert des prairies vers la production de grains pour la monoculture de maïs et de soya.

Carte 6 : Distribution des productions animales dans la MRC des Sources

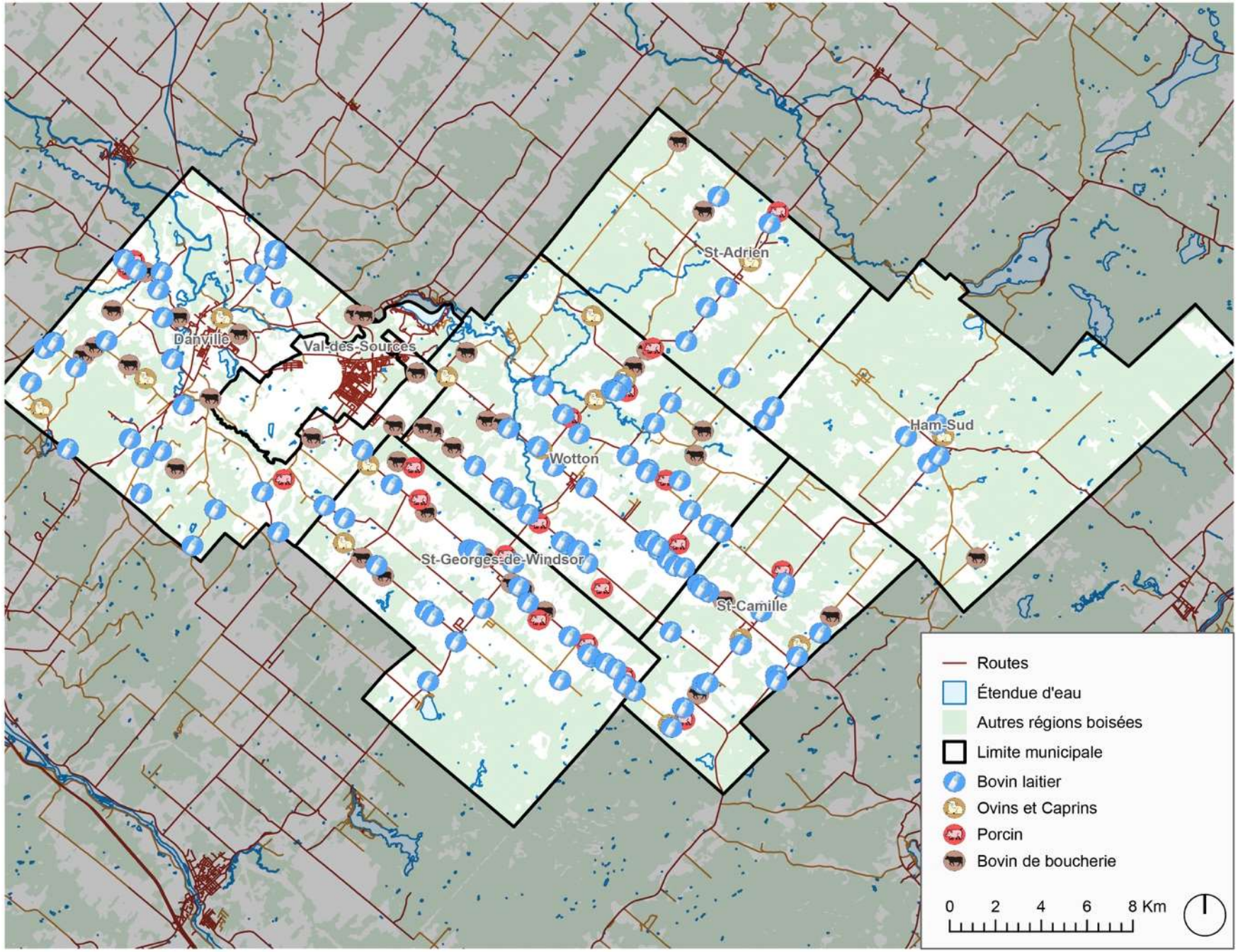

La production laitière

La production laitière demeure la principale activité d'élevage dans la MRC des Sources et arrive au premier rang des productions agricoles de la MRC des Sources. Elle génère le tiers des revenus agricoles annuels avec plus de 28 millions de dollars et 62 % des revenus en productions animales de la MRC. En 2010, le revenu de la production laitière représentait près de la moitié des revenus agricoles.

Entre 2010 et 2020, le nombre de fermes laitières est demeuré sensiblement le même malgré une diminution de trois fermes laitières sur le territoire, ce qui représente une baisse d'environ 4,2 % depuis dix ans. Un peu moins du tiers des exploitations agricoles de la MRC (30,3 %) ont comme principale activité l'élevage de bovins laitiers. Toutes les municipalités de la MRC des Sources sont pourvues de producteurs de bovins laitiers et c'est sur le territoire de la municipalité de Wotton qu'on retrouve le plus grand nombre de ces producteurs (34,8 %).

En 2020, les producteurs laitiers de la MRC se partagent 5 898 vaches laitières. Le nombre de têtes déclarées a diminué, puisqu'il était de 6 715 vaches laitières en 2010. Selon le syndicat des producteurs de lait de la Fédération UPA Estrie, les producteurs laitiers de la MRC des Sources produisent, en 2021, environ 3 704 kg par jour, soit une moyenne de 65 kg par producteur. Ce qui représente, à l'échelle estrienne, 8,7 % de la production laitière.

À l'échelle de l'Estrie, on remarque une diminution du nombre d'entreprises laitières de 20 %, représentant une perte de 116 producteurs sur une période de 10 ans. Un total de 10 % de la production laitière du Québec est concentré en Estrie. Si la région comptait 821 exploitations laitières en 2000, elle n'en comptait que 465 en 2020. Il s'agit d'une diminution de 43,3 % sur 20 ans. Au Québec, il y avait 9 568 exploitations laitières en 2000 et 4825 en 2020, soit une diminution de 49,5 %. On peut donc dire que la tendance est un peu moins rapide dans la région que dans le reste du Québec.

Les raisons qui expliquent la diminution du nombre d'entreprises laitières dans la MRC des Sources, en Estrie et au Québec, sont surtout attribuables à la pénurie de main-d'œuvre, à la hausse de l'endettement qui limite le transfert, à l'augmentation des valeurs marchandes des bâtiments et des fonds de terre, au stress lié à la hausse des coûts de production et au maintien du prix de vente en raison d'une mauvaise préparation des cédants à leur transfert.

La production porcine

La production porcine est restée plutôt stable passant de 13 à 10 entreprises dans la MRC des Sources. On remarque une certaine tendance à la consolidation des entreprises, puisque le nombre de têtes est demeuré sensiblement le même depuis 10 ans.

Dans les dernières années, les maladies comme le SRRP, le mycoplasme et l'influenza ont modifié les méthodes de production, de régie et de salubrité du secteur porcin partout au Québec. Des baisses de revenus et des baisses de performance des fermes porcines ont été observées dans les dernières années, notamment à la suite de l'impact de la mortalité répétitive causée par les maladies contractées dans les troupeaux et en raison de la fluctuation des prix sur le marché[11]. Le modèle en production continue pratiqué traditionnellement, a pris fin pour certaines entreprises, afin d'évoluer vers le modèle de production « tout plein tout vide », permettant ainsi d'assainir les lieux et d'assurer un meilleur contrôle de la santé et de la salubrité du troupeau. De nouvelles normes de productions (cahier des charges de l'AQC ou Porc Excellence) et de bien-être animal se sont aussi ajoutées aux pratiques d'élevage nécessitant des investissements supplémentaires au niveau des bâtiments et des équipements agricoles (ex. : quais de chargement, entrées danoises, espace mangeoire, accès à l'eau, espace plancher minimum par porc, qualité de l'air, élevage des truies gestantes en grand groupe, etc.). Pour certaines entreprises, pour qui les revenus étaient trop faibles pour rentabiliser leurs investissements, notamment les petites entreprises de type naisseur-finisseur (moins de 200 truies et engraissement) ou les petites maternités (de moins de 800 truies), la solution de fermer leur entreprise ou d'aller vers un mode d'intégration, explique la tendance à la diminution et à la consolidation des entreprises porcines sur le territoire. Sous intégration, les producteurs font de l'élevage à forfait pour une autre entreprise et ils n'ont plus à supporter l'achat de porcelets, de moulée, de frais de vétérinaire, de médicaments, de produits de lavage et de salubrité, etc. L'éleveur à forfait peut alors compter sur une rémunération plus stable.

---

[11] *Voir graphique sur les fluctuations des prix saisonniers et de la période de vente : https://www.3trois3.com/derniers-cours-et-evolution/canada-quebec_92/ et http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/accueil.php*

La production bovine

En 2010, 23 % des exploitations agricoles de la MRC des Sources ont comme principale activité l'élevage de bovins de boucherie comparativement à près de 39 % en 2007. Malgré la construction d'un site regroupant les activités d'abattage, de transformation et d'entreposage à Val-des-Sources en 2010, la production bovine a continué de diminuer. En 2020, le nombre d'exploitations ayant comme activité principale l'élevage de bovins de boucherie représente 17,9 % des exploitations agricoles. On constate donc que le nombre de fermes bovines de boucherie continue de diminuer (-5,8 %), mais moins drastiquement que dans la période entre 2007 et 2010, où l'on a connu une baisse cinq fois plus importante (16 %).

La diminution du nombre d'entreprises produisant du bovin de boucherie est attribuable à l'écart entre les coûts des facteurs de production et le revenu. Les exigences en termes de bien-être animal et l'administration qui en découle sont également des fardeaux supplémentaires pour l'agriculteur. Ainsi, la pression exercée amène les producteurs à abandonner ce type de production.

La production ovine

La production ovine arrive en troisième position, en termes de nombre de fermes, après les productions laitière et bovine. Ce secteur a connu une baisse de 43 % par rapport au recensement de 2010. À l'échelle provinciale, le nombre de producteurs d'ovins a diminué de 27 % et celui de l'Estrie a diminué de 20 %. Selon le *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie ovine au Québec* de 2019, les entreprises ovines se retrouvent un peu partout au Québec, mais quatre régions administratives se partagent 63 % des fermes ovines : le Bas-Saint-Laurent (25 %), l'Estrie (16 %), la Montérégie (11 %) et le Centre-du-Québec (11 %). La production laitière ovine possède un noyau important d'entreprises en Estrie.

On attribue principalement la diminution du nombre d'entreprises ovines en Estrie au faible prix de la viande d'agneau sur le marché et à la complexité de la production. En effet, les démarrages en production ovine ne sont pas faciles et demandent beaucoup de connaissances sur la production pour réussir. Il n'est malheureusement pas rare de voir des producteurs démarrer une entreprise ovine et que celle-ci ne dure pas dans le temps, faute de rentabilité. C'est pourquoi, il est important que les producteurs en démarrage soient bien accompagnés et rédigent un plan d'affaires réaliste qu'ils respecteront. Malgré tout, depuis deux ans, le prix de la viande d'agneau s'est amélioré sur le marché et crée une opportunité pour plusieurs agriculteurs.

Autres productions animales

Outre les secteurs traditionnels (bovins, lait, porcs et ovins), on retrouve quelques élevages non traditionnels comme l'élevage de chevaux, de sangliers et de canards.

Les exploitations agricoles exerçant l'élevage de chevaux ont doublé entre 2006 et 2011. Ce type d'élevage est aujourd'hui supporté par huit (8) exploitations.

La production de miel, l'élevage de volaille pour les œufs de poules et l'élevage caprin sont des activités qui demeurent marginales même si cette dernière a vu une (1) exploitation supplémentaire voir le jour sur le territoire de la MRC. En règle générale, la production caprine se tourne davantage vers la transformation du lait. Ces trois (3) productions agricoles non traditionnelles permettent de diversifier l'offre des productions animales et apportent un nouveau souffle à l'agriculture qui s'opère au sein de la MRC. On pense, entre autres, aux activités agrotouristiques et à la volonté de développer et de favoriser la commercialisation des produits locaux, mais aussi à développer des partenariats avec les restaurateurs de la région.

Évolution du nombre d'unités animales

Malgré le fait que l'on constate une diminution du nombre d'entreprises dans tous les types de productions animales sur le territoire, mis à part dans le secteur de la volaille (+3 entreprises), l'évolution de la taille moyenne des troupeaux sur les fermes, en unités animales, est en croissance. De 2010 à 2020, il est remarquable d'observer une croissance fulgurante du nombre d'unités animales dans le secteur porcin et celui de la volaille, où l'on constate, respectivement, une évolution en moyenne de 144,4 U.A. et de 95,6 U.A. par entreprise. Selon les *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles* du MAPAQ, c'est, entre autres, dans les municipalités de Saint-Camille et de Saint-Georges-de-Windsor où l'on retrouve le plus grand nombre d'unités animales en production de volaille. La seule production où l'on constate une diminution de la moyenne en unités animales par entreprise est celle de la production laitière qui, sur une période de 10 ans, a perdu une moyenne de 6,5 U.A. par entreprise. L'évolution des espèces animales selon le type d'élevage, qu'elle soit négative ou positive, reflète bien les différents changements dans les pratiques de productions animales sur le territoire (Tableau 16).

Tableau 16 : Évolution du nombre d'unités animales et d'entreprises déclarant un revenu par type de productions

Types de productions	2010			2020			Évolution		
	Unité animale (U.A.)	Nombre d'entreprises	Moyenne U.A./entreprise	Unité animale (U.A.)	Nombre d'entreprises	Moyenne U.A./entreprise	2020 Unité animale (U.A.)	Nombre d'entreprises	Moyenne U.A./entreprise
Production laitière (vaches laitières)	6 715	73	92	5 898	69	85,5	- 12,2 %	- 4	- 6,5
Production de bovins Vaches-veaux	2 672	52	51	2 301	37	62	- 14 %	- 15	+ 11
Production de bovins d'engraissement	75	16	5	160	8	20	+ 113 %	-8	+ 15
Production ovine (béliers, brebis et agneaux)	887	23	39	593	14	42,3	- 33,2 %	- 9	+ 3,3
Élevage de chevaux et autres équidés	279	7	40	164	2	82	- 41,2 %	- 5	+ 42
Production porcine	6 886	16	430,4	6 897	12	574,8	+ 0,16 %	-4	+ 144,4
Volailles	38	2	19	573	5	114,6	+1 508 %	+3	+ 95,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010-2020

PORTRAIT DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

D'après les plus récentes données du MAPAQ, près de 33,8 % des exploitations agricoles de la MRC des Sources ont comme principale production la production végétale. La production acéricole compte pour plus de 10,5 % des activités exercées par les entreprises agricoles de la MRC des Sources (Tableau 17). La culture maraîchère a, pour sa part, connu une augmentation importante, passant de 5 entreprises en 2010 à 9 en 2020. On retrouve maintenant la présence de fermes maraîchères dans 5 municipalités sur 7.

Les exploitations de type maraîchère existantes sont de petites productions vouées au développement du terroir. La mise en marché des produits qui en découle se développe sous la forme de vente directe aux clients.

Tableau 17 : Nombre de producteurs ayant la production végétale comme principal revenu par municipalité

Municipalités	Productions végétales					
	Céréales et protéagineux	Légumes	Fruits	Culture en serre et en pépinière et floriculture	Acériculture[12]	Plantes fourragères
Danville[13]	0	6	1	5	2	5
Ham-Sud	0	0	0	0	3	1
Saint-Adrien	0	0	0	0	11	3
Saint-Camille	7	1	1	1	1	5
Saint-Georges-de-Windsor	4	1	1	2	1	3
Wotton	5	1	0	0	6	5
MRC des Sources	**16**	**9**	**3**	**8**	**24**	**22**

Sources : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2020

[12] *Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable.*
[13] *Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité de Val-des-Sources, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.*

Évolution des différents types de productions végétales

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles ayant des revenus en production végétale a connu une augmentation de plus de 10 %, passant de 64 à 84 exploitations agricoles (Tableau 18). Deux productions ont presque doublé leurs nombres de producteurs, citons la production de céréales et protéagineux ainsi que les cultures maraîchères. Presque tous les types de culture ont connu une augmentation quant au nombre de producteurs, à l'exception de celui des producteurs de foin et fourrage qui est demeuré stable. Cependant, si on considère les producteurs qui déclarent le foin comme revenu secondaire, on remarque une légère diminution de 59 producteurs à 54 en 2020. Les producteurs de foin représentent un peu plus du quart (26,5 %) des producteurs végétaux.

Le nombre de producteurs acéricoles compte pour moins du tiers (29 %) des producteurs végétaux et pour près de 10,4 % des producteurs agricoles de la MRC des Sources. C'est dans les municipalités de Wotton et de Saint-Adrien que l'on retrouve la majorité de ces producteurs.

Tableau 18 : Évolution des productions végétales comme principal revenu dans la MRC des Sources

Productions	2010		2020	
	Nombre de producteurs	%	Nombre de producteurs	%
Céréales et protéagineux	9	14	16	23,5
Légumes	5	7,8	9	10,8
Fruits et noix	1	1,5	3	3,6
Horticulture ornementale	4	6,2	5	6
Foin	22	34,3	22	26,5
Cultures abritées	0	0	2	2,4
Acéricole	23	36	24	29
TOTAL des entreprises en production végétale MRC des Sources	**64 (26 %)**	**100**	**83 (36 %)**	**100**
Total des entreprises agricoles MRC des Sources	**244**		**228**	
Cultures émergentes[14]	-	-	13	

[14] *MAPAQ-Estrie, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2020-03. Autres superficies cultivées alpiste roseau (biomasse), champignons cultivés (en forêt), autres céréales, oléagineuses., légumineuses et autres grains haricot/fève (sec), chanvre, triticale, asclépiade, autres cultures abritées, divers, fraises, haricots/fèves (culture abritée), poivrons/piments, autres fruits (champ), cassis, kiwis, diverses variétés, groseilles, melons, cantaloups, vignes.*

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2020

Évolution des superficies cultivées

Les superficies utilisées pour la culture des fourrages et des pâturages représentent 75,3 % des superficies cultivées en 2020 (Tableau 19). Cette superficie était de 80,4 % en 2010. Cette baisse est attribuable à la diminution de la superficie du pâturage qui est passé de 3 142 ha à 3 055 ha en 2020.

Les principaux végétaux cultivés sont les fourrages ainsi que les céréales et les protéagineux, qui occupent 81,4 % des superficies cultivées. Le nombre des exploitations pratiquant la culture des céréales et protéagineux a augmenté de 36 % et celui de la production destinée au foin et fourrage de 1,5 %.

La culture fourragère domine donc largement les superficies cultivées (57,7 %). Les céréales et protéagineux occupent, quant à eux, près du quart (23,7 %) des superficies cultivées du territoire. Le maïs, le soya et l'avoine sont des grandes cultures et sont celles qui sont les plus cultivées dans la MRC des Sources. Les cultures fourragère et céréalière se trouvent majoritairement dans les municipalités de Danville, de Wotton et de Saint-Georges-de-Windsor, au sud-ouest du territoire, là où les terres sont plus fertiles.

En ce qui a trait aux 12 producteurs maraîchers (fruits et légumes), ils occupent une infime partie du territoire avec seulement 0,22 % des superficies cultivées, dont 55 % (13,74 ha) des superficies déclarées en légumes frais sont des cultures de maïs sucré et sont localisées principalement dans la municipalité de Danville. Enfin, la superficie des productions horticoles consacrées aux arbres de Noël et aux conifères cultivés en champs a augmenté du tiers (31,5 %) depuis une décennie. Comparativement à 2010, où la superficie majoritaire se trouvait essentiellement à Wotton, elle se retrouve maintenant, principalement dans les municipalités de Wotton, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Danville.

Les recettes totales attribuables aux productions végétales ont augmenté de façon considérable entre 2010 et 2020 passant de 6,8 M$ à 17,4 M$. Les cultures abritées ont connu une très forte croissance, se hissant aujourd'hui au premier rang dans la région en ce qui concerne les revenus agricoles dans cette catégorie.

Tableau 19 : Évolution des superficies cultivées entre 2010 et 2020

Productions	Superficie en ha			
	2010	%	2020	%
Fourrages	9 861	61	10 006	57,7
Pâturages	3 142	19,4	3 055	17,6
Céréales et protéagineux	3 000	18,5	4 086	23,7
Fruits	13	00,08	14	00,08
Légumes[15]	16	0,09	25	0,14
Cultures abritées	6	0,04	6	0,03
Horticulture ornementale	4	0,02	3	0,017
Horticulture ornementale en champs (sapins de Noël)	127	0,8	134	0,7
Autres productions végétales	7	0,04	11	0,06
Répartition des productions végétales	**16 175**	**100**	**17 340**	**100**
Érablières exploitées	1691	9,5	1 444	7,7
Répartition des productions végétales + érablières	**17 866**	**100**	**18 784**	**100**

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles 2010 et 2020

Selon Statistique Canada, il se cultive sur le territoire de la MRC des Sources 5 244 ha de céréales et protéagineux. Le soya occupe 26,9 % des superficies en céréales et protéagineux de la MRC des Sources, soit une augmentation de 643 ha, entre 2011 et 2016. Cette culture, que l'on dit polyvalente, gagne du terrain à travers la province et a fait un bond en Estrie, passant de 7 668 en 2011 à 11 316 ha en 2016. Le côté économique de la culture du soya suscite l'intérêt des exploitants. Aussi, les usages multiples comme l'alimentation animale, les produits industriels ou encore, les aliments destinés à la consommation humaine sont autant de facteurs intéressants pour son exploitation. C'est dans les municipalités de Saint-Camille et de Saint-Georges-de-Windsor que l'on observe les plus grandes superficies vouées à la culture du soya.

Le maïs, qui occupait près du cinquième des superficies en céréales et protéagineux en 2011, occupe aujourd'hui presque le tiers des superficies et obtient la seconde place derrière le soya avec 1 415 ha (Tableau 20). Il est intéressant d'observer la présence de cultures de couverture en 2016, dont 153 ha de seigle d'automne et 31 ha de blé d'automne. Ces cultures sont intégrées à l'automne, comme l'appellation le mentionne, à la suite d'une grande culture annuelle comme le maïs-grain ou le soya, afin de conserver un couvert végétal permettant de diminuer l'érosion superficielle du sol, de conserver les matières fertilisantes et d'améliorer la structure du sol.

[15] *Excluant les légumes de serre.*

Tableau 20 : Évolution des superficies en céréales et protéagineux dans la MRC des Sources entre 2011 et 2016

Céréales et protéagineux	Superficie en ha			
	2011	%	2016	%
Maïs-grain	839	20,2	1 415	26,9
Soya	978	23,6	1 621	31
Avoine	743	18	611	11,6
Orge	247	6	247	4,7
Blé de printemps[16]	290	8,9	278	5,3
Blé d'hiver	79	2	31	0,6
Seigle d'automne	0	0	153	2,9
Autres[17]	966	23,3	888	17
TOTAL	**4 142**	**100**	**5 244**	**100**

Source : Statistique Canada, Données sur les exploitations agricoles de 2011 et 2016

PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

Depuis le 1er février 2000, le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec a reconnu les produits biologiques comme étant une appellation réservée au sens de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (L.R.Q., chapitre A-20.03). Cette loi vise à protéger l'authenticité des produits et des désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification acquise en regard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou à une spécificité. Plusieurs raisons peuvent inciter une entreprise à obtenir et à maintenir une certification biologique. Elle peut, par exemple, aider à ouvrir de nouveaux marchés et à obtenir une valeur ajoutée pour ses produits. Cependant, le choix de la certification biologique repose avant tout sur des convictions personnelles et sur l'adhésion aux valeurs morales associées à ce type de production (environnement, santé, qualité de vie, recherche d'autonomie dans la gestion de la ferme, etc.).

[16] *Excluant le blé dur*
[17] *Combine les mélanges de céréales (164 ha), le maïs à ensilage (724 ha), le colza (0 ha).*

Évolution du nombre de fermes certifiées biologiques

Les productions biologiques sont de plus en plus présentes dans la MRC des Sources. En effet, de 2010 à 2020, la MRC a plus que doublé son nombre d'exploitations en agriculture biologique, passant de 6 à 17 fermes certifiées. C'est le même constat pour l'Estrie qui sur une décennie, est passée de 162 à 340 entreprises certifiées (Tableau 21).

Municipalités	Total
Danville	2
Saint-Adrien	4
Ham-Sud	0
Wotton	5
Saint-Georges-de-Windsor	2
Saint-Camille	4
Val-des-Sources	0
MRC des Sources	**17**

C'est dans toutes les municipalités, mis à part celles de Val-des-Sources et de Ham-Sud, que nous retrouvons ces dix-sept (17) fermes certifiées.

Le tiers des exploitations en agriculture (4) est géré par des exploitants de moins de quarante ans.

Les fruits et légumes (6), les produits de l'érable (5), les fourrages (4), les céréales et oléagineux (2) et la production de lait (2) sont les principales productions biologiques du territoire de la MRC (Tableau 22).

Les produits de l'érable certifiés biologiques se dénombrent à (5) entreprises, dont (4) sont établies à Saint-Adrien.

Tableau 21 : Évolution du nombre de fermes en mode biologique par type de productions[18]

Types de production**	MRC des Sources		Estrie
	2010	2020	2020
Lait	2	2	9
Viande et œufs	1 (porc)	2 (porc)	22
Acériculture	1	5	194
Céréales et oléagineux	3	2	29
Fourrages	2	4	33
Fruits, fruits du verger, légumes et cultures abritées	7	6	113
Apiculture	0	0	1
Boissons alcoolisées	0	0	2
Récoltes sauvages	0	0	0
Total d'entreprises certifiées[19]	**6**	**17**	**340**

Sources : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010-2020 et Données Estrie provenant du Portail BIO Québec (2020)

LES CULTURES OGM[20]

Les OGM cultivés sur le territoire de la MRC des Sources sont principalement le maïs et le soya. En 2016, les principales cultures génétiquement modifiées couvraient 1 049 ha. Entre 2010 et 2016, la superficie cultivée en OGM connaît une croissance fulgurante passant de 696 à 1 049 ha, soit une augmentation de 50,7 %. Le nombre d'exploitants agricoles pratiquant les cultures OGM a, quant à lui, augmenté de 45 % en six ans.

Le soya génétiquement modifié est la culture OGM la plus utilisée occupant 52 % des 1 049 ha d'OGM au sein de la MRC. Le maïs-grain occupe quant à lui les 47,2 % restants, soit 495 ha (Tableau 22).

[18] *Il peut y avoir plusieurs types de production par entreprise. Toutefois, le total représente bien le nombre de producteurs biologiques.*

[20] *Organismes génétiquement modifiés.*

Tableau 22 : Évolution des superficies des cultures OGM dans la MRC des Sources

Cultures OGM	2004	2007	2010	2016
Maïs-grain				
Superficie en ha	N/A	343	385	495
Nombre de déclarants	4	8	13	16
Soya				
Superficie en ha	N/A	176	311	555
Nombre de déclarants	3	8	10	21
Total superficies	**239**	**519**	**696**	**1 049**
Total déclarants	**5**	**12**	**20**	**29**

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2016.

À l'échelle de l'Estrie et de la province, on note aussi une augmentation des superficies en OGM, selon une compilation de données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). En Estrie, entre 2010 et 2020, les superficies de culture de maïs-grain et de soya génétiquement modifiés ont connu une augmentation fulgurante de 148,2 % passant de 5 600 à 13 900 ha. La province de Québec affiche également une augmentation des superficies de 50 % passant de 399 000 à 598 700 ha, un autre indice qui corrobore l'augmentation des superficies en grandes cultures sur le territoire.

Tableau 23 : Évolution des superficies des cultures OGM en Estrie et au Québec

Cultures	2010	2016	2017	2020
Maïs-grain	2 800	5 000	6 200	7 500
Soya	2 800	7 500	9 300	6 400
Total Estrie	**5 600**	**12 500**	**15 500**	**13 900**
Maïs-grain	269 000	334 000	325 000	351 000
Soya	130 000	221 700	265 000	247 700
Total Québec	**399 000**	**555 700**	**590 000**	**598 700**

Sources : Superficie des grandes cultures, rendement à l'hectare et production, par regroupement de régions administratives, Québec, 2007-2020 Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC). Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Portrait de la production sylvicole et acéricole

FAITS SAILLANTS DE LA PRODUCTION SYLVICOLE ET ACÉRICOLE

Production sylvicole

- *Diminution des propriétaires forestiers reconnus, soit 10 entreprises de moins en 6 ans (-3 %);*
- *Augmentation de la moyenne des superficies forestières possédées par les producteurs des entreprises forestières de 81 ha, en 2021, comparativement à 75 ha en 2015;*
- *52 % des propriétaires forestiers possèdent un plan d'aménagement forestier;*
- *Diminution des producteurs forestiers adhérant à la certification forestière (-17 %);*
- *Augmentation des superficies possédées par de grandes entreprises forestières depuis 2011 (+ 7 %);*
- *Le bois de sciage est le principal secteur de mise en marché de la MRC (80 %);*
- *Les essences résineuses récoltées représentent 78 % du volume total mis en marché;*
- *Augmentation du revenu brut déclaré au MAPAQ par les producteurs agricoles;*
- *Augmentation des investissements dans les travaux sylvicoles destinés à la récolte de matière ligneuse, réalisés et financés grâce aux programmes d'aide de l'Agence Estrie (+ 1 240 611 $) entre les périodes 2009-2013 et 2014-2020;*
- *Diminution des investissements dans les travaux sylvicoles non destinés à la récolte (- 278 460 $) entre les périodes 2009-2013 et 2014-2020.*

Production acéricole

- *Même quantité d'entreprises acéricoles entre 2010 et 2020;*
- *Diminution du nombre d'hectares en culture;*
- *Diminution de la moyenne d'entailles par entreprise;*
- *Diminution du nombre d'entailles entre 2010 et 2020;*
- *Diminution des revenus bruts en acériculture.*

TENURE DU TERRITOIRE FORESTIER

Comme dans l'ensemble de l'Estrie, le couvert forestier de la MRC des Sources est surtout du domaine privé (98 %). La majeure partie des superficies forestières appartient à des petits producteurs forestiers. Environ 81 % (44 845,14 ha) du territoire forestier est possédé par des propriétaires possédant moins de 800 ha en un seul tenant. Ce sont surtout des petites entreprises possédant en moyenne 81 hectares. Les grandes propriétés forestières privées (deux entreprises) s'étendent sur 17 % de la superficie forestière (9 433,33 ha) et appartiennent surtout à la compagnie Domtar et à la Coopérative de services forestiers Laforêt. Une autre portion du territoire localisé à Ham-Sud est de tenure publique et est donc gérée par le gouvernement du Québec (Carte 7).

PRODUCTEURS FORESTIERS

Les critères de base pour être reconnu comme un producteur forestier sont essentiellement de posséder un boisé de plus de quatre (4) hectares et un plan d'aménagement forestier (PAF). Selon l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, il y aurait, en 2021, 350 propriétaires forestiers privés au sein de la MRC des Sources, totalisant 28 183,32 ha, ce qui représente 52 % de la superficie forestière totale. Si on compare avec l'année de référence 2015, on peut constater une légère diminution (-3 %) de producteurs forestiers. De plus, on observe une augmentation de la superficie moyenne des terres passant de 75 ha à 81 ha, ce qui représente une augmentation de 6 % entre ces deux périodes. Les spécialistes accrédités pour faire un plan d'aménagement forestier sont les ingénieurs forestiers. Ceux-ci sont majoritairement engagés par des groupements d'aménagements forestiers. Sur le territoire de la MRC des Sources, deux regroupements se partagent le territoire, la Coopérative de services forestiers Laforêt[21] (anciennement Aménagement forestier coopératif de Wolfe AFCW), qui dessert Saint-Adrien, Ham-Sud, Wotton et Saint-Camille et le Groupement forestier coopératif Saint-François[22] qui dessert Val-des-Sources, Danville et Saint-Georges-de-Windsor.

Lors du sondage effectué par la MRC, les producteurs agricoles et forestiers ont été questionnés pour savoir s'ils détenaient un plan d'aménagement forestier (53 réponses), plus de la moitié ont mentionné ne pas avoir de plan d'aménagement pour leur boisé (57 %). Sur les 20 répondants ayant dit avoir un plan d'aménagement forestier pour leur boisé, 90 % ont mentionné avoir fait appel à un ingénieur forestier travaillant pour un groupement forestier.

[21] https://laforet.coop/la-cooperative/
[22] https://www.gfsf.ca/regions-desservies/

Carte 7 : Tenure du territoire forestier de la MRC des Sources

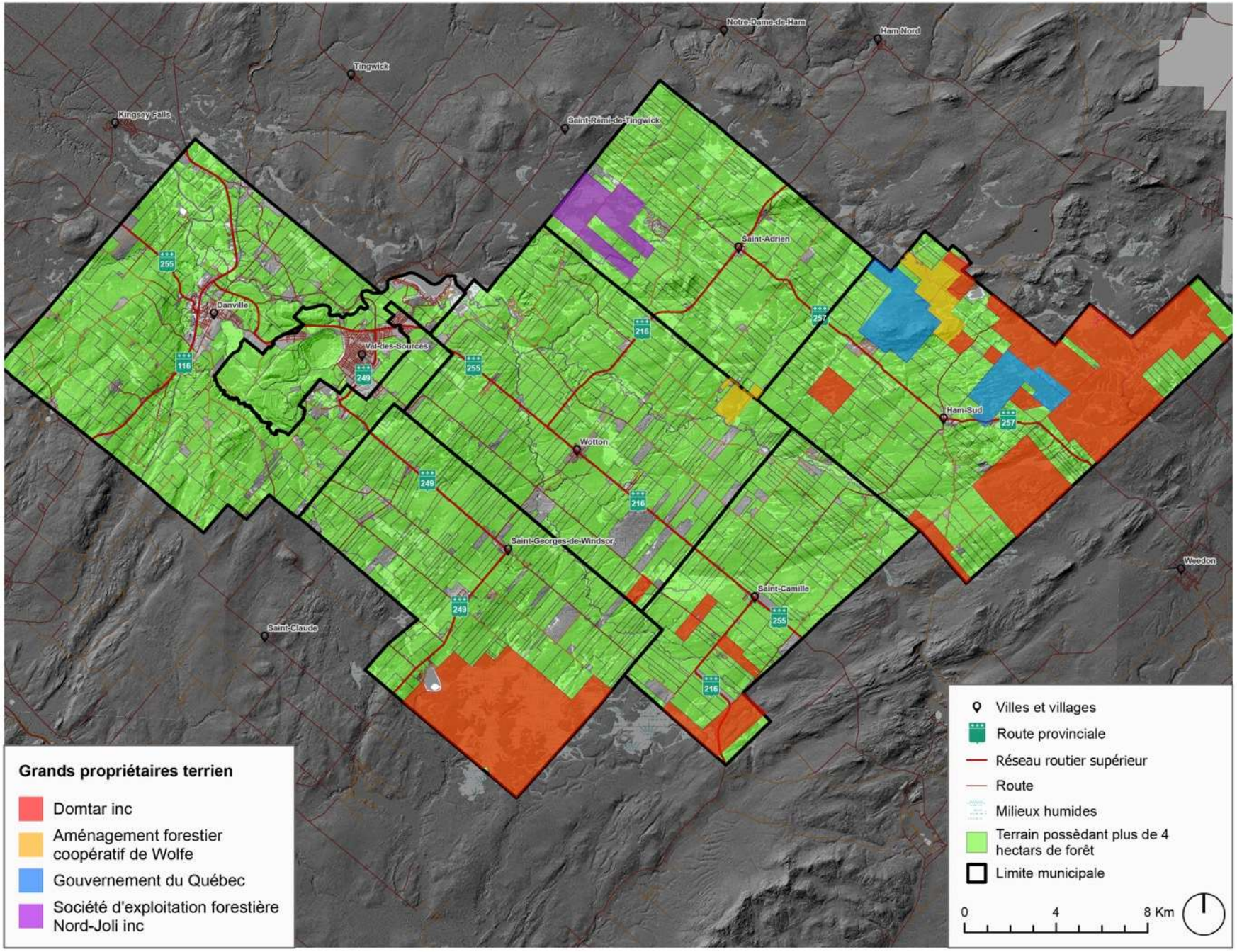

LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Sur les 350 producteurs forestiers, 253 propriétaires forestiers ont adhéré à la certification forestière, ce qui représente une superficie boisée de 13 658 ha, soit près du cinquième (26 %) du territoire forestier privé de la MRC. Ceci représente une diminution de 17 % des propriétaires forestiers certifiés entre 2011 et 2020 où l'on comptait plus de 303 producteurs. La certification forestière est un processus volontaire d'encadrement visant à démontrer que les entreprises aménagent les forêts et utilisent les ressources forestières selon des principes d'aménagement durable des forêts. Elle assure donc aux consommateurs que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent de forêts ayant été aménagées de façon durable et responsable.

Dans le même sondage réalisé par la MRC, les producteurs se sont exprimés sur leur intérêt prioritaire lors de la production d'un plan d'aménagement forestier. Les résultats qui en sont ressortis sont les suivants : l'intérêt qui se situe au premier rang concerne les plans d'aménagement pour la conservation avec un résultat de 4,88 %, suivi de la coupe de bois avec 4,55 %, au troisième rang on retrouve la faune (chasse) avec 3,51 %, les loisirs occupent la quatrième place avec 3,31 %, et finalement en dernière place, on retrouve la production de PFNL avec 3,17 %.

PRODUCTION SYLVICOLE

La MRC des Sources se classe en deuxième rang, en ce qui a trait au volume total mis en marché en 2020. Les producteurs forestiers privés de la MRC ont livré un volume de 204 825 mètres cubes solides (mcs) de bois, soit 20 % du volume régional du territoire du plan conjoint des producteurs forestiers du Sud du Québec qui, à lui seul, regroupe les secteurs du Granit, des Sources, du Haut-Saint-François, de Coaticook-Memphrémagog, du Val-Saint-François et celui de la Montérégie.

Selon le SPFSQ en 2020, les producteurs forestiers de la MRC des Sources ont produit essentiellement du bois destiné au sciage (80 %) (164 656 mcs) et au secteur de la pâte (20 %) (40 169 mcs). La différence est un peu moins importante sur tout le territoire de la SPFSQ où le ratio se situe plutôt à 69 % pour le sciage et à 31 % pour la pâte. La mise en marché du bois pour le secteur de la pâte et papier a généré 11,6 millions de revenus en 2020. Le portrait actuel n'était pas le même il y a 9 ans. Selon le SPFSQ, les volumes de livraison du bois pour le bois de sciage et la pâte sur tout le territoire du plan conjoint, 51 % du volume était destiné au sciage et 49 % à la pâte. On peut aussi remarquer que les volumes totaux ont doublés, passant de 538 600 mcs en 2011 à 1 020 900 mcs en 2020 (Tableau 24).

Tableau 24 : Mise en marché du bois en 2020

Mise en marché	Bois de sciage			Bois pour la pâte			Bois total (sciage + pâte)	
	mcs	% MRC	% SPFSQ	mcs	% MRC	% MRC/SPFSQ	mcs	% MRC/SPFSQ
MRC des Sources 2020	164 656	**80 %**	**23 %**	40 169	**20 %**	**13 %**	204 825	**20 %**
2020 SPFSQ[23]	702 687		**69 %**	319 213		**31 %**	1 021 900	**100 %**
2011 SPFSQ	276 600		**51 %**	262 000		**49 %**	538 600	**100 %**

Source : Rapport annuel 2020, Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec

Les producteurs forestiers de la MRC des Sources récoltent majoritairement des essences résineuses, soit 152 532 mètres cubes solides pour le bois de sciage, ce qui représente 93 % du volume récolté pour ce secteur et 8 220 mcs pour la pâte qui représente 20 % du volume pour la pâte (Tableau 25), ce qui fait en sorte que les producteurs forestiers de la MRC des Sources ont récolté un total de 160 752 mcs de ces essences, ce qui correspond à 78 % du volume total en bois mis en marché en 2020. En 2020, 38 fermes ont déclaré au MAPAQ vendre des produits forestiers générant un montant de 259 000 $, une augmentation significative de ce qui était déclaré en 2010 où 47 fermes avaient déclaré vendre des produits forestiers générant un montant 165 413 $.

[23] *Le territoire du plan conjoint administré par le Syndicat des producteurs forestier du Sud du Québec.*

Tableau 25 : Mise en marché du bois de sciage dans la MRC des Sources en 2020

Mise en marché (sciage) 2020	mcs résineux		mcs total résineux	% Résineux	mcs feuillus		mcs total feuillus	% Feuillus	Total mcs	Total %	% MRC/SPFSQ
	Autres résineux	Résineux			Tremble	Feuillus					
MRC des Sources	6 978	145 554	**152 532**	**93 %**	3 543	6 581	**10 124**	**7 %**	164 656	**100 %**	**23 %**
SPFSQ	54 747	583 669	**638 416**	**91 %**	15 484	48 787	**64 721**	**9 %**	702 687	**100 %**	**100 %**

Mise en marché (pâte) 2020	mcs résineux		mcs total résineux	%	mcs feuillus		mcs total feuillus	% Feuillus	Total mcs	Total %	% MRC/SPFSQ
	Autres résineux	Sapin-épinette		Résineux	Peuplier	Feuillus mélangés					
MRC des Sources	5 051	3 169	8 220	**20 %**	17 116	14 833	**31 949**	**80 %**	40 169	**100 %**	**13 %**
SPFSQ	42 490	26 300	**68 790**	**22 %**	119 414	131 010	**250 424**	**78 %**	319 213	**100 %**	**100 %**

Sources : Rapport annuel 2020, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

TRANSFORMATION DU BOIS

En 2021, neuf (9) entreprises œuvrant à la transformation du bois emploient 68 personnes, une légère augmentation comparativement au précédent PDZA où l'on comptabilisait sept (7) entreprises et 66 emplois reliés à la transformation.

Ce sont essentiellement des entreprises qui fabriquent des contenants, des palettes de bois, du revêtement de plancher, des produits de menuiserie préfabriqués, des escaliers ou qui effectuent des activités reliées au domaine de l'imprimerie. Le bois transformé en région provient encore en grande partie de l'extérieur. Les raisons évoquées sont essentiellement dues au fait que le bois transformé en ébénisterie nécessite des essences de bois franc que l'on se procure principalement aux États-Unis. C'est dans le secteur de la construction et de la rénovation que l'on retrouve la plus grande utilisation du bois local.

Le bois de chauffage est aussi un produit local de proximité, cependant ces données ne figurent pas dans les données du bois mis en marché et il est donc difficile de le quantifier.

Un engouement pour les scieries mobiles s'est manifesté depuis la crise de la COVID-19. En raison de la pénurie de bois et de l'augmentation du prix pendant la crise, certains consommateurs ou producteurs se sont tournés vers cette option pour intégrer du bois dans leurs constructions. Il est important de noter qu'il existe une règlementation concernant l'utilisation de bois transformé artisanalement pour la structure d'un bâtiment. Selon le Co*de de construction du Québec,*[24] le bois de structure doit faire l'objet d'une inspection et doit être estampillé par un classificateur à l'emploi de l'une des 11 agences canadiennes faisant partie du Conseil canadien d'accréditation des normes du bois d'œuvre (CLSAB). De plus, le bois utilisé pour les structures des bâtiments doit être séché et son taux d'humidité doit correspondre à 19 % et moins avant sa mise en place dans le bâtiment. Sans avoir eu au préalable l'inspection d'un professionnel, certaines compagnies d'assurance ne seraient pas enclines à accepter d'assurer un bâtiment pour lequel on aurait utilisé du bois scié artisanalement pour la structure.

[24] *David Riendeau, BOIS DE SCIERIE MOBILE : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE L'INTÉGRER À UN BÂTIMENT, Forêt de chez-nous, Septembre 2021. P.9.*

LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Les PFNL sont une grande famille composée de tous les végétaux et champignons ou de leurs sous-produits provenant des milieux forestiers ou des systèmes agroforestiers dont la finalité commerciale est autre que la fibre de bois. Les PFNL sont donc des produits forestiers qui ont une valeur économique et qui ne sont pas de la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon.

Pour être considéré comme un PFNL, celui-ci peut être récolté ou cultivé sous couvert forestier ou en champs, mais il doit obligatoirement provenir des zones associées à la végétation arbustive ou arboricole telles que les friches, les sous-bois, les forêts, les haies brise-vent et les plantations aménagées.

Il existe quatre catégories de PFNL :

- *Les **produits de l'alimentation,** qui regroupent les fruits sauvages, les champignons, les épices ou les aromates et les autres plantes comestibles;*
- *Les **produits pharmaceutiques et nutraceutiques,** qui incluent les extraits de l'if du Canada, la gomme de sapin, le ginseng et les autres plantes médicinales;*
- *Les **produits ornementaux,** qui comprennent, notamment les arbres et les couronnes de Noël ainsi que les branches de bouleau;*
- *Les **produits manufacturés et matériaux,** qui englobent les huiles essentielles, les résines, les alcools, etc.*

Selon ce même guide, l'Estrie est un territoire propice à une vaste gamme de PFNL, notamment, du point de vue alimentaire où l'on recense tout près de 24 champignons forestiers comestibles, six variétés d'arbres fruitiers et d'arbres à noix sauvages, ainsi que 22 plantes, aromates et épices comestibles.

Quelques entreprises spécialisées dans ce secteur se sont implantées dans la MRC, notamment dans le domaine des plantes médicinales où l'on retrouve deux herboristeries, soit La Bardâne (Ham-Sud) et La Cueillette-Plantes sauvages (Saint-Adrien). Également, un distributeur important spécialisé dans les « crosses de violon » (*Matteucia struthiopteris*) est établi à Val-des-Sources. L'entreprise Forage Girls, le plus important producteur de crosses de violon de l'Amérique du Nord, distribue cette plante sauvage comestible dans plusieurs grandes bannières d'épiceries de grandes surfaces à travers le Canada. La coopérative de solidarité Cultur'Innov est aussi un organisme de service-conseil spécialisé dans le domaine des PFNL ainsi que dans les petits fruits émergents. Implantée à Saint-Camille, elle est une référence au-delà des frontières de la MRC des Sources et de l'Estrie et c'est grâce à son expertise unique qu'elle est reconnue à travers la province ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Ce service-conseil offre des formations et

des services aux producteurs agricoles et forestiers, aux propriétaires de lots boisés, au grand public, aux groupes d'intérêts, aux municipalités et aux MRC. Grâce à son verger expérimental, Cultur'Innov, fait aussi de la recherche appliquée dans la production des PFNL et des petits fruits émergents.

L'ACÉRICULTURE

En 2020, sur le territoire de la MRC, on dénombre 67 entreprises acéricoles dont 24 déclarent cette activité comme production principale totalisant près de 211 227 entailles, soit environ 3 % du total estrien. Le nombre d'entreprises est resté le même qu'en 2010, selon le MAPAQ. En revanche, le nombre d'entailles a diminué de 16 %, passant de 251 370 à 211 227 entailles. Le constat est le même pour le nombre d'hectares en culture qui a lui aussi diminué de 15 %, passant de 1 691 ha à 1 444 ha. Les revenus bruts ont aussi diminué de 6 %, puisque sur une décennie, il y a eu une perte de 83 000 $ du revenu brut (Tableau 26). Voir (Carte 8) pour le potentiel acéricole.

Tableau 26 : Évolution du nombre d'entailles et superficie (ha) exploitée en acériculture dans la MRC des Sources de 2010 à 2 020

Municipalités	2010			2020		
	Nbre entreprises	Nbre d'entailles	Ha	Nbre entreprises	Nbre d'entailles	Ha
Danville	12	38 055	277	8	40 228	271
Ham-Sud	8	C	319	6	C	156
Saint-Adrien	21	103 000	501	25	97 345	551
Saint-Camille	5	11 415	154	15	12 490	141
Saint-Georges-de-Windsor	4	C	86	6	C	100
Wotton	16	38 055	355	63	40 288	225
TOTAL MRC des Sources	**66**	**251 370**	**1 691**	**67**	**211 227**	**1 444**
Total des revenus	**1 483 000 $**			**1 400 000 $**		

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010-2020

Carte 8 : Potentiel acéricole de la MRC des Sources

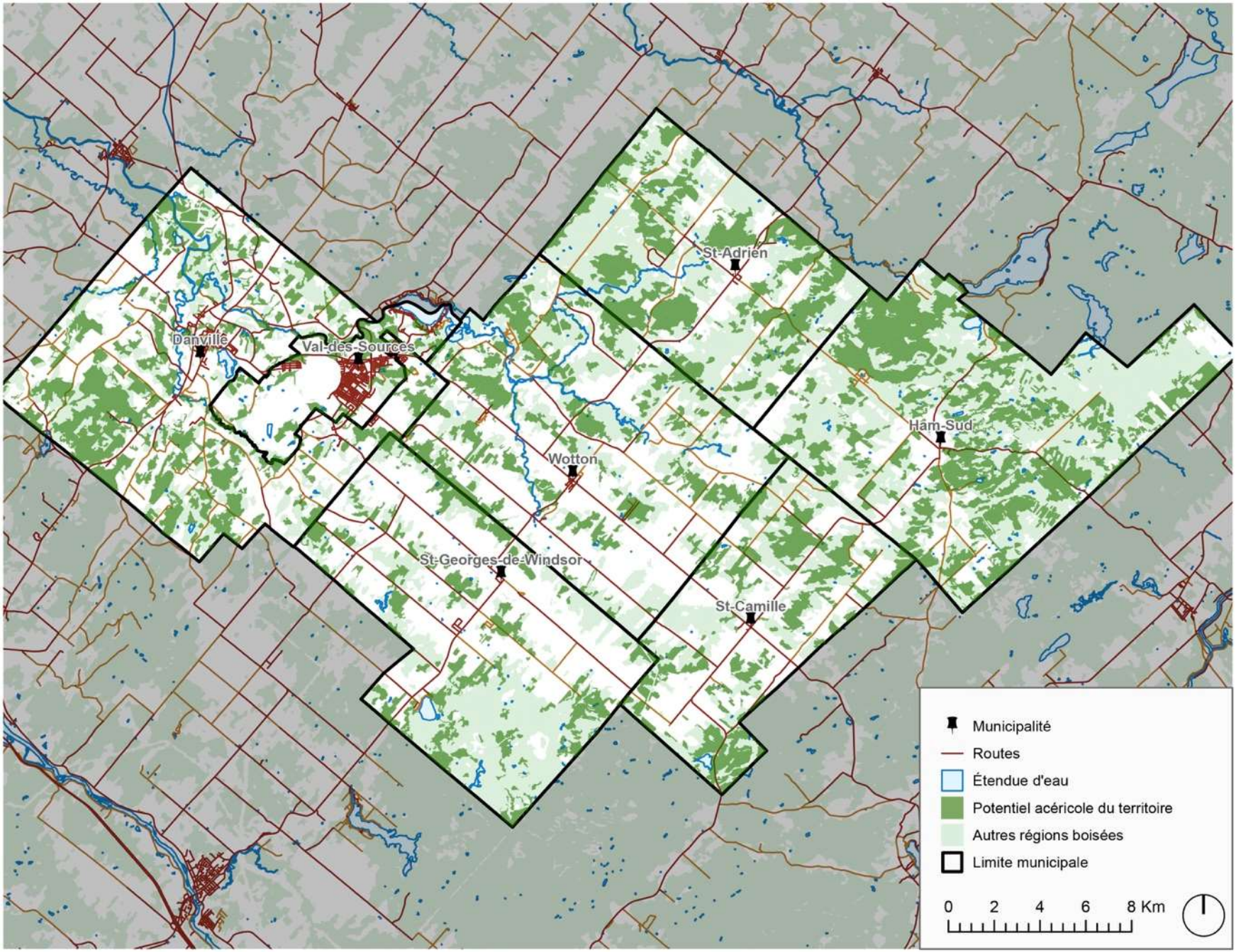

Portrait des entrepreneurs, de la main-d'oeuvre et de la relève

FAITS SAILLANTS

- *Augmentation de la moyenne d'âge des entrepreneurs en 2020 (53 ans);*
- *Encore en 2020, on compte au sein des entreprises un ratio de 1 femme pour 2 hommes;*
- *43 % des producteurs travaillent 40 h et plus à la ferme;*
- *42 % des producteurs déclarent travailler à temps partiel à la ferme;*
- *13 % des entreprises agricoles de la MRC souhaitent vendre dans les 5 prochaines années;*
- *7 % de ces entreprises sont des productions laitières;*
- *C'est principalement dans les secteurs de la production maraîchère et autres animaux (apiculture, aquaculture, chèvres, chevaux et veaux lourds) où 100 % des membres possèdent plus de 20 % des parts de leur entreprise;*
- *Difficulté à attirer et à recruter la main-d'œuvre agricole pour les petites et moyennes entreprises;*
- *Besoin d'une main-d'œuvre spécialisée notamment en production animale;*
- *Vieillissement de la population, pénurie de main-d'œuvre.*

Sur le territoire de la MRC des Sources, on retrouve 398 exploitants agricoles répartis dans les 228 entreprises recensées, soit sept (7) entrepreneurs de moins qu'en 2010. Aussi, 130 fermes ont un seul propriétaire à leur tête alors que pour 255 entreprises, on en retrouve deux ou plus (Tableau 27).

Tableau 27 : Nombre d'exploitants agricoles par municipalité dans la MRC des Sources

Municipalités	Nombre d'entreprises	Nombre d'exploitants en 2020
Danville[25]	56	97
Ham-Sud	10	21
Saint-Adrien	26	31
Saint-Camille	36	65
Saint-Georges-de-Windsor	39	70
Wotton	62	121
TOTAL MRC des Sources	**228**	**398**

PORTRAIT DES EXPLOITANTS

Les 228 exploitations agricoles de la MRC sont la propriété de 398 exploitants. La moyenne d'âge des producteurs agricoles est estimée à 53 ans en 2020 comparativement à une moyenne de 49,9 ans en 2011, ce qui démontre une population agricole vieillissante sur le territoire de la MRC des Sources. Les hommes sont largement majoritaires dans les exploitations. En effet, en 2020, un peu moins des deux tiers des exploitants était des hommes (69 %), alors que la part des femmes recensées était de 27 %. On compte une femme pour deux hommes. Cependant, selon Statistique Canada, on remarque que de 2011 à 2016, la présence des femmes au sein

[25] Les données pour une ou plusieurs régions géographiques comptant très peu de fermes ont été combinées avec les données d'une autre division de recensement. Ici, la municipalité de Val-des-Sources, qui compte 2 exploitations agricoles recensées, a été unifiée à la municipalité de Danville.
Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2020.

des entreprises ayant deux exploitants ou plus, a augmenté de 5 %, contrairement à la présence des femmes sur les fermes ayant un seul exploitant, qui a diminué de 5 %.

En 2020, 17 % des exploitants avaient entre 20 et 40 ans. Plus nombreux, les exploitants âgés de 40 à 60 ans comptaient pour plus de 46 % du total. Quant aux 60 ans et plus, leur proportion correspond à près de 31 % du total. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitants dans la tranche d'âge des 40 à 60 ans a diminué pour venir grossir les rangs des 60 ans et plus, confirmant un vieillissement de la population agricole dans la MRC des Sources. Il est important de noter que si ces exploitants ne prévoient pas de relève, l'avenir de ces entreprises risque d'être compromis. La moyenne d'âge la plus élevée se trouve chez les producteurs de bovins de boucherie (60 ans), au deuxième rang, on retrouve les producteurs de veaux lourds (55 à 60 ans) et les producteurs de foin et fourrage (57,9 ans).

En ce qui a trait au pourcentage de parts possédées dans l'entreprise par les membres actionnaires, selon le MAPAQ, sur les 398 exploitants, 87 % des actionnaires possèdent plus de 20 % des parts de leur entreprise. C'est dans le secteur de la production maraîchère et autres productions animales (apiculture, aquaculture, chèvres, chevaux et veaux lourds) que 100 % des actionnaires possèdent plus de 20 % des parts. Vient ensuite le secteur de la production fourragère (96 %), la production porcine (95 %) et la production bovine de boucherie (94 %). Les actionnaires où l'on retrouve un moins grand nombre d'actionnaires possédant plus de 20 % des parts de l'entreprise se retrouvent dans les secteurs des productions laitière et acéricole avec 83 % des membres pour ces deux secteurs de production.

PORTRAIT DE LA RELÈVE

La relève par filiation ou non apparentée

Les entreprises qui n'ont pas identifié de relève se tournent vers une relève dite non familiale ou non apparentée. La relève non apparentée partage les mêmes motivations à s'établir en agriculture que la relève familiale, cependant la complexité du montage financier est supérieure en ce qui a trait à la réalisation du démarrage. La relève familiale, quant à elle, est un système complexe, car les décisions entrepreneuriales ont un impact à la fois sur la famille et sur l'entreprise. Une dimension émotive découle de cette complexité, rendant ainsi les relations parfois difficiles à gérer et qui, dans quelques cas, peuvent menacer la réussite du projet de transfert.[26] Les jeunes hommes seraient plus enclins au transfert que les femmes. Selon un article Bioclips, actualité bioalimentaire du MAPAQ, en novembre 2021. Le dernier recensement de la relève agricole établie au Québec en 2021, indique que la relève masculine s'établit plus souvent par transfert familial (59 % contre 43 % chez les femmes). Tandis que la relève féminine opte plus souvent pour le démarrage d'entreprises (45 % comparativement à 32 % chez les hommes).

Démarrage d'une exploitation agricole

En plus de la relève agricole établie par filiation, le développement de l'agriculture devrait aussi compter sur la relève externe, soit celle qui s'installe progressivement en milieu agricole et démarre de nouvelles entreprises agricoles dans un esprit d'écocitoyenneté et parfois de loisir. Dans bien des cas, ces entreprises, démarrées par la relève, réinventent les pratiques de l'agriculture. En 2021 selon le MAPAQ[27], 36 % des jeunes agriculteurs de la relève choisissent le démarrage comme mode d'établissement. Cependant, le démarrage d'une exploitation agricole est loin d'être facile. Le nouvel entrepreneur doit composer avec une multitude d'actions à mettre en place. En effet, en plus de devoir composer avec les contraintes naturelles telles que le climat, il doit se conformer aux normes agricoles et aux différentes lois et règlements en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement. Aussi, il aura un plan d'affaires à élaborer, un réseau à bâtir, une mise en marché à organiser, des financements à aller chercher, etc.

Pour mener à bien cette création d'entreprise et avec les efforts qu'il faut fournir, une formation agricole devient indispensable à la relève externe. D'ailleurs, près de 86 % de la relève possède, soit un diplôme d'études professionnelles, une attestation de formation professionnelle, un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat.[28]

---

[26] *Poulin, Dominique; Pour un développement durable, Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources, avril 2012.*
[27] *Desbiens, Frédérick; Les résultats du recensement de la relève agricole établie 2021, Bioclips Actualité Bioalimentaire, Vol.29, no. 32, novembre 2021, consulté en ligne le 5 mars 2022.*
[28] *MAPAQ, Portrait de la relève agricole au Québec, 2016*

La situation de la relève dans la MRC des Sources

Selon les données du registre des entreprises du MAPAQ en 2020, dans la MRC des Sources, sur les 228 entreprises agricoles, 30 (13 %) ont déclaré souhaiter vendre d'ici cinq ans. De ces entreprises, 8 (3,5 %) ont déclaré ne pas avoir de relève identifiée pour leur exploitation. Si l'on compare ces données à celles de 2010, la situation s'est améliorée de 1,5 %, puisque le nombre d'entreprises sans relève identifiée représentait à cette époque 5 % comparativement à 3,5 % en 2020.

En Estrie, en 2020 les chiffres sont un peu moins élevés que la MRC des Sources, puisque 258 exploitations agricoles sur 2 656 (10 %) ont déclaré au MAPAQ souhaiter vendre d'ici 5 ans. 68 d'entre elles (2,6 %) ont mentionné ne pas avoir identifié de relève. C'est dans le secteur de la production laitière que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises voulant vendre d'ici cinq ans 19 (8,3 %) en 2020, dont 3 (1,3 %) d'entre elles n'ont pas encore de relève identifiée. Le nombre d'entreprises en production laitière n'ayant pas de relève identifiée était semblable à celui de 2010, comme on peut le constater dans le Tableau 28. En effet, deux (2) d'entre elles n'avaient pas identifié de relève.

Tableau 28 : Nombre d'entreprises voulant vendre ou transférer leur entreprise

Année de référence	Totale	Voulant vendre d'ici 5 ans	%	Sans relève identifiée	%	Avec relève production laitière	%	Sans relève en production laitière	%
MRC des Sources									
2010	244	39	16	12	5	19	7,8	2	0,81
2020	228	30	13	8	3,5	16	7	3	1,3
Estrie									
2010	2 580	370	14,3	149	5,8	n/a	n/a	n/a	n/a
2020	2 656	258	10	68	2,6	n/a	n/a	n/a	n/a

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010-2020

Une autre information intéressante : le MAPAQ avait aussi recensé le nombre d'exploitations dont le membre principal a moins de 40 ans, ce qui permet de remarquer que depuis 10 ans, le nombre d'exploitations ayant un membre principal de moins de 40 ans a diminué de 2 %, comparativement à l'Estrie ou le pourcentage est resté le même sur 10 ans. Tout comme ailleurs dans la région et au Québec, la MRC des Sources connaît une situation préoccupante en ce qui a trait à la relève agricole. Les problématiques démographiques que connaît la MRC ont des conséquences directes sur la disponibilité de la relève et de la main-d'œuvre des

entreprises agricoles. Le vieillissement de la population, la situation de la pénurie de la main-d'œuvre et la compétitivité à propos des conditions de travail et salariales des autres secteurs d'activités, sont, entre autres, des facteurs qui sont amplifiés par d'autres difficultés telles que la rentabilité précaire des entreprises agricoles, l'accès difficile au financement pour la relève, la complexité des démarches administratives et les obstacles que doivent franchir les jeunes entrepreneurs qui veulent démarrer une ferme de petite taille ou conjuguer l'exploitation d'une ferme avec une autre activité professionnelle. On dénote à ce titre une tendance au démarrage d'entreprise plutôt qu'au transfert. On voit donc une émergence de microfermes en production maraîchère ayant un modèle de mise en marché soutenu par la communauté se multiplier. C'est principalement dans les secteurs de production maraîchère et autres animaux (apiculture, aquaculture, chèvres, chevaux et veaux lourds) ou 100 % des membres possèdent plus de 20 % des parts de leur entreprise.

Face aux multiples défis de la relève agricole, il devient indispensable de mettre en place des outils de soutien et d'encadrement, à la fois auprès des exploitants qui souhaitent se retirer et cesser leurs activités agricoles, mais aussi auprès de cette relève, afin de maximiser tout le potentiel de développement et de maintien des exploitations en place. Pour répondre à ces enjeux, la MRC a mis en place deux services. Le premier étant d'avoir un conseiller aux entreprises en charge de l'outil prévisionnel de la relève agricole, au département de développement économique de la MRC. Cet outil est essentiellement un répertoire des producteurs agricoles du territoire qui ont transmis à la MRC leurs intentions à court, à moyen et à long termes, de vouloir vendre ou transférer leur entreprise. Cet outil est, en fait, une approche permettant de rester en contact avec les producteurs de la région afin de les accompagner et de comprendre leurs enjeux et leurs besoins en ce qui concerne le transfert éventuel de leur entreprise. De plus, la MRC s'est dotée d'outils financiers et de subventions dédiés aux projets de transfert et de démarrage pour soutenir la relève dans leur projet.

Le second service mis en place, est celui de L'ARTERRE qui a pour mission de favoriser l'accès de la relève non apparentée au monde agricole. Grâce à l'accompagnement d'un agent de maillage, les producteurs ou les propriétaires fonciers agricoles et forestiers à la recherche d'une relève non apparentée, ont la possibilité de rencontrer des aspirants-agriculteurs qui ont su se qualifier à un projet de démarrage, de pré-transfert ou de transfert d'entreprise (formation, expérience, mise de fonds, plan d'affaires et être bien réseautés aux intervenants clés du réseau professionnel agricole, etc.). Depuis le début du déploiement de ce service, les retombées sont multiples, notamment en inscriptions et accompagnements de propriétaires et d'aspirants-agriculteurs, en visites de maillage, en référencement et réseautage, ainsi qu'en ententes de jumelage. L'ARTERRE est déployé dans plusieurs MRC et régions administratives de la province, et ce, sous différents modèles de déploiement adaptés aux besoins et aux réalités des territoires. En Estrie, une agente régionale s'occupe de l'inscription et de l'accompagnement des aspirants et six agents de maillage sont présents dans leur MRC pour s'occuper de l'adhésion et de l'accompagnement des cédants et des propriétaires de leur territoire. Ainsi, en 2021, 4 jumelages ont été conclus dans la MRC des Sources et 28 jumelages en Estrie.

HEURES TRAVAILLÉES SUR LA FERME PAR LES EXPLOITANTS

Selon les résultats du recensement de 2016 de Statistique Canada, sur les 370 exploitants agricoles présents sur le territoire de la MRC des Sources, 58 % déclarent consacrer entre 30 et 40 heures, et même plus, à travailler à temps plein sur la ferme. 43 % d'entre eux déclarent travailler plus de 40 heures par semaine. C'est une baisse de 7 % d'entrepreneurs qui déclarent travailler plus de 40 heures, puisqu'en 2011, on en recensait 50 %. Certains agriculteurs assument l'entièreté des tâches de leur exploitation, entraînant chez certains une fragilité psychologique. 42 % des déclarants travaillent uniquement à temps partiel : 29,7 % déclarent y travailler moins de 20 heures et 12,2 % entre 20 et 29 heures. On remarque donc une tendance à voir une augmentation du travail à temps partiel dans les entreprises agricoles.

PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Aussi, même si une majorité travaille à temps plein à la ferme, près de 30 % affirment travailler à l'extérieur de l'exploitation moyennant une rémunération à temps plein, c'est 5 % de plus qu'en 2011. Les exploitants cumulent donc les emplois parfois par choix et parfois pour combler le manque de revenus agricoles et leur permettre de supporter les dépenses liées au fonctionnement de leur exploitation. Cette tendance est donc à la hausse depuis 2016.

Selon les données du MAPAQ, sur les 228 exploitations agricoles présentes dans la MRC, une centaine d'entreprises déclarent employer au total 256 salariés. Au même titre que la relève agricole, la main-d'œuvre agricole est difficile à attirer et à recruter, les incitatifs étant insuffisants. Dans le meilleur des cas, elle est saisonnière. En effet, sur les 61 fermes déclarantes, 95 salariés sont employés sur une base saisonnière ou temporaire.

Si la main-d'œuvre familiale continue de prédominer dans le secteur agricole, l'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter de plus en plus de main-d'œuvre expérimentée à l'extérieur de la ferme. Les entreprises de production laitière, porcine, avicole, horticole, et de plus en plus, les productions céréalières et acéricole expriment des besoins de main-d'œuvre spécialisée qui occupent des postes de travail stratégiques dans l'organisation.[29]

En ce qui concerne la main-d'œuvre agricole étrangère, il est difficile de la quantifier au sein des entreprises agricoles de la MRC des Sources. Le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) gère le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Ce programme permet l'entrée organisée de travailleurs étrangers afin qu'ils occupent des

[29] www.emploiagricole.com

postes de travailleurs agricoles au Canada. Le PTAS a été élaboré par le RHDCC et le ministère Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), en collaboration avec des producteurs agricoles et un certain nombre de pays étrangers, dont le Mexique, ainsi que plusieurs pays des Antilles du Commonwealth. Il existe donc des organismes[30], à la disposition des exploitants agricoles, qui aident au recrutement des travailleurs étrangers temporaires afin de combler des postes ne nécessitant pas de formation spécialisée ni de certification professionnelle.

TRAVAUX À FORFAIT ET AUTOMATISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES

Pour pallier le manque de main-d'œuvre de plus en plus grandissant et pour alléger les tâches sur la ferme, plusieurs options s'offrent aux entreprises agricoles. Ainsi, un certain nombre d'agriculteurs choisissent de confier la réalisation de certains travaux à forfait à d'autres agriculteurs ou à des entreprises spécialisées. D'ailleurs, selon les données recueillies, il semblerait qu'une majorité d'agriculteurs ont fait réaliser, à forfait, diverses tâches de travail, principalement reliées aux travaux de culture du sol, aux récoltes (foin et céréales), à la tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle et au taillage des sabots. En effet, on constate que la demande de forfaitisation s'oriente surtout autour de tâches nécessitant une machinerie importante et à des tâches plus spécialisées, donc très dispendieuses. Les agriculteurs font aussi appel à des services spécialisés comme la comptabilité ainsi qu'à des services offrant certains soins au bétail et qui nécessitent un équipement et un savoir-faire particulier.

Une autre option possible pour pallier le manque de main-d'œuvre à la portée de certaines entreprises agricoles est de se tourner vers la robotisation ou l'automatisation. Selon un article écrit par Yvon Boudreau, une ferme québécoise sur dix s'est dotée d'un robot de traite[31], en 2016. Selon ce même article, le recours à cette technologie devient plus répandu lorsque les revenus bruts de l'entreprise franchissent le seuil des 500 000 $. Dans la MRC des Sources, deux entreprises ont déclaré à Statistique Canada, en 2016, posséder un robot de traite. On remarque aussi un intérêt, en production animale, à employer des technologies pour l'alimentation des animaux et du contrôle automatisé de l'environnement des bâtiments.

---

[30] La Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME) permet à 15 exploitants agricoles de l'Estrie d'employer 176 étrangers.

[31] Boudreau, Yvon; L'adoption de technologies de pointe en agriculture, Bioclips l'Actualité Bioalimentaire, Vol.26, no. 6, février 2018

INVESTISSEMENT DE GROUPE

Comme mentionné, les producteurs utilisent largement les travaux à forfait pour les gros travaux, mais cela semble moins abordable pour certaines entreprises. Une autre solution est aussi possible pour éviter de supporter un investissement en équipement puisqu'il existe sur le territoire, une coopérative d'utilisation de matériel agricole, la CUMA de L'or blanc, créée en 1996 à Saint-Georges-de-Windsor. On y compte environ 15 membres dont les principales machineries sont : ensacheuses, soles, râteaux à roches, ramasseuses à godets, débroussailleuses.

Le principe de base de cette coopérative est le suivant : les producteurs fournissent 20 % du montant facturé pour l'achat de l'équipement et la balance du montant est financée. Par la suite, le producteur paie pour les heures utilisées. L'entretien des équipements est assuré par le responsable de la branche ou il peut parfois être fait par un utilisateur et celui-ci est dédommagé pour les travaux effectués.

Selon le MAPAQ, la formule coopérative CUMA constitue un levier économique permettant de maximiser la portée des investissements en matériel agricole. Entre autres, elle vise à :

- *Assurer la croissance des entreprises en réduisant les risques financiers;*
- *Réduire les coûts de production en partageant le matériel agricole;*
- *Diminuer la capitalisation en machinerie en ciblant des investissements plus productifs;*
- *Moderniser l'agriculture en tirant profit d'une mécanisation qui est certes nécessaire, mais qui n'est pas toujours en propriété individuelle.*

À ce sujet, nous avons demandé aux producteurs s'ils connaissaient ou utilisaient certains modèles de partage d'équipements agricoles comme la CUMA et un bon nombre connaît ce modèle (21 répondants sur 54).

Il semblerait que la CUMA de L'or blanc a été confrontée à des défis de gestion des finances et de coordination dans les dernières années, mais ce n'est pas la seule CUMA à vivre cette situation au Québec. Il va sans dire que malgré ces défis, ce modèle mérite d'être connu et a un fort potentiel pour les producteurs de la région, leur permettant ainsi de diversifier leurs équipements et de faire des économies d'échelle.

Un autre service disponible dans la région, La Halte est une coopérative qui offre un service de remplacement de main-d'œuvre agricole de qualité permettant aux producteurs d'être remplacés en cas d'accident, de maladie, de décès, de congé parental ou d'implications professionnelles. Cette coopérative vient également permettre aux productrices et producteurs agricoles de prendre des vacances pour un répit bienfaisant ou d'obtenir un coup de pouce lors d'un surplus de travail. La coopérative couvre le territoire de la MRC des Sources, puisque son siège social est situé dans la MRC d'Arthabaska.

Il faut être membre pour bénéficier de ce service et un taux horaire est aussi appliqué lorsqu'un employé de la coopérative vient remplacer le producteur absent.

La solidarité entre les producteurs agricoles occupe une place importante dans la formule du service de remplacement développé. Une règle de fonctionnement de cette coopérative précise que chaque membre accepte que les remplacements soient prioritairement attitrés aux cas d'accident, de maladie et de décès, quitte à devoir sacrifier un remplacement déjà prévu chez lui pour un congé, par exemple.

Nous avons questionné les producteurs de la MRC à savoir s'ils utilisaient ou connaissaient ce modèle de remplacement agricole : 68 % des répondants (sur 57 répondants) ont mentionné ne pas connaître ce service et 7 % ont mentionné l'utiliser. Des solutions sont offertes sur le territoire pour améliorer la lourde charge ou les imprévus auxquels les producteurs peuvent être confrontés. Il importe de faire la promotion de ce modèle afin que les producteurs bénéficient de ces services essentiels.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Selon Statistique Canada, en 2016, tout près de 41 % des entreprises agricoles ont déclaré utiliser le téléphone intelligent et la tablette pour la gestion de leur exploitation nécessitant un réseau Internet performant. Après avoir réalisé plusieurs étapes d'identification des enjeux locaux de connectivité et avoir analysé différentes propositions technologiques, les élus de la MRC des Sources en sont arrivés à la conclusion que le déploiement d'un réseau Internet par fibre optique était la meilleure option pour répondre aux réalités économiques, sociales et géographiques de la région des Sources. Ainsi, les municipalités de la MRC des Sources ont conclu, en mars 2021, une entente avec *Cooptel* afin d'assurer un accès à Internet haute vitesse par fibre optique à tous les résidents de la région des Sources.

Transformation, et distribution alimentaire

FAITS SAILLANTS

- *Les entreprises de transformation sur le territoire sont majoritairement de petite taille et artisanales;*
- *9 entreprises agrotransformatrices de plus qu'en 2010;*
- *Sur les 23 entreprises agrotransformatrices de la MRC, 73 % transforment des produits de l'érable, 13 % des produits de viande et de volaille, 4 % des produits de fruits et légumes et 4 % des produits laitiers;*
- *Les transformateurs purs du territoire se spécialisent dans la viande et volaille (Canards du Lac-Brome), le fromage (Fromagerie Latino, Fromagerie Proulx, Fromagerie Du P'tit Mont Ham), le pain et les pâtisseries artisanales (Au son de blé, la Coop solidaire alimentaire), l'alcool (microbrasserie le Moulin 7, Distillerie Birster) et les services de traiteurs;*
- *Difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre;*
- *Peu de bâtiments présents sur le territoire, pouvant se qualifier à la certification C1 (admissible à la transformation de produits carnés en gros) donnant ainsi la possibilité de vendre des produits dans les commerces.*

LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

La transformation alimentaire est un secteur économique important au Québec. Selon un bilan économique datant de 2019, ce secteur fournit à lui seul près de 82 600 emplois à temps plein et génère 9,3 milliards de retombées directes pour les travailleurs et les entreprises du Québec[32]. On peut diviser les transformateurs en trois types : le transformateur pur (entreprise qui achète entièrement la matière première), l'agrotransformateur (agriculteur qui produit et transforme ses produits de la ferme) et le transformateur détaillant (dépanneur ou épicerie qui offre du prêt-à-manger cuisiné sur place).

[32] *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec - Édition 2019*

LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE EN ESTRIE

En 2019, 117 entreprises de transformation sont répertoriées sur le territoire de l'Estrie et génèrent 18 % du PIB de l'industrie bioalimentaire, soit 167 millions de dollars. Les productions distinctives pour l'Estrie sont la transformation laitière en produits spécialisés, la production brassicole ainsi que la torréfaction de café.

Selon les données du MAPAQ, dans la région de l'Estrie, la transformation alimentaire compte plus de 1 360 emplois permanents ou saisonniers en 2019. C'est une diminution de 20 % de 2009 à 2019. Ces entreprises exercent souvent leurs activités dans la transformation dans les catégories suivantes : autres aliments (28 entreprises), boulangerie et fabrication de tortillas (20 entreprises), fabrication de boissons diverses (16 entreprises), produits laitiers (14 entreprises).

LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DANS LA MRC DES SOURCES

Les agrotransformateurs

En 2020, 23 entreprises agricoles pratiquant la transformation agroalimentaire à la ferme sont répertoriées sur le territoire de la MRC des Sources. À l'échelle estrienne, ce nombre représente 10 %. Selon les données statistiques du MAPAQ, depuis 10 ans, on observe une augmentation de 9 entreprises agricoles transformant les produits issus de leur ferme. Quatre secteurs alimentaires regroupent 100 % de fermes faisant de la transformation : les produits de l'érable (73 %), les viandes et la volaille (13 %), les produits laitiers (4 %) et les fruits et légumes (4 %) (Tableau 29). Sur le territoire de la MRC, plusieurs entreprises se démarquent de par l'originalité et la qualité de leurs produits, comme La Maison Grise qui offre de multiples fromages affinés et non affinés à base de lait de chèvre, ainsi que l'entreprise Lait sanglier des Bois offrant des produits transformés du sanglier.

En ce qui concerne le conditionnement et l'entreposage réfrigéré des produits agroalimentaires, il n'existe pas beaucoup d'options à l'heure actuelle sur le territoire. Il y a probablement des installations qui pourraient être partagées, ou mises à la disposition de d'autres, mais il y a des enjeux de transport qui y sont rattachés. Certains producteurs agricoles ont mentionné, dans le sondage, avoir besoin d'espace d'entreposage réfrigéré pour leur production périssable.

Tableau 29 : Évolution du nombre d'agrotransformateurs dans la MRC des Sources entre 2010 et 2020

Secteur alimentaire	2010	2020
Fruits et légumes	1	1
Produits de l'Érable	13	17
Viandes et volailles	1	3
Boulangeries et pâtisseries	0	0
Mets préparés	0	0
Boissons alcoolisées	0	1
Produits laitiers	1	1
Autres	0	0
TOTAL MRC des Sources	**15**	**23**

Sources : fiches d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ 2010-2020

Ainsi, pour répondre à un besoin grandissant de la demande en espace de conditionnement et de transformation, la Coopérative de solidarité du Marché au cœur ainsi que la coopérative solidaire Cultur'Innov souhaitent démarrer un projet collectif de conditionnement, refroidissement, congélation et entreposage de matières périssables dans la MRC, afin de répondre aux besoins des plus petits producteurs qui n'ont pas les moyens de se procurer un espace d'entreposage réfrigéré ou qui n'ont pas un assez gros volume pour conditionner leur production dans les grands centres de conditionnement.

LES TRANSFORMATEURS PURS

La nature des entreprises en transformation pure (hors ferme) est aussi variée, notamment dans la transformation de volaille, de produits laitiers et de boissons alcoolisées.

- *La viande et la volaille (Canards du Lac-Brome);*
- *Le fromage (Fromagerie Latino, Fromagerie Proulx, Fromagerie du P'tit Mont Ham);*
- *Le pain, les pâtisseries artisanales et la pizza (Au son de blé, la Coop solidaire alimentaire des Sources, le P'tit Bonheur);*
- *L'alcool (microbrasserie le Moulin 7, Distillerie Birster);*
- *Les services de traiteur et de prêt-à-manger (Centre O3, PA le prêt-à-manger, Buffet Lise, Traiteur Arbolandia, Les Buffets Raîche, Coopérative alimentaire des Sources, Cuisine collective (Cuisines de l'Amitié));*
- *Lactofermentation et Kimchi (Comptoir St-Vrac).*

La rareté de la main-d'œuvre spécialisée (bouchers, fromagers) et non spécialisée est une problématique importante qui s'accentue encore plus depuis les dernières années, autant pour les transformateurs que pour les agrotransformateurs. Toutefois, lorsque le salaire est intéressant (ex. : 25 $ de l'heure pour un boucher), la main-d'œuvre serait plus encline à y travailler. Certains producteurs mentionnent que la main-d'œuvre (boucherie) ne doit pas détenir nécessairement une formation officielle, mais qu'elle peut se faire sur place sous forme de compagnonnage, par exemple.

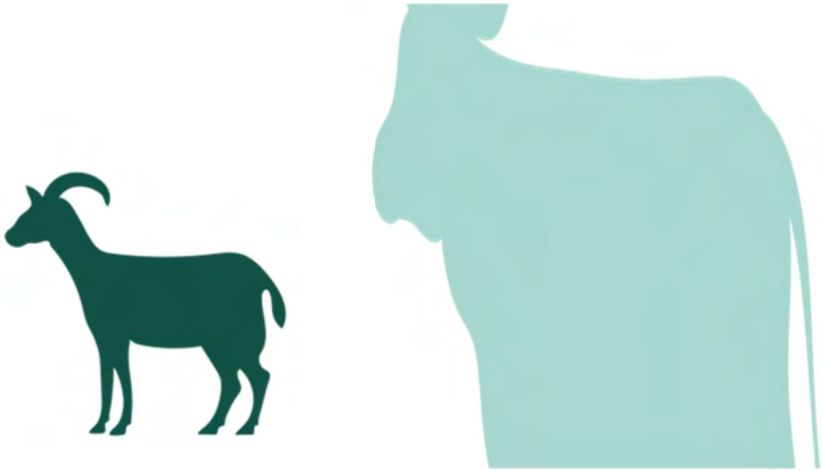

Mise en marché

FAITS SAILLANTS

- *La mise en marché collective est la principale mise en marché de la MRC;*
- *Le nombre d'entreprises qui vendent à la ferme et dans un marché public a triplé depuis 10 ans;*
- *Cinq marchés publics, dont l'un est ouvert à l'année;*
- *Émergence de nouvelles boutiques de produits en vrac et sans déchet (3) sur le territoire depuis deux ans, qui préconisent l'achat local;*
- *Diminution du nombre de restaurants.*

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Les formes de mise en marché des produits agricoles et forestiers sont multiples et diversifiées. La mise en marché la plus importante dans la région est la mise en marché sous la gestion de l'offre, principalement celle du lait, puisque ce secteur est le plus important de la MRC. Les producteurs de lait de la région n'ont pas le souci de se trouver des acheteurs pour leur lait puisqu'ils vendent l'entièreté de leur production à un acheteur unique, soit la Fédération des producteurs laitiers du Québec.

Au Québec, la mise en marché des produits agricoles est régie par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1)*. Cette loi vise la classification, la transformation, l'entreposage, l'offre de vente, l'expédition aux fins de vente, le transport, le parcage, la vente, l'achat, la publicité et le financement des opérations ayant trait à l'écoulement des produits, et ce, dans le but d'augmenter le revenu des producteurs agricoles. Le pouvoir règlementaire découlant de cette loi relève de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, soit un syndicat agricole.

On dénombre 17 plans conjoints de mise en marché collective en agriculture pour le lait, le porc, les bovins, la volaille, les œufs de consommation, les œufs d'incubation, les ovins, les chèvres, les lapins, les céréales, les pommes, les pommes de terre, les légumes destinés à la transformation, le tabac, les bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le bois de la forêt privée. Certains produits ne sont pas couverts par ces plans conjoints, soit les productions maraîchères, les cultures en serre, les canneberges, l'horticulture ornementale, le miel et les petits fruits. Également, les ventes à la ferme ne sont pas touchées par ces plans conjoints.

MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ

La mise en marché de proximité ou en circuits courts est de plus en plus populaire au Québec, en Estrie et dans la MRC des Sources. Elle concerne principalement les productions qui ne sont pas concernées par les plans conjoints et qui doivent développer leur propre stratégie de commercialisation et leur clientèle pour vivre, se développer et croître.

La popularité des canaux de mise en marché directe augmente sur le territoire (Tableau 30). Depuis 10 ans, le nombre de kiosques à la ferme et de kiosques dans des marchés publics a plus que triplé, passant de 13 à 40 entreprises pour la vente à la ferme et de 4 à 14 pour la vente en kiosque dans un marché public. Il est à noter que le nombre de marchés publics a aussi augmenté depuis 2009, [33]où un seul marché public avait été recensé sur le territoire tandis qu'en 2021, on en compte cinq.

D'autres canaux de commercialisation directe existent sur le territoire, notamment la formule de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC). Selon l'organisation Les Fermiers de familles, la formule ASC est fondée sur un partenariat « ferme-citoyen » qui relie les consommateurs à la terre par la formule des « paniers bios ». Sur le territoire, trois entreprises maraîchères proposent cette formule de « paniers bios ». La tendance actuelle est de vendre une carte prépayée afin que le consommateur choisisse les légumes qu'il souhaite consommer.

L'autocueillette est restée stable dans la dernière décennie. En 2020, on compte une entreprise de plus qu'en 2010. Essentiellement, le bleuet, la framboise, la pomme ainsi que l'ail sont offerts en autocueillette sur le territoire. (L'une de ces exploitations fait partie d circuit Souvenir de cueillette portant la marque de Créateurs de Saveurs des Cantons-de-l'Est.

La vente en ligne a aussi connu un essor durant le premier confinement de la crise de la COVID-19. Cependant, les marchandises périssables, comme les légumes frais, ne s'y prêtent pas bien, puisque la tenue d'inventaire du site transactionnel est plutôt fastidieuse, en pleine saison, pour les producteurs. La promotion sur les réseaux sociaux est le modèle de mise en marché le plus employé par les producteurs du territoire.

---

[33] *Sources provenant du PDZA MRC des Sources 2014, MAPAQ,*
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) de l'Estrie

Tableau 30 : Évolution du nombre d'exploitations procédant à une mise en marché de type « circuit court »

Canaux de commercialisation	2010	2020	Variation
Vente à la ferme	13	40	+27
Marchés publics	4	14	+10
Vente en panier	N/A	3	N/A
Autocueillette[34]	4	6	+2
Vente en ligne	n/a	5	n/a

Source : fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ 2010-2020

DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES

Le secteur de la distribution des aliments boucle la chaîne agroalimentaire. Généralement, les distributeurs font partie du processus de la mise en marché des produits agroalimentaires. Ils permettent que ces produits puissent passer des producteurs et/ou des transformateurs, aux consommateurs. Le réseau de distribution se divise en cinq points : la vente au détail, la vente directe au consommateur, l'hôtellerie et la restauration, l'industriel et l'institutionnel.

LA MISE EN MARCHÉ INDIRECTE

La MRC a peu d'information quant à l'utilisation des services de distributeurs par les producteurs locaux. D'ordre général, la distribution organisée par des distributeurs indépendants, qui requiert un certain volume et une fréquence, correspond moins aux besoins des agrotransformateurs qui approvisionnent leurs clients selon leurs besoins spécifiques. C'est sous l'angle de la mise en marché indirecte que la MRC a décidé de se concentrer dans le présent PDZA, car ce modèle permet à des producteurs et à des transformateurs de commercialiser leurs produits via un intermédiaire.

[34] *Compilation de la MRC*

Du côté de la mise en marché indirecte (au moins un intermédiaire), il existe de plus en plus de possibilités pour les producteurs qui désirent y commercialiser leurs produits.

Notamment avec l'émergence de trois nouvelles boutiques de vrac zéro déchet qui préconisent l'achat local dans les municipalités de Danville, Saint-Adrien, Val-des-Sources. Un de ces commerces est d'ailleurs devenu le seul service alimentaire de la municipalité de Saint-Adrien. En effet, le Comptoir St-Vrac a pris le relais des services alimentaires essentiels lorsque le dépanneur a fermé ses portes. Ce commerce priorise les produits frais et locaux.

En ce qui concerne les dépanneurs, environ neuf sont en activité sur le territoire. Pour la moitié d'entre eux, les produits locaux offerts sont principalement de la bière ou des produits de dépannage (viandes froides, fromage en grains, pains et pâtisseries, etc.). Certains de ces commerces sont ouverts à vendre des produits locaux puisqu'ils représentent le seul service alimentaire de la municipalité.

En ce qui concerne les épiceries et les supermarchés sur le territoire, on compte cinq commerces. La Mante du Carré (café, restaurant et épicerie fine) est une pionnière dans la promotion des produits locaux dans la MRC. La coop Métro, membre épicier et complice des Créateurs de saveurs des Cantons-de-l'Est, propose une gamme intéressante de produits locaux tout au long de l'année. Le Marché Le Saisonnier offre une gamme de produits locaux, de prêt-à-manger et de produits d'alimentation cétogène. Finalement, le Marché Sonia à Saint-Camille, petite épicerie de village où l'on retrouve une vaste gamme de produits locaux.

En ce qui a trait aux distributeurs hôteliers et aux restaurateurs (HR) dans lesquels pourraient être mis en valeur les produits régionaux, on constate qu'il y a peu d'hébergements hôteliers touristiques et on constate également une diminution du nombre de restaurants sur le territoire depuis quelques années.

Malgré tout, on retrouve des restaurateurs avec un grand intérêt pour les produits locaux et qui les proposent dans leur menu, citons en exemple : La Mara, le Pub du Moulin 7 et le Café du P'tit Bonheur.

L'offre de traiteurs dans la MRC (5 entreprises) sur le territoire est aussi intéressante. Certains traiteurs offrent principalement des repas constitués de produits locaux, comme la Coopérative de solidarité alimentaire des Sources, qui s'est implantée dans les cuisines de la polyvalente de l'Escale et qui fournit des repas santé dans les écoles de la MRC. De plus, cette coopérative vend du pain et des pâtisseries dans certains marchés publics, boutiques à la ferme et petites épiceries de la région (Tableau 31).

Tableau 31 : Évolution de l'offre de restauration et de commerce de détail de la MRC des Sources 2009-2020

Municipalités	Épicerie, dépanneur, fruits et légumes	Café	Restaurants et cantines	Traiteur et table à la ferme
Ham-Sud			1	
Saint-Adrien	1		1	1
Wotton	2		1	1
Saint-Georges-de-Windsor	1		1	
Saint-Camille	2	1	3	
Danville	5	1	5	
Val-des-Sources	7		13	1
Total MRC des Sources 2021	**18**	**2**	**25**	**5**
Total MRC des Sources en 2009	**9**	**2**	**37**	**3**

Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) de l'Estrie et compilation de la MRC des Sources (2009) MAPAQ, Liste des établissements sous permis (2021).

MISE EN VALEUR

Des initiatives pour la mise en valeur des produits locaux sont multiples pour les producteurs, agrotransformateurs et transformateurs.

Dans les Cantons-de-l'Est et en Estrie, la marque distinctive Créateurs de saveurs des Cantons-de-l'Est offre divers services aux entreprises adhérentes leur permettant :

- *D'augmenter la visibilité de leurs produits par une identification à la région des Cantons-de-l'Est (étiquettes, bannières, affiches, kiosques, événements, bavards de tablettes);*
- *De profiter d'une campagne de valorisation et de promotion d'envergure régionale et nationale (Web, médias, Épiciers complices (grandes surfaces), Espaces boutiques (petites surfaces), marchés publics, restaurants, agrotourisme, bureaux touristiques));*
- *De s'inscrire sur le site Web Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est;*
- *De réseauter par une offre de participation à des activités et à des événements de promotion (Les Comptonales, Fête des Vendanges Magog-Orford, diverses expositions agroalimentaires) et de développer des liens d'affaires avec les Aliments du Québec et Tourisme Cantons-de-l'Est;*
- *D'utiliser un catalyseur favorisant d'excellentes occasions d'affaires.*

D'autres initiatives de mise en valeur locale ont aussi été déployées dans les dernières années à l'échelle de la MRC. L'une d'elles, en particulier, fut très populaire, mais confrontée à une diminution de la mobilisation des producteurs par manque de temps, le Circuit des saveurs et savoir-faire a dû cesser ses activités. En 2021, un rallye automnal a été organisé par la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources en partenariat avec le programme Mes achats à quelques pas. Pendant ce rallye, une trentaine d'équipes ont parcouru un itinéraire gourmand dans toute la région des Sources.

Puis finalement, la MRC des Sources a déployé une campagne promotionnelle de valorisation de la profession agricole et des produits locaux qui a généré tout près de 91 000 vues sur les réseaux sociaux. Pour conclure ce projet, la MRC des Sources a produit un dépliant qui répertorie les producteurs et agrotransformateurs locaux qui ont participé à la campagne promotionnelle *Je suis fier de mon agriculture locale*.

Tourisme gourmand et agrotourisme

FAITS SAILLANTS

- *Présence de 4 entreprises agrotouristiques sur le territoire;*
- *Présence de 9 entreprises spécialisées en tourisme gourmand;*
- *La région des Cantons-de-l'Est est l'une des pionnières en agrotourisme au Québec.*

La popularité grandissante de l'agrotourisme et du tourisme gourmand représente une opportunité intéressante pour une région qui a beaucoup à offrir de ce côté. La MRC des Sources possède un patrimoine présent dans tous ses villages, des routes touristiques signalisées, de beaux paysages et des transformateurs locaux avec des produits uniques et reconnus (Carte 9). Selon le Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec, le tourisme gourmand se définit comme suit :

Découverte, par une clientèle touristique, d'un territoire, à travers des expériences culinaires distinctives, des activités agrotouristiques ou bioalimentaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans et permettant d'apprécier les produits ou les plats qui lui sont propres.

Les exploitants qui en font partie sont :

- *Des producteurs agrotouristiques;*
- *Des artisans transformateurs (ex. : microbrasseries) offrant des visites ou un accès visuel aux installations, des démonstrations, une salle ou du matériel d'interprétation, une présentation des procédés de transformation;*
- *Des producteurs agricoles qui sont uniquement ouverts au public;*
- *Des producteurs agricoles uniquement pour la vente de leurs produits (aucune visite);*
- *Des restaurateurs offrant une cuisine régionale.*

Le tourisme gourmand inclut également des vitrines promotionnelles telles que les marchés publics, les routes et les circuits.

L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, leur permettant de découvrir le milieu agricole ainsi que l'agriculture et sa production, par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Carte 9 : Carte des routes touristiques de la MRC des Sources

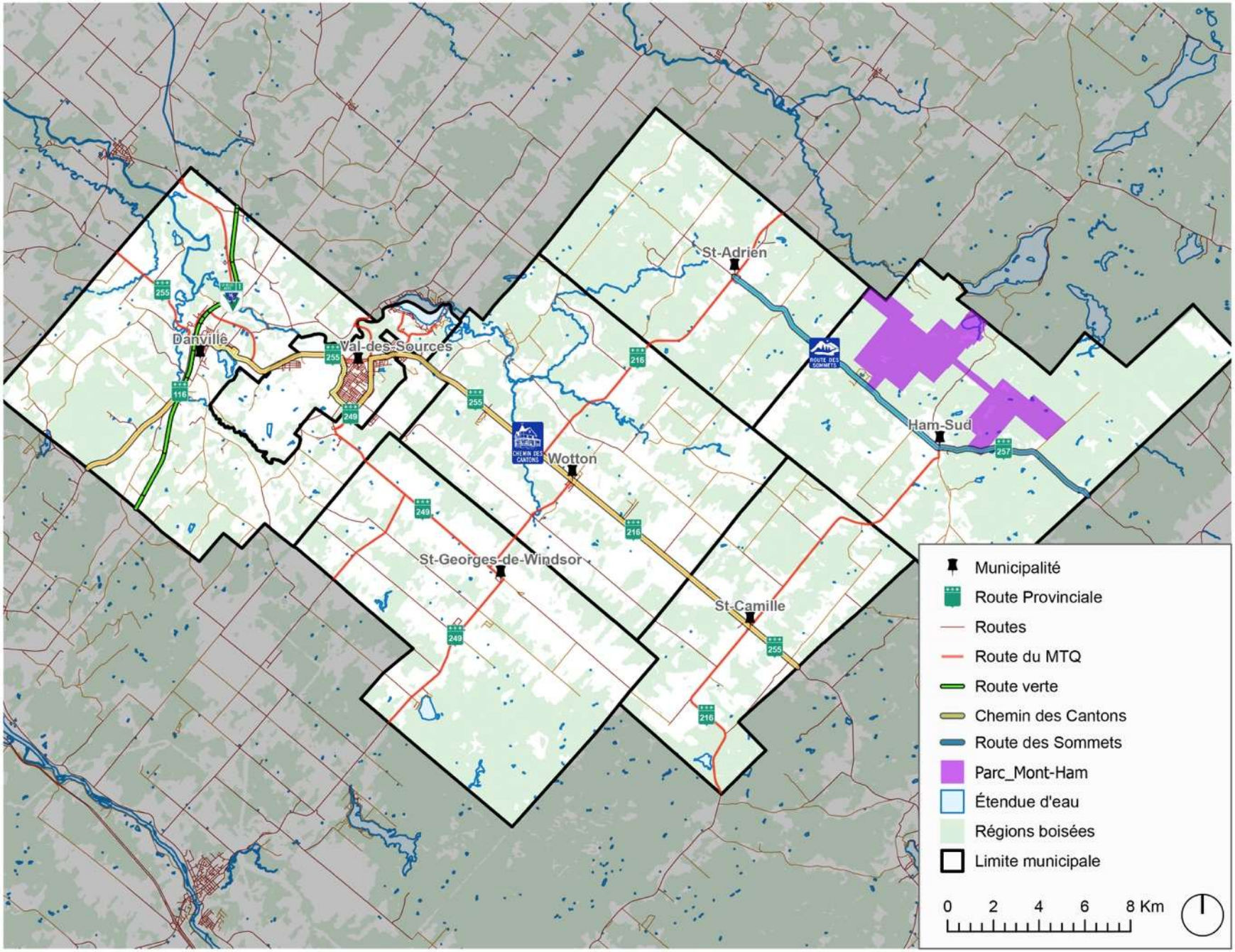

Les activités qui s'inscrivent dans l'offre agrotouristique sont les suivantes :

- *La visite à la ferme;*
- *L'hébergement;*
- *La restauration mettant principalement en valeur les produits de l'exploitation agricole et les produits agroalimentaires régionaux;*
- *La promotion et la vente de produits agricoles provenant principalement de l'exploitation agricole.*

Selon cette définition, l'autocueillette n'en fait pas partie, puisqu'il s'agit plutôt d'un mode de commercialisation qui n'offre pas systématiquement une interaction avec les producteurs.

L'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec attirent principalement une clientèle locale qui représente 57 % de la clientèle, selon le rapport final des *Retombées économiques et importance touristique de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2016*. Vient en second lieu la clientèle touristique du Québec avec 32 % et finalement la clientèle hors Québec avec 11 %. C'est une information importante à prendre en compte pour mieux orienter la promotion de ces initiatives.

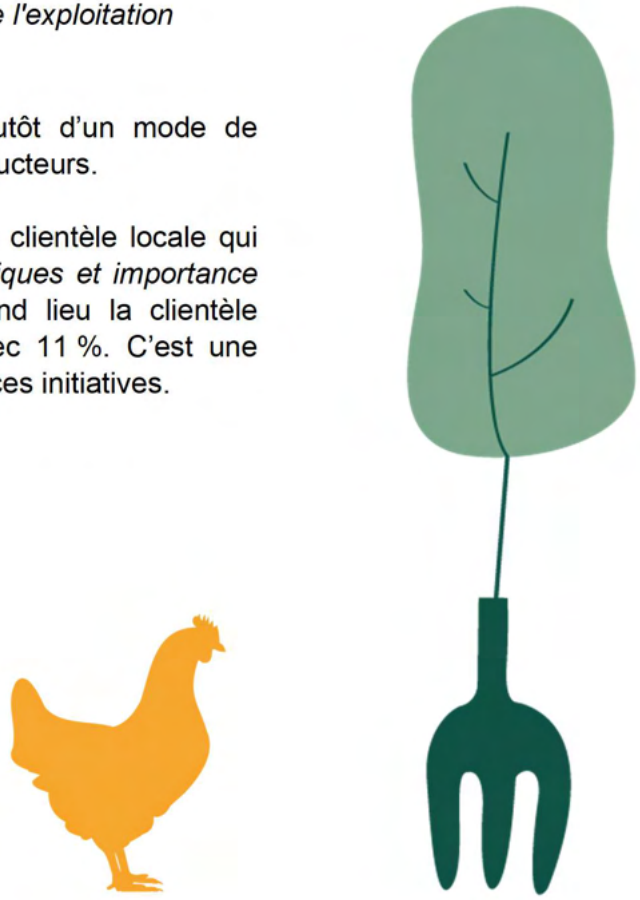

PLAN D'ACTION PROVINCIAL EN TOURISME GOURMAND 2020-2023

Connue également sous sa marque promotionnelle Terroir et Saveurs du Québec, l'AATGQ a pour mission de rassembler, représenter et promouvoir les acteurs œuvrant en agrotourisme et tourisme gourmand, tout en favorisant le développement et l'amélioration de la qualité de leur offre touristique, ainsi que la concertation du secteur.

L'association œuvre au développement de son secteur depuis plus de 40 ans, ce qui lui a permis de développer une expertise unique, d'être reconnue par le ministère du Tourisme à titre d'association touristique sectorielle en agrotourisme et tourisme gourmand et partenaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Elle assume un rôle de leader et de porte-parole du secteur auprès de divers organismes, instances et partenaires.

Trois constats de départ ont motivé cette concertation;

1) **UN SECTEUR TOURISTIQUE PORTEUR, MAIS ENCORE PEU CONCERTÉ À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC;**
2) **UNE VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE NOUVELLE ET AFFIRMÉE POUR CE SECTEUR;**
3) **DEUX ASSOCIATIONS TOURISTIQUES SECTORIELLES PRÊTES À MOBILISER TOUS LES ACTEURS.**

La vision concertée du tourisme gourmand que ces instances se sont donnée pour les sept prochaines années est la suivante :
UN QUÉBEC MONDIALEMENT RECONNU COMME DESTINATION GOURMANDE DISTINCTIVE S'APPUYANT SUR : Une grande variété de produits de qualité et de saveurs locales, des régions aux identités culinaires fortes et des entrepreneurs passionnés et accueillants offrant en toutes saisons des expériences attractives, créatives et festives lors d'excursions ou de séjours mémorables aux visiteurs d'ici et d'ailleurs, avec le soutien efficace d'acteurs locaux, régionaux et nationaux solidaires, mobilisés dans un écosystème structuré et performant, seul secteur transversal au sein des différents secteurs de l'industrie touristique.

Un plan qui repose sur six piliers :

1) **Organisation du secteur, concertée et efficace;**
2) **Cadre financier et règlementaire facilitant;**
3) **Accompagnement multidisciplinaire des entreprises;**
4) **Secteurs régionaux forts et innovants;**
5) **Expériences variées et de qualité (produits et services).**

L'AGROTOURISME EN ESTRIE ET DANS LA MRC DES SOURCES

Selon le MAPAQ, en Estrie, on compte en 2020, 79 fermes agrotouristiques, soit une augmentation de 32 % entre 2010 et 2020. Dans la région touristique des Cantons-de-l'Est, on retrouve le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), porteur de la marque Créateurs de saveurs des Cantons-de-l'Est. Ce dernier a pour objectif de développer un agrotourisme de qualité dans la région et son mandat est de :

- *Développer l'agrotourisme dans la région touristique des Cantons-de-l'Est;*
- *Doter la région d'un plan stratégique de développement et d'un plan d'action de l'agrotourisme, et d'en assurer le suivi;*
- *Développer le partenariat et la concertation entre les intervenants;*
- *Favoriser le maillage des entreprises du secteur;*
- *Représenter le secteur agrotouristique auprès des organismes de développement économique, touristique ou agricole à l'échelle locale, régionale et nationale;*
- *Favoriser la promotion de l'agrotourisme de la région.*

L'offre d'hébergement plein air (camping et chalet) est en croissance depuis les dernières années dans la MRC des Sources. La MRC reçoit principalement une clientèle fervente de microaventures (sortie plein air de 2 à 5 jours) qui fait en sorte que les boutiques à la ferme et les offres agrotouristiques sont de plus en plus populaires et fréquentées.

Certains producteurs ayant une boutique à la ferme proposent non seulement des produits de leur ferme, mais aussi des produits locaux complémentaires, accroissant ainsi la diversité de l'offre pour le consommateur.

Il est aussi à noter qu'il est possible pour un producteur d'accueillir à la ferme des campeurs motorisés[35]. Grâce à la plateforme de référencement Terego, un producteur peut devenir un hôte et être référencé à travers la communauté canadienne des VR. À l'heure actuelle, une seule entreprise agricole est enregistrée dans le répertoire de Terego. Il serait donc intéressant de faire connaître ce service.

[35] http://www.cptaq.gouv.qc.ca/

Au sein de la MRC des Sources, on compte quatre (4) entreprises agrotouristiques :

Ferme Lait sangliers des bois	Située sur une terre, la Ferme lait sangliers des bois offre de la viande de sanglier, de marcassin, des charcuteries et des produits maison. Des visites de la ferme sont également disponibles avec le tout nouveau centre d'interprétation du sanglier du Québec.	Saint-Camille	Membre Créateurs de Saveurs
Le Versant Rouge	Le Versant Rouge offre un service d'autocueillette de pommes en saison.	Saint-Georges-de-Windsor	
Fromagerie La Maison Grise	Cette ferme ancestrale produit des fromages fermiers à pâte molle, à pâte ferme et semi-ferme et à croûte fleurie à partir de lait de chèvre frais provenant de leur propre élevage. Des visites de la ferme sont possibles.	Wotton	Membre Créateurs de Saveurs
La Bardâne	Cette herboristerie et asinerie (élevage d'ânes) est située au pied du Mont-Ham. Elle prépare et confectionne des produits à partir de plantes médicinales et de lait d'ânesse. Il est possible de visiter la ferme, d'assister à la traite des ânes, à la fabrication de savons et en été, de participer à un atelier de discussion sur l'identification des plantes médicinales et leurs propriétés.	Ham-Sud	

On compte neuf (9) entreprises en tourisme gourmand :

Marché public La Mante du Carré et on Café	La Mante du Carré est un marché et un café ouverts tous les samedis de l'année. Sa mission est la promotion des produits locaux, dont la provenance est connue, permettant les échanges entre le producteur et le consommateur. Le café-resto de la Mante met en vedette les produits du marché et offre des menus à saveurs locales.	Danville	Membre Créateurs de Saveurs
Le comptoir St-Vrac	Le comptoir St-Vrac, situé à Saint-Adrien, se décrit comme une épicerie régénérative. En offrant des produits sains et locaux, on y produit sur place des produits de pâtisserie et de lactofermentation (kimchi, choucroute, etc.). Chaque année, le comptoir St-Vrac offre une activité de production collective de Kimchi, une recette coréenne à base de choux nappas, de daïkon et de piments forts fermentés.	Saint-Adrien	
Le porc des Roy	Cette entreprise est une ferme porcine et de grandes cultures dynamiques, située à Danville, qui a tout récemment ouvert une boutique à la ferme. Une vaste gamme de produits transformés à la ferme à base de porc et d'agneau y sont offerts. Des activités BBQ sont proposées tous les samedis. Chaque fins de semaine, des chansonniers, des chefs cuisiniers et divers invités viennent faire une animation sur place.	Danville	

Le vignoble La vallée des nuages	Ce vignoble, situé à Danville, est une entreprise familiale soucieuse de faire vivre une expérience unique où les sens sont à l'honneur. Sa table champêtre raffinée et regorgeant de produits transformés sur place, son vaste domaine entièrement accessible avec plus de 8 000 vignes et arbres fruitiers permettant un contact intime et vivifiant avec la nature, ainsi que son personnel attentionné assurent des moments magiques et inoubliables. Le vignoble se spécialise aussi dans les réceptions de mariage et offre également des fins de semaine en chanson sur la ferme.	Danville	
Fromagerie Proulx	La fromagerie Proulx produit, selon une longue tradition datant des années 1940, le « petit lait », c'est-à-dire le fromage juste avant sa transformation en grain. Le succès et la popularité du petit lait sont tels que la production est organisée pour faire en sorte que le petit lait soit prêt à l'heure du souper. Les clients viennent par dizaine pour s'attabler sur place et pour le déguster. Parmi eux, on retrouve de nombreux visiteurs et touristes.	Saint-Georges-de-Windsor	
Fromagerie L'Oiseau bleu – Fromages Latino	La fromagerie est spécialisée dans la production de fromages selon les traditions mexicaines et latines. Elle produit des fromages frais, semi-fermes, fermes, ainsi que des yogourts et kumis. Elle offre aussi des produits latinos complémentaires à sa boutique.	Danville (secteur Val-des-Sources)	Membre Créateurs de Saveurs
La Mara	La Mara est une auberge qui se spécialise dans la fine cuisine bio et locale. Le restaurant est ouvert au grand public et peut recevoir jusqu'à 65 personnes. Situé à Ham-Sud, ce site enchanteur et paisible de cinq acres offre aussi une possibilité d'hébergement sur place pouvant accueillir jusqu'à 14 personnes.	Ham-Sud	Membre Créateurs de Saveurs

Le P'tit Bonheur et le café du Flâneur	Le café du Flâneur, ce lieu situé dans Le P'tit bonheur, permet le renforcement de la communauté tout en offrant aux touristes une oasis chaleureuse permettant de découvrir leurs créations culinaires et plus spécialement leur pizza! Ouvert une partie de l'année. Un personnel accueillant, composé d'étudiants en apprentissage et d'adultes d'expérience, aidés par des bénévoles, offre une expérience sans pareille, digne de la réputation unique et dynamique du village de Saint-Camille.	Saint-Camille et Val-des-Sources	Membre Créateurs de Saveurs
Microbrasserie Le Moulin 7	Amateurs de bières goûteuses, vous serez servis avec celles du Moulin 7, à la fois microbrasserie et bistro (essayez le burger de sanglier!). L'endroit, dont la décoration est inspirée par le passé industriel d'Asbestos, est aussi le théâtre de nombreux spectacles musicaux et de soirées d'humour. Il est possible de visiter les installations sur rendez-vous.	Val-des-Sources	Membre Créateurs de Saveurs

Changements climatiques et agroenvironnement

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Comme l'expose le Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques (Agriclimat), l'agriculture est aux premières loges en ce qui a trait à l'évolution du climat. Ainsi, les prévisions pour l'horizon 2050 (période 2041-2070) prévoient une augmentation de la température moyenne de 4,7 à 7,4 degrés Celsius et une augmentation moyenne annuelle de la pluviométrie de 1 169 à 1 237 mm. En hiver 2050, on prévoit une augmentation de la température moyenne de 3 degrés Celsius passant d'une moyenne historique (1981-2010) de 6,6 degrés à 9,3 degrés. Les hivers vont aussi connaître de plus en plus de variations de température, faisant en sorte que le couvert de neige, essentiel à la protection du sol et des cultures pérennes, ainsi que la réserve d'eau aquifère seront plus précaires. Ouranos prédit qu'en Estrie, le couvert de neige au sol diminuera de près de la moitié (-45 %). Les premiers gels seront prévus 13 jours plus tard que nous l'avons connu historiquement. Les facteurs qui peuvent sembler avantageux pour les producteurs (températures plus clémentes, pluviométrie supérieure et gels plus tardifs) peuvent devenir des facteurs désavantageux, car confrontés à des événements climatiques plus extrêmes, ces avantages vont contrecarrer la productivité des entreprises agricoles et forestières. Les pluies constantes que nous connaissons historiquement vont laisser place à des crues importantes et de courte durée, ce qui peut entraîner une augmentation des inondations, l'érosion des sols et des rives ainsi que de moins bonnes conditions de recharge des nappes d'eaux souterraines. Les épisodes de redoux en hiver sont plus propices aux verglas ainsi, les cultures et les forêts seront plus exposées à des dommages hivernaux. Des périodes de canicule plus fréquentes vont aussi provoquer une fréquence accrue de sécheresse, ainsi on remarquera des déficits hydriques plus importants passant de -38 mm à -78 mm. Dans les prochaines décennies, la situation de la disponibilité en eau sera aussi un enjeu pour les usagers (Tableau 32).

Tableau 32 : Évolution du climat en Estrie à l'Horizon 2050[36]

Historique 1981-2010	Printemps	Été	Automne	Hiver
Température (degrés jours) Base 5^0 C	1 703 DJ	3 jours + 30^0 C	6,6 ^{0} C	-9^0 C
Gel	13 mai		05 octobre	
Précipitations (mm/cm)	258 mm	351 mm	299 mm	255 mm/150 cm
Déficit hydrique		-38 mm		
Saison de croissance	203 jours		11-nov	
Période d'enneigement (min 3 cm)				138 jours
Prévision 2041-2070	**Printemps**	**Été**	**Automne**	**Hivers**
Température (degrés jours) Base 5^0 C	2 244 DJ	17 jours + 30^0 C	69,3 degrés Celsius	-6^0 C
Gel	1er mai		10 novembre (+ 13 jours)	
Précipitations (mm)	285 mm	354 mm	302 mm	288 mm/80 cm
Déficit hydrique		-79		
Saison de croissance (jours)	225 jours		21 novembre	
Période d'enneigement (min 3 cm)				91 jours

[36] *Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques*

DISPONIBILITÉ DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

2021 fut une année exceptionnelle de sécheresse sur le territoire de la MRC des Sources. Ainsi, des producteurs agricoles et des résidents ont vécu une problématique de manque d'eau. Parmi les 53 producteurs agricoles et forestiers qui ont répondu à la question du sondage du PDZA portant sur le manque d'eau sur la ferme, 13 % des répondants ont signifié avoir vécu un problème d'approvisionnement pour leurs cultures et leurs besoins personnels et 11 % pour abreuver leur troupeau.

Selon le rapport du Projet RADEAU, qui brosse le portrait estrien des disponibilités en eau de surface et souterraine, actuelles et futures, du territoire ainsi que les besoins des différents usagers qui y cohabitent (agricole, résidentiel, institutionnel, commercial et industriel), démontre que la MRC des Sources serait la moins affectée en Estrie en ce qui a trait au manque d'eau de surface et souterraine dans les décennies à venir.

Toujours selon cette étude, à l'heure actuelle en Estrie, le secteur agricole s'approvisionne essentiellement en eau souterraine. Ainsi, le secteur de production piscicole y puise 95 % de ses besoins en eau, les productions animales (88 %) et les productions végétales (75 %). (Tableau 33).

Tableau 33 : Pourcentage de la consommation actuelle en eau de surface et souterraine du secteur agricole en Estrie

Type d'activité agricole	% des besoins agricoles en eau	% eau de surface	% eau souterraine	% Total
Pisciculture	68	5	95	100
Production animale	27	12	88	100
Production végétale	5	25	75	100
Total	**100**			

Source : Recherche participative d'alternatives durables pour la gestion de l'eau en milieu agricole dans un contexte de changement climatique (RADEAU), Rapport régional Estrie. (2019).

Si l'on se base sur les prévisions des organismes Ouranos et Agriclimat Estrie, en 2050, il est à prévoir dans la région, en été, un déficit hydrique plus important (-79 mm), des sécheresses plus fréquentes et un allongement des périodes caniculaires (+14 jours à 30 degrés Celsius), entrainant possiblement une diminution importante de la disponibilité de l'eau de surface. Malgré le fait que les fermes puisent essentiellement leur eau dans la nappe phréatique, la diminution de l'eau de surface incitera les autres usagers à puiser dans le sous-sol, menant ainsi à plus de pression sur cette ressource. On peut déjà le constater dans certaines régions de l'Estrie et de la Montérégie, où les puisatiers doivent creuser de plus en plus profondément pour trouver de l'eau. Ces régions font face à une pression plus importante que la MRC des Sources en ce qui concerne le développement industriel et démographique. Face à l'épisode de sécheresse vécu à l'été et à l'automne 2021, force est de constater que malgré le fait que la MRC subit moins de pressions sur sa ressource en raison de sa faible densité de population et un moindre développement industriel que dans le pourtour de Sherbrooke, la région n'est pas pour autant à l'abri des pénuries d'eau.

De plus, nous ne disposons pas de données précises qui identifient les nappes d'eau souterraine sur le territoire. Selon un article de la Terre de chez-nous, Jacques Lapointe, un expert en forage à Sherbrooke mentionne : « Tomber sur une source qui a un bon débit est un peu comme un coup de dés, puisqu'on ne peut pas savoir où se situe l'eau avant de creuser »[37]. De plus, nous ne disposons pas de données précises non plus sur la façon ni à quel endroit se rechargent les nappes d'eau souterraine. Nous ignorons également comment s'infiltre précisément l'eau dans le sous-sol et à quel endroit. Force est de constater que les prévisions d'Agriclimat Estrie et Ouranos annoncent des crues plus soudaines et abondantes, une couverture de neige moins importante en hiver et un déficit hydrique en été plus important, donc tous des facteurs défavorables à l'infiltration de l'eau dans le sol et le sous-sol.

Ce que ce rapport nous apprend, c'est que dans un avenir de 30 ans, les changements climatiques nous amèneront à une plus grande compétitivité quant à l'usage de l'eau souterraine, puisqu'on prévoit une diminution de la disponibilité en eau de surface si on ne fait rien pour conserver et économiser l'eau.

À l'échelle de la MRC, de la région ainsi que de la province, on déplore une absence de règlements qui pourraient encadrer l'usage afin de favoriser l'équité en matière de l'accès à l'eau. Des mesures de réduction de l'utilisation de l'eau sont aussi envisageables directement à la ferme afin de rendre l'entreprise plus résiliente face à une pénurie d'eau.

[37] *BLACKBURN, Patricia, Volume 93 nº 4, mercredi le 26 janvier 2022, « Les foreurs de puits très sollicité » Terre de chez-nous, p. A 05.*

Des actions pour adapter et atténuer les effets néfastes du réchauffement climatique en agriculture en Estrie

En prenant conscience des conséquences positives et négatives des changements climatiques auxquels les secteurs agricole et forestier sont confrontés, certaines pistes d'actions sont proposées par divers intervenants du monde agricole, des forêts, de l'environnement ainsi que du monde municipal afin d'en atténuer l'impact négatif. Le plan d'action d'Agriclimat propose six priorités d'actions pour les productions végétales, soit :

1- **Maintenir et améliorer la santé des sols;**
2- **Favoriser la survie hivernale des plantes fourragères, des céréales d'automne et des autres cultures pérennes;**
3- **Lutter contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes;**
4- **Adapter la gestion des plantes fourragères;**
5- **Optimiser l'irrigation en production maraîchère et fruitière;**
6- **Adapter les serres et les bâtiments d'entreposage.**

En ce qui concerne les productions animales, le plan propose 4 pistes d'actions, soit :

1- **Réduire l'impact des périodes chaudes sur les animaux;**
2- **Adapter les bâtiments pour l'hiver;**
3- **Veiller à la santé des animaux;**
4- **Assurer une bonne gestion des structures d'entreposage des déjections animales.**

En ce qui a trait au rapport du GIEC, les recommandations sont sensiblement similaires au plan d'action d'Agriclimat. Les chercheurs préconisent la préservation et la conservation de la santé des sols, l'amélioration de la gestion de terres cultivées et des élevages, la diversification agricole, le maintien des superficies en prairie ainsi qu'une gestion intégrée de l'eau.

Des actions pour adapter et atténuer les effets néfastes du réchauffement climatique en foresterie

Selon un rapport du groupe de travail sur la forêt et les changements climatiques (GTFCC), la fixation de carbone est optimale au Québec par un peuplement forestier en bonne santé et âgé d'au moins 26 ans. La matière ligneuse extraite de la forêt est considérée aussi comme un réservoir de carbone durable lorsqu'elle est employée en construction, en remplacement à des matériaux issus du pétrole, non biodégradables ou énergivores à la transformation en combustibles fossiles. La forêt peut être, à elle seule, un émetteur de carbone, lorsque celle-ci subit des dommages causés par le feu, la maladie, un chablis, le verglas, ainsi que par la dégradation et la compaction des sols forestiers. Cela s'explique par la décomposition de la matière ligneuse qui libère le carbone fixé dans le bois et le feuillage, lorsque l'arbre est mort, en dépérissement ou lorsqu'il brûle. En Estrie, les feux de forêt sont très rares, mais la région a récemment connu des épisodes de chablis, de verglas et la présence d'insectes nuisibles (scolyte européen de l'orme et l'agrile du frêne). Toutes ces perturbations seront amplifiées par les changements climatiques auxquels s'ajouteront des épisodes de sécheresse qui exacerberont les dommages causés aux forêts, pouvant mener à un déclin prématuré de certaines essences moins adaptées à la sécheresse et à l'augmentation de la température, à la pression des espèces exotiques envahissantes (nerprun bourdaine) et aux animaux importuns. Pour contrer ces effets à long terme, le *Guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques des forêts privées du Centre-du-Québec* recommande d'augmenter la résilience des forêts par la valorisation des activités des aménagements forestiers favorisant la biodiversité, d'équilibrer les attributs structuraux des forêts, de contrôler ou d'atténuer la présence d'espèces exotiques envahissantes, d'atténuer les dommages causés par le cerf de Virginie, de favoriser la connectivité des essences forestières et de participer à la conservation et à la restauration des milieux humides forestiers.

AGROENVIRONNEMENT

Pratiques agroenvironnementales dans la MRC des Sources

Lors du précédent PDZA, la MRC avait identifié comme action prioritaire de sensibiliser et de valoriser les pratiques de production des entreprises agroalimentaires dans le respect des principes du développement durable. Pendant trois années, une ressource dédiée à l'agroenvironnement a proposé des projets visant la protection des berges et des bandes riveraines ainsi que des changements des modes culturaux. Ainsi, plus de 16 activités (démonstrations, concours, soirées d'information, essais en champs) ont été effectuées. Plus de 300 participations ont été recensées lors de ces diverses activités, ce qui démontre un intérêt de la part des agriculteurs à mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques agricoles.

Dans le sondage de la MRC, plusieurs producteurs ont déjà mis en place des actions en faveur de l'agroenvironnement. En grand nombre, c'est-à-dire 43 %, ont répondu faire de la rotation de cultures, 41 % suivre de saines pratiques forestières, 28 % faire du semis d'automne et 26 % faire du semis direct.

Plan d'action du bassin des Trois-Lacs

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation de l'apport des sédiments dans le lac Trois-Lacs, ce qui accélère son comblement. Depuis 1975, on assiste à une perte variable de profondeur de 20 % (Plan directeur du bassin versant des Trois-Lacs, 2010). Cela signifie, entre autres, une augmentation des risques d'inondation sur les rives du lac ainsi qu'une augmentation de la croissance de plantes aquatiques, ce qui peut entraîner, à terme, la disparition du lac pour laisser place à une zone marécageuse.

Afin d'accroître les connaissances sur le bassin versant et de mieux cibler les zones d'intervention prioritaires, la Régie intermunicipale de restauration et de protection des Trois-Lacs (RIRPTL), en collaboration avec la MRC des Sources et la Table de coordination agroalimentaire et forestière des Sources (TACAF), ont élaboré un projet de caractérisation du bassin versant. Dans le cadre de ce projet, la RIRPTL a compté sur l'expertise de M. Stéphane Campeau, professeur en géographie physique et chercheur à l'UQTR.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2018 :

- *Identification du travail du sol au printemps (p. ex. : prairie, travail réduit, semis direct, etc.) sachant que le 2/3 de l'érosion hydrique se produit au printemps;*
- *Analyse de la qualité de l'eau (matières en suspension), de fin mars à début décembre, à l'aide de 19 stations d'échantillonnage placées de façon stratégique dans le bassin versant;*
- *Caractérisation du terrain avec géolocalisation des zones problématiques des sous-bassins Soucy, Aulnière, Boutin, Deuxième Ruisseau, Monfette et lac à la Truite.*

Les cours d'eau les plus problématiques en termes de réactivité aux pluies se trouvent dans les sous-bassins suivants : Soucy (Saint-Georges-de-Windsor), Nicolet centre (secteur Wotton) et Aulnière (Wotton). Il est à noter que les analyses ont conclu qu'une bonne partie des sédiments qui s'y retrouvent est d'origine naturelle, en raison de la nature du sol du territoire. Ces cours d'eau ont été inventoriés par des étudiants en 2018 et 2019. Par la suite, un cahier du propriétaire a été envoyé à l'intention de tous les riverains concernés afin de les informer des observations terrains (largeur de la bande riveraine, encombrement de ponceaux, érosion des berges, traverses) prises sur leur propriété pendant la remontée du cours d'eau. Par le fait même, le document y contenait un rappel des éléments règlementaires à respecter ainsi que les bonnes pratiques à préconiser. En tout, 45 producteurs agricoles riverains ont reçu ce cahier.

Deux projets en parallèle ont été par la suite déployés pour offrir des possibilités d'actions concrètes pour améliorer les pratiques agroenvironnementales : le projet Cultures de couverture (19 producteurs) et le projet Bandes riveraines (trois producteurs et plus de 1 300 mètres de bandes riveraines élargies) ont donc été déployés de 2019 à 2021. Ces projets proposaient, via le programme Prime-Vert, une aide financière pour le service-conseil, la caractérisation, ainsi que sur une partie du coût des semences des plantes intercalaires et/ou engrais verts. Les porteurs de ces projets étaient respectivement le Club agroenvironnemental de l'Estrie et le COGESAF.

** Des données récentes issues d'un diagnostic effectué dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'Estrie nous informent qu'en Estrie et dans la MRC des Sources, un important nombre de cours d'eau ont été linéarisés en tout (+90 % du cours d'eau) ou en partie (10 à 90 % du cours d'eau) dans le passé, et ce, autant dans les milieux agricoles que forestiers (anciennes terres agricoles retournées en forêt). Sur 1 136 km de cours d'eau analysés sur le territoire des Sources, 66 % ont été partiellement ou totalement linéarisés (Carte 10). La linéarisation est reconnue comme un facteur aggravant de l'érosion des berges et de l'accroissement du transport des sédiments menant à une sédimentation accrue dans les lacs et les rivières environnants. Des analyses plus poussées sont prévues dans le cadre du PRMHH pour déterminer avec plus de précision l'origine de l'érosion et de la sédimentation dans certains sous-bassins des rivières Nicolet Sud-Ouest et Saint-François.*

Carte 10 : Les cours d'eau linéarisés sur le territoire de la MRC des Sources

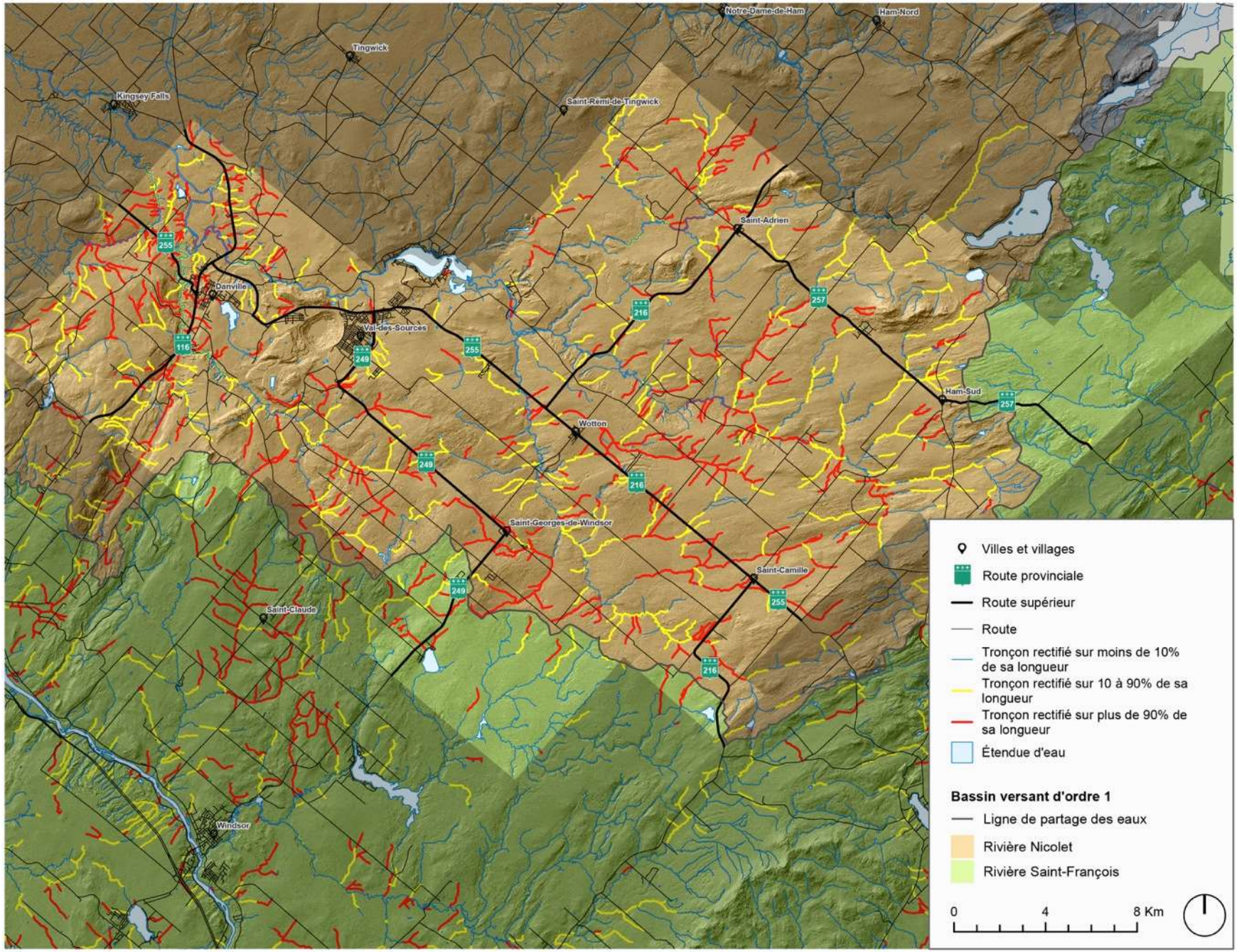

PLAN D'AGRICULTURE DURABLE 2020-2030 DU MAPAQ

Le plan d'agriculture durable (PAD) est une initiative servant à appuyer les entreprises dans l'amélioration de leur performance en matière d'environnement. L'une des particularités du PAD est la reconnaissance de l'atteinte de résultats selon les pratiques agroenvironnementales adoptées par les producteurs et les productrices.

Les actions prioritaires identifiées à l'échelle régionale sont identifiées comme suit :

- *Favoriser la rotation des cultures, notamment par la mixité des espèces, l'augmentation des superficies en cultures de couverture fourragères et pérennes et la diminution des superficies en monoculture;*
- *Sensibiliser les acteurs du milieu à la santé et à la conservation des sols;*
- *Encourager l'implantation de bandes riveraines élargies, notamment avec des espèces pérennes ou des aménagements agroforestiers;*
- *Adapter les pratiques agricoles dans les zones vulnérables à la recharge de la nappe phréatique (notamment les secteurs vulnérables identifiés dans le cadre du PACES);*
- *Accompagner les producteurs dans le choix des semences traitées ou non;*
- *Mettre en place des projets pilotes visant à réduire/optimiser les apports en éléments fertilisants et assurer la diffusion des résultats;*
- *Mettre en place des actions pour favoriser la biodiversité en milieu agricole;*
- *S'assurer de l'adaptation des entreprises agricoles face aux changements climatiques, notamment face au manque d'eau.*

De plus, il faudra tenir compte du Plan régional des milieux humides et hydriques que la MRC est en train de concevoir. Comme la MRC souhaite implanter la vision zéro perte nette, il faudra se demander quels sont les critères à prioriser pour y arriver.

Planifications existantes du territoire agricole

La revue des différents plans de développement est une démarche visant essentiellement à revisiter les exercices de connaissance et de planification et à démontrer les démarches entreprises par la MRC des Sources qui œuvre au développement du territoire afin d'en extraire les éléments qui pourraient conditionner le développement et la gestion de ce territoire agricole.

Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC des Sources détermine les interventions qui touchent directement l'ensemble des sept municipalités qui composent la MRC des Sources. C'est le principal outil de la MRC en matière de planification.

Entre 2017 et 2021, la MRC des Sources a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable. Le 25 août 2021, le Conseil de la MRC adoptait le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé et un plan d'action visant sa mise en oeuvre.

À l'égard de l'agriculture et de la forêt, la MRC des Sources retient les orientations, stratégies et objectifs d'aménagements suivants :

Agriculture

Enjeux	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La protection du territoire agricole et la conciliation des usages.	« Un territoire agricole pérennisé par une agriculture innovante, dynamique et durable. »	AGROENVIRONNEMENT Protéger la vocation agricole du territoire, ses services écologiques et ses principales ressources que sont l'eau, le sol et ses paysages. CONCILIATION DES USAGES Assurer la cohabitation des usages dans une perspective de protection des activités agricoles.	AGROENVIRONNEMENT › *Assurer la préservation du sol et de l'eau qui est à la base de la pérennité et du développement de l'agriculture.* CONCILIATION DES USAGES › *Assurer une cohabitation harmonieuse entre la zone agricole permanente et les milieux bâtis;* › *Assurer la conciliation des usages à l'intérieur de la zone agricole permanente;* › *Planifier l'agrandissement des périmètres urbains dans un souci de réciprocité et de cohabitation harmonieuse avec la zone agricole permanente.*
La mise en valeur des activités et du potentiel agricole.		Stimuler la production et l'établissement d'entreprises agricoles dans un souci de développement durable; Dynamiser le territoire agricole par une transformation locale de ses produits; Dynamiser le territoire agricole par la commercialisation de ses produits et la mise en valeur du terroir de la MRC.	ACTIVITÉS AGRICOLES › *Valoriser les terres laissées en friche et augmenter les superficies totales en culture;* › *Stimuler l'établissement d'entreprises œuvrant dans le secteur de la serriculture;* › *Encourager l'implantation d'activités de transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes;* › *Mettre en valeur l'agriculture en permettant les activités complémentaires dans les fermes, dont les activités agrotouristiques;* › *Favoriser des activités de commercialisation locale structurées et concertées favorisant à la fois les circuits courts et un grand rayonnement (filière agrotouristique et tourisme gourmand).* AGRO-INDUSTRIE › *Développer une filière bioalimentaire de transformation des produits agricoles régionaux;* › *Développer une filière agro-industrielle de production et de transformation d'écomatériaux.*

Forêts et habitats

Enjeux	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La protection de la vocation forestière et des écosystèmes.	« Une vocation forestière protégée par l'aménagement durable et la mise en valeur des multiples ressources des écosystèmes forestiers. »	Maintenir les services et les richesses écologiques des écosystèmes forestiers. FORÊTS URBAINES Lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain.	Prévenir et lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes nuisibles en milieu urbain, semi-naturel et naturel, dans un contexte de changements climatiques FORÊTS RURALES › *Maintenir la vocation forestière des territoires forestiers dynamiques* › *Maintenir les attributs des écosystèmes forestiers à haute valeur écologique et des habitats fauniques.* FORÊTS URBAINES › *Embellir le cadre de vie urbain par l'intégration et la protection des arbres, des parcs et des espaces verts dans la trame urbaine.*
La mise en valeur des multiples ressources de la forêt.		FORÊTS RURALES Stimuler et encourager l'aménagement écosystémique des forêts; Mettre en valeur les multiples ressources du milieu forestier, dont la faune, les produits forestiers non ligneux et les activités récréatives.	FORÊTS RURALES › *Favoriser une exploitation diversifiée des multiples ressources de la forêt et adaptée aux besoins des propriétaires forestiers;* › *Favoriser l'aménagement écosystémique des forêts par le maintien des attributs des vieilles forêts et par l'amélioration du couvert en tendant vers des forêts naturelles;* › *Restaurer la qualité forestière des peuplements dégradés;* › *Développer de nouvelles approches d'aménagement écosystémiques et intégrées de la forêt;* › *Développer le Parc régional du Mont-Ham à des fins récréotouristiques;* › *Développer des circuits touristiques et des sentiers récréatifs diversifiés reliant les attraits touristiques structurants, les centres-villes et les cœurs villageois.*

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) SUR LA PRODUCTION PORCINE

Avec la levée du moratoire sur la production porcine en décembre 2004, la MRC des Sources a déterminé qu'il lui serait utile de se prévaloir des nouveaux outils mis à sa disposition pour gérer l'implantation de nouveaux élevages porcins et l'agrandissement des élevages porcins déjà existants sur son territoire.

La MRC peut recourir au zonage de production qui vise essentiellement à contrôler, à restreindre et même à interdire les productions animales à forte charge d'odeur dans certaines zones. La MRC des Sources a utilisé cette possibilité dans son Règlement de contrôle intérimaire sur l'élevage porcin (RCI 129-2005). Ce règlement a été amendé par le RCI 253-2019 afin de prendre en compte les nouvelles exigences de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (R.L.R.Q. c. B -3.1). Le règlement contingente en distance l'implantation d'une nouvelle exploitation porcine existante à 1,5 km et établit des zones tampons de restriction de 1,2 km autour des périmètres d'urbanisation et de 700 m autour des sites d'intérêt particulier et des secteurs de développement concentrés.

LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE EN REGARD DE L'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE

La MRC des Sources poursuit sa réflexion en ce qui a trait au contrôle et à la gestion des usages dans la zone agricole, en prévoyant différentes catégories d'affectation du sol dans son SADD. Celles-ci sont en lien étroit avec l'occupation actuelle du territoire ainsi qu'avec les potentiels et contraintes de la zone agricole (Carte 11). Les grandes affectations en lien avec les activités agricoles sur le territoire de la MRC des Sources sont les suivantes :

Agricole

L'affectation agricole vise à favoriser les usages agricoles. Les implantations résidentielles doivent donc être rattachées à un établissement agricole ou à un projet de mise en valeur agricole.

Les activités agricoles les plus dynamiques, propres à la région, y sont concentrées telles que les grandes cultures, l'élevage de bovins laitiers et les élevages porcins.

Certains îlots déstructurés ont été reconnus dans la décision portant le numéro 353018 de la CPTAQ liée à l'article 59 de la LPTAA et font l'objet de critères pour y autoriser le morcellement et la construction à des fins résidentielles.

Les usages compatibles à cette affectation sont :

- *Culture du sol;*
- *Élevage;*
- *Foresterie;*
- *Carrière et sablière (autorisées seulement pour des usages complémentaires);*
- *Commercial ponctuel lié à l'agriculture et/ou à la foresterie (les gîtes ou les résidences de tourisme sont toutefois autorisés), résidentiel (seules les résidences de type unifamilial ou de type multigénérationnel isolé sont autorisés);*
- *Industriel (microentreprise de transformation);*
- *Récréatif (récréatif linéaire seulement : pistes cyclables, sentiers VHR, sentiers de ski de fond, de raquette ou pédestre, parcours navigables et de portage, etc.);*
- *Conservation de la nature.*

Agroforestière

L'affectation agroforestière est associée aux grands espaces voués à une agriculture extensive, par des massifs forestiers voués à l'aménagement forestier, à l'exploitation d'érablières et aux autres usages associés aux milieux forestiers. Bien que possédant des sols moins propices à l'agriculture, quelques secteurs demeurent voués à la culture du sol et à l'élevage.

La majorité des espaces sont situés en zone agricole permanente et d'autres sont situés en zone blanche.

La décision numéro 353018 de la CPTAQ liée à l'art. 59 de la LPTAA reconnaît plusieurs îlots déstructurés et font l'objet de critères pour y autoriser le morcellement et la construction à des fins résidentielles. De plus, la construction résidentielle sur des lots vacants de 20 ha et plus en zone agricole y est autorisée.

Cette affectation a comme principale intention le maintien de la vocation forestière et des activités agricoles et des services écologiques qui y sont associés. La mise en valeur durable des forêts et de ses multiples ressources y est favorisée.

Carte 11 : Les grandes affectations du territoire de la MRC des Sources

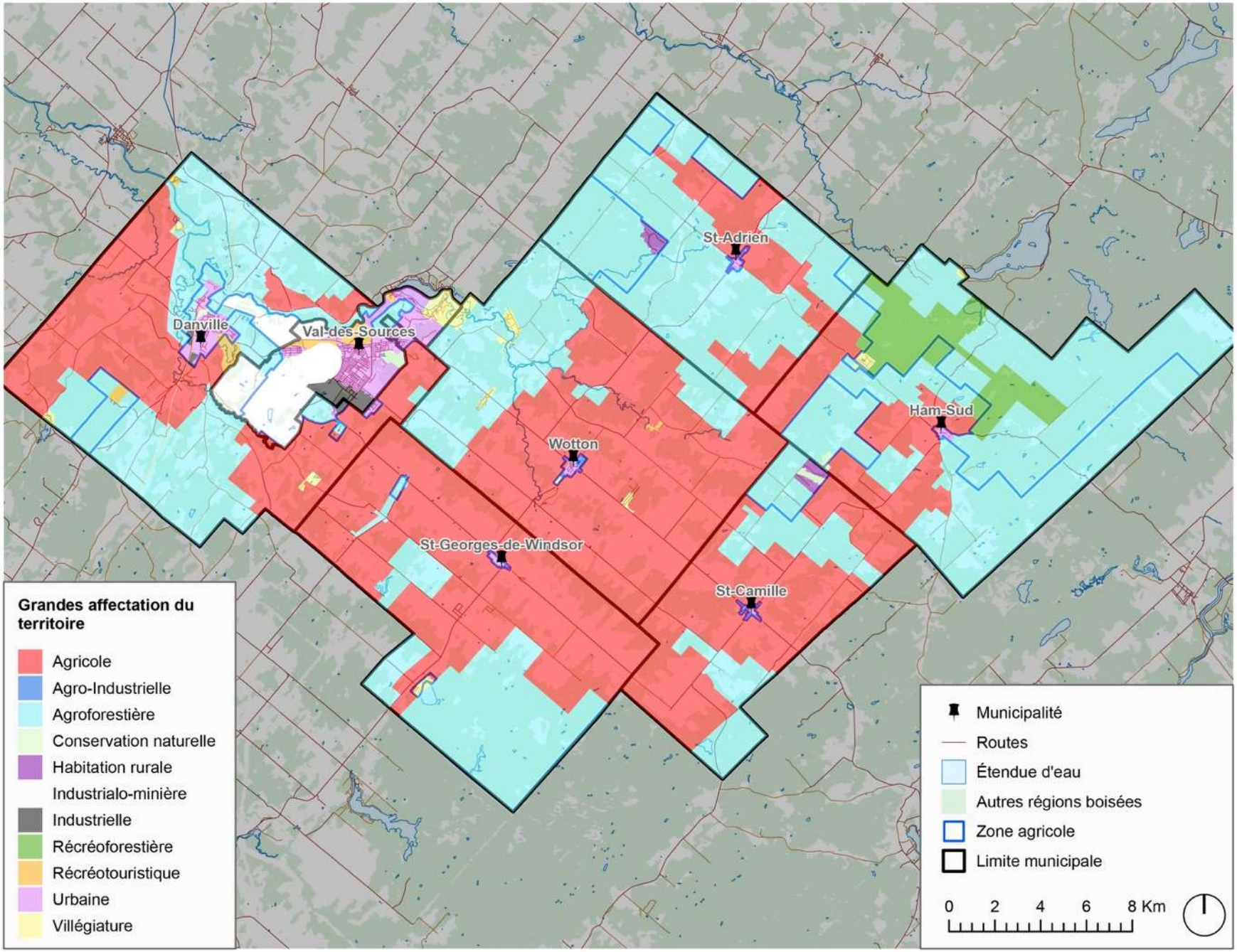

Les usages compatibles sont :

- *Élevage (fermettes uniquement si elle est hors de la zone agricole);*
- *Commercial ponctuel (lié à l'agriculture et/ou à la foresterie, les gîtes ou les résidences de tourisme sont toutefois autorisés, et autres conditions, voir SADD, chapitre 12, p. 223);*
- *Résidentiel à faible densité (en zone agricole, seules les résidences de type unifamilial ou de type multigénérationnel isolé sont autorisées);*
- *Industriel (microentreprise de transformation et autres conditions, voir SADD, chapitre 12, p. 223);*
- *Récréatif (récréatif linéaire seulement, ex. : pistes cyclables, sentiers VHR, sentiers de ski de fond, de raquette ou pédestre, parcours navigables et de portage, etc.);*
- *Conservation de la nature.*

Agro-industrielle

L'affectation agro-industrielle est associée aux secteurs industriels de la municipalité de Wotton. Cette affectation consolide la vocation agrorurale de la municipalité de Wotton et la volonté de développer et d'aménager son noyau villageois à cette fin dans ce secteur particulier. Les activités industrielles lourdes, liées à la transformation des ressources agricoles et forestières seront autorisées dans cette affectation. Autrement, les industries légères et les activités commerciales y sont autorisées et favorisées.

Les usages compatibles sont :

- *Culture du sol;*
- *Foresterie;*
- *Commercial ponctuel, para-industriel, intensif ou artériel;*
- *Industriel et industriel lourd (lié à la transformation des ressources agricoles et forestières);*
- *Récréatif extensif (récréatif linéaire seulement, ex. : pistes cyclables, sentiers VHR, sentiers de ski de fond, de raquette ou pédestre, parcours navigables et de portage, etc.);*
- *Conservation de la nature.*

LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS ET LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA

Les îlots déstructurés sont des entités ponctuelles de superficie restreinte qui se sont déstructurées par l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants, enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.

Un hameau à la croisée de chemins, une concentration d'usages mixtes, un ensemble résidentiel ou de villégiature dans lesquels subsistent quelques lots non construits en sont des exemples. Une concentration de sablières ou de gravières pourrait aussi être associée à un îlot déstructuré.

Ces diverses fonctions exercent des pressions sur l'agriculture dynamique pouvant freiner son développement. C'est pourquoi, dans l'optique de trouver une cohabitation harmonieuse, les usages non agricoles autorisés à l'intérieur des îlots déstructurés devront accepter certaines contraintes inhérentes aux pratiques agricoles.

Il existe trois types d'îlots déstructurés sur le territoire de la MRC des Sources (Carte 12) :

- ***Îlots avec morcellement (IDM)****, où seules les normes relatives au zonage municipal s'appliquent. On les retrouve à l'intérieur des grandes affectations suivantes : Agricole (A), Agroforestière (AF), Villégiature (V) et quelques secteurs Récréotouristiques (RT);*

- ***Îlots sans morcellement (ISM),*** *où le propriétaire d'une unité foncière, dont une partie se trouve à l'intérieur de l'îlot, pourra y construire une résidence, mais cette dernière y demeurerait rattachée. On les retrouve à l'intérieur des grandes affectations : Agricole (A) et Agroforestière (AF);*

- ***Îlots commercial et industriel déstructurés (ICID),*** *où le propriétaire d'une unité foncière, dont une partie se trouve à l'intérieur de l'îlot, pourra y développer une activité commerciale ou industrielle, en vertu de l'article 59 de la LPTAA, qui permet le morcellement sous certaines conditions. Le positionnement stratégique le long des routes 116 et 255 et la proximité des villes de Val-des-Sources, de Danville et de Kingsey Falls. Les intentions d'aménagement quant à ces espaces sont celles de la consolidation et du développement de commerces et d'industries peu contraignants tant pour les activités agricoles que pour les fonctions résidentielles à proximité. Les industries autorisées concernent les microentreprises de transformation et les commerces liés à l'agriculture et/ou à la foresterie ainsi que les gîtes ou les résidences de tourisme. Conforme aux articles 14.11.2, 14.11.3, 14.11.4 ou 14.11.5, selon le type de projet.*

Carte 12 : Les îlots déstructurés de la MRC des Sources

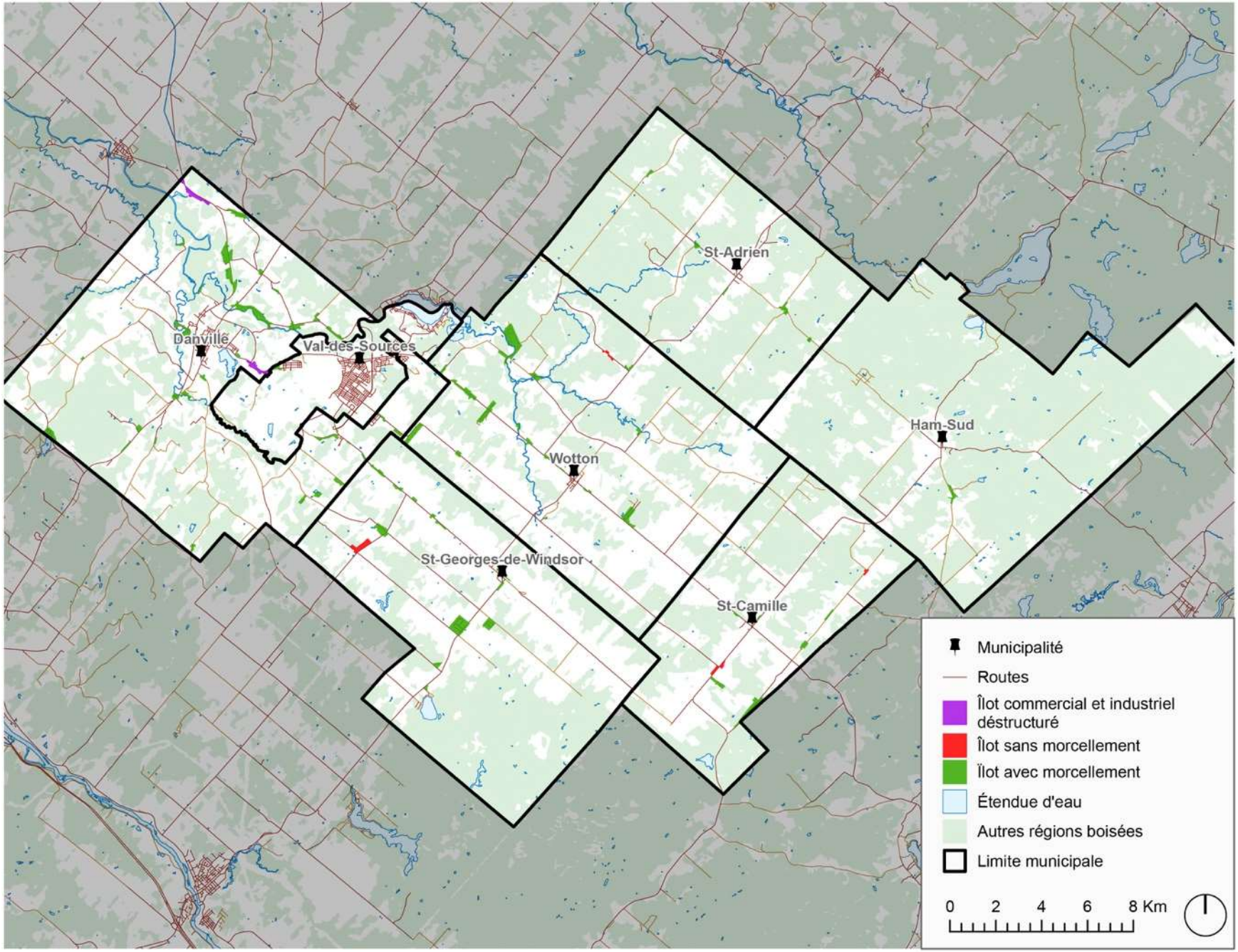

Depuis 2008, la MRC des Sources se prévaut des possibilités offertes par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P -41.1) pour présenter une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). L'article 59 de la LPTAA[38] permet à une MRC de soumettre une demande à la CPTAQ afin de cibler, en accord avec les municipalités et l'Union des producteurs agricoles (UPA), des terres à faible potentiel agricole qui pourraient être utilisées à des fins résidentielles en zone agricole, sans avoir à faire de demande d'autorisation à la CPTAQ.

Cette façon de procéder donne une certaine latitude à la MRC des Sources qui peut déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées en zone agricole. La MRC a d'ailleurs procédé à l'identification de plusieurs zones susceptibles d'être touchées par ce type de changement. Ainsi, les zones en affectation, Agricole (A), Agroforestière (AF), Villégiature (V) et quelques secteurs Récréotouristiques (RT) permettront désormais la construction d'une résidence si la taille du terrain est supérieure à 20 hectares. Un terrain de plus de 200 hectares pourra être morcelé et sera constructible, mais chacune des parties résultantes devra avoir une superficie minimale de 100 hectares. Concernant les îlots déstructurés, la nouvelle règlementation permet aujourd'hui de construire une résidence sur les terrains visés s'ils ont un minimum de 3 000 m^2 ou 4 000 m^2 et s'ils respectent les autres règlements municipaux. Les îlots avec morcellement peuvent être séparés d'une terre agricole ou d'une terre en affectation « agricole », « agroforestière », « récréotouristique » ou « villégiature », tandis que les îlots sans morcellement ne peuvent l'être. Après le morcellement, les terres en affectation devront conserver un minimum de 20 hectares et celles à vocation agricole un minimum de 100 hectares.

En 2008, on dénombrait 82 îlots déstructurés sur le territoire de la MRC (Tableau 34). La localisation des îlots déstructurés de la MRC des Sources est présentée à la carte précédente (Carte 12).

---

[38] *La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles contient un ensemble de mesures favorisant le développement d'une approche globale en matière de gestion de la zone agricole. Les dispositions de l'article 59 de la loi offrent aux instances municipales une alternative dans le traitement des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole. Elles permettent de planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole. Ces mesures s'inscrivent dans un continuum axé sur une implication et une responsabilisation accrue des instances du milieu dans la protection du territoire et des activités agricoles.*

Tableau 34 : Occupation résidentielle dans les îlots déstructurés sur le territoire de la MRC des Sources par municipalité en 2008 et 2016

Municipalités	Nombre d'îlots	Maisons existantes en 2008*	Potentiel de nouvelles maisons	Maisons existantes en 2016	Potentiel de nouvelles maisons depuis 2008
Val-des-Sources	1	6	6	7	1
Danville	31	280	67	268	8
Ham-Sud	1	6	4	6	0
Saint-Adrien	7	33	11	27	1
Saint-Camille	8	31	35	35	5
Saint-Georges-de-Windsor	13	92	66	100	11
Wotton	21	167	83	195	9
Total MRC des Sources	**82**	**615**	**272**	**638**	**35**

Source : CPTAQ, Dossier 353018, 2008 et Données du rôle d'évaluation de la MRC, en date du 8 mars 2017.

*Le nombre de maisons existantes en 2008 diffère des données du dossier DCP353018 et a été corrigé à partir du rôle d'évaluation de la MRC des Sources.

La MRC des Sources a été l'une des premières MRC à présenter une demande à portée collective au Québec. Ainsi, la MRC remarque que cet empressement a fait en sorte que les conditions sont beaucoup plus contraignantes pour le territoire qu'elles ne le sont pour d'autres territoires semblables, qui eux, ont reçu des décisions récentes favorables. De plus, considérant l'évolution des pratiques agricoles et des nouvelles tendances en ce qui a trait à la mise en valeur de l'agriculture et à l'établissement en milieu agricole, la MRC souhaite une révision de la décision rendue par la CPTAQ, en vertu de l'article 59, et prévoit entamer un processus de renégociation entre la MRC et ses partenaires du milieu agricole. Cette réflexion devra, entre autres, se faire sur les bases suivantes :

1. **Une délimitation plus actuelle des îlots déstructurés du territoire et des usages et activités qui s'y déroulent;**

2. **Une délimitation plus actuelle des territoires agricoles dynamiques, des territoires agricoles à redynamiser et des grands espaces vacants;**

3. **Une réflexion sur les superficies minimales permettant de mettre en valeur les ressources du milieu agricole dans différents contextes agricoles, agroforestiers ou forestiers;**

4. **Un meilleur portrait des réels potentiels de développement dans les îlots déstructurés eu égard aux contraintes naturelles et anthropiques.**

Suivant l'entrée en vigueur de ce schéma, la MRC des Sources préparera un dossier argumentaire visant à réviser la demande à portée collective et à modifier son schéma d'aménagement et de développement durables.

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

La CPTAQ doit se fier aux critères édictés dans la loi avant d'autoriser une utilisation autre qu'agricole en zone agricole. Or, les critères, qui tiennent presque exclusivement compte de facteurs d'ordre agricole, sont les suivants :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, notamment au sujet des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*;
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada, ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;
6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
9. L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;
10. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

L'article 62 la CPTAQ peut prendre en considération :

1. Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté;
2. Les conséquences d'un refus pour le demandeur.

Dans quelles situations a-t-on besoin d'une autorisation de la Commission?

- *Pour faire tout ce qui n'est pas de « l'agriculture » ou une « activité agricole » au sens de la Loi (article 26);*
- *Pour utiliser une érablière à une autre fin que la production acéricole ou pour y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélections ou d'éclaircies (article 27);*
- *Pour procéder à une aliénation dont l'effet est de morceler un lot (article 28) ou de démembrer une propriété formée de lots contigus ou réputés contigus (article 29);*
- *Pour procéder à l'enlèvement de sol arable (article 70) ou à la culture de gazon (article 72);*

N.B. *Une personne qui ne possède qu'un seul lot en zone agricole peut l'aliéner en totalité sans autorisation. De même, toute personne propriétaire de deux lots non contigus peut les vendre distinctement l'un de l'autre.*

La planification régionale de l'aménagement du territoire n'est cependant pas toujours prise en compte[39] dans les décisions rendues par la CPTAQ, si bien qu'il est difficile de tirer le plein potentiel de la zone agricole en fonction des besoins particuliers d'une région. C'est pourquoi la planification régionale devrait être un élément central des décisions de la CPTAQ.

De plus, cette loi contrôle considérablement l'occupation du territoire en zone agricole, notamment en interdisant le morcellement des terres, ce qui limite les fermes de petite taille.

Enfin, concernant les activités agrotouristiques, la loi peut autoriser des projets agrotouristiques que l'on considère comme une activité secondaire de l'entreprise agricole, et ce, dans la mesure où ils permettent de mettre en avant une production, une culture particulière, un marché niché ou le métier d'agriculteur. Elle peut également accepter des projets touristiques, sans lien avec l'agriculture, définis comme du tourisme rural.

---

[39] *« Dans toutes ses évaluations, la CPTAQ doit, a priori, prendre en compte le contexte des particularités régionales (art. 12), celles-ci ont notamment comme toile de fond les caractéristiques du milieu agricole concerné ainsi que la planification inscrite aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC). » Paragraphe tiré du document intitulé : La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zones agricole - Bilan de nos décisions (2000-2008).*

RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)

Chapitre Q-2, r. 26

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) met de l'avant une approche qui vise à résoudre le problème de la pollution diffuse causée par les activités agricoles, notamment par l'atteinte d'un équilibre des sols en phosphore. Cette approche de gestion tient compte des besoins nutritifs des plantes à satisfaire pour assurer leur croissance et se base sur le calcul réel des déjections animales produites à la ferme.

De plus, ce règlement édicte des normes quant aux installations d'élevage, au stockage, à l'élimination ou à la valorisation des déjections animales, au retrait des animaux des cours d'eau et des bandes riveraines, à l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés et aux exigences administratives relatives aux autorisations et aux avis de projets demandés par le ministère.

Agrandir une parcelle ou reconvertir une friche en culture

Le point abordé dans le PDZA² concerne l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés selon lequel les sept municipalités de la MRC des Sources sont concernées, puisque ce point est annexé en II et V du REA. De ce fait, il est interdit de remettre en culture une terre qui n'a pas été cultivée 14 ans avant la mise en application du règlement dans la municipalité.

Cette interdiction ne vise pas la culture des végétaux suivants : les arbres (autres que les types mentionnés au paragraphe 2.1 du deuxième alinéa du règlement), les arbustes, les bleuetières, les canneberges, les fraisiers, les framboisiers et les vignes.

La culture des végétaux visés par l'interdiction est toutefois permise sous certaines conditions. Il est entre autres permis de remettre en culture une superficie d'un hectare et moins.

Sous certaines conditions préalables, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permet aussi l'échange de parcelles. Il faut préciser que celle-ci ne permet pas l'agrandissement des parcelles, mais bien d'échanger une parcelle contre une autre. Cette option peut être intéressante pour compenser la perte de terrains, notamment dans le cadre de l'élargissement d'une bande riveraine au-delà des trois mètres règlementaires, effectué selon une démarche volontaire par le propriétaire, d'un étalement urbain, de la construction d'une route, etc. Ainsi, l'article 50.4 du REA permet au propriétaire d'une parcelle cultivée qui ne sera plus utilisée à cette fin de mettre en culture un terrain de superficie équivalente dans le même territoire. Les deux terrains doivent lui appartenir au moment de l'échange.

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE (ESD)

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, une MRC peut prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. En Estrie, les MRC ont toutes adopté un PDZA. Réunies au sein de la Table des MRC de l'Estrie (TME), elles ont choisi de poser les bases de la concertation par et pour les MRC, soit l'autonomie des MRC, le partage de l'information et l'évaluation continue de l'action régionale concertée. Les MRC ont convenu de mettre certaines ressources en commun afin de maximiser les impacts de certains projets.

C'est dans ce contexte qu'une entente sectorielle de développement pour le secteur bioalimentaire de l'Estrie a été conclue pour la période 2018-2021. Un avenant a aussi été signé pour la poursuite de certains projets pour la période 2021-2023. Considérant les bénéfices engendrés par l'effet de levier et la portée des actions collectives, une nouvelle Entente a été signée pour la période 2021-2026 entre les 9 territoires composant l'Estrie, l'UPA, le MAMH, la Table des MRC de l'Estrie et le MAPAQ.

L'objectif principal de cette Entente est de réaliser de nouveaux projets concertés pour le bénéfice du secteur bioalimentaire estrien, à la lumière d'une réflexion stratégique. Cette réflexion aura pour but de définir les enjeux et opportunités communes ainsi que les spécificités territoriales, et devra être réalisée dans la première année de l'Entente. Par la suite, des initiatives dans le domaine bioalimentaire seront appuyées pour répondre aux besoins déterminés lors de cette démarche. Dans le bilan de la dernière entente sectorielle pour l'Estrie, notons :

- *Faciliter l'accès en région à la formation spécialisée à la proximité de la clientèle agricole permettant de couvrir les trois phases de développement de l'entrepreneur et de sa main-d'œuvre;*
- *Favoriser le développement et la valorisation en région de produits et de filières bioalimentaires distinctifs permettant de se différencier par l'identification de 3 filières à potentiel distinctif;*
- *Développer une banque d'opportunités d'affaires (BOA) permettant de répondre à différents besoins du secteur bioalimentaire;*
- *Soutenir l'établissement et le maintien de la relève agricole en Estrie par la mise en commun de ressources locales;*
- *Promouvoir les entreprises, l'achat local et le tourisme gourmand en région grâce au « label » Créateurs de saveurs des Cantons-de-l'Est et de ses différentes déclinaisons (épiciers complices, espace boutiques, chefs créateurs).*

La nouvelle Entente permettra de maintenir la mobilisation développée entre les différents partenaires de la région en vue d'appuyer le secteur agricole et agroalimentaire, notamment sur la base des PDZA. Cette démarche permet de générer un effet levier significatif pour le secteur bioalimentaire de l'Estrie, de mettre en commun les ressources humaines et financières et d'assurer la coordination des efforts de développement et des actions collectives.

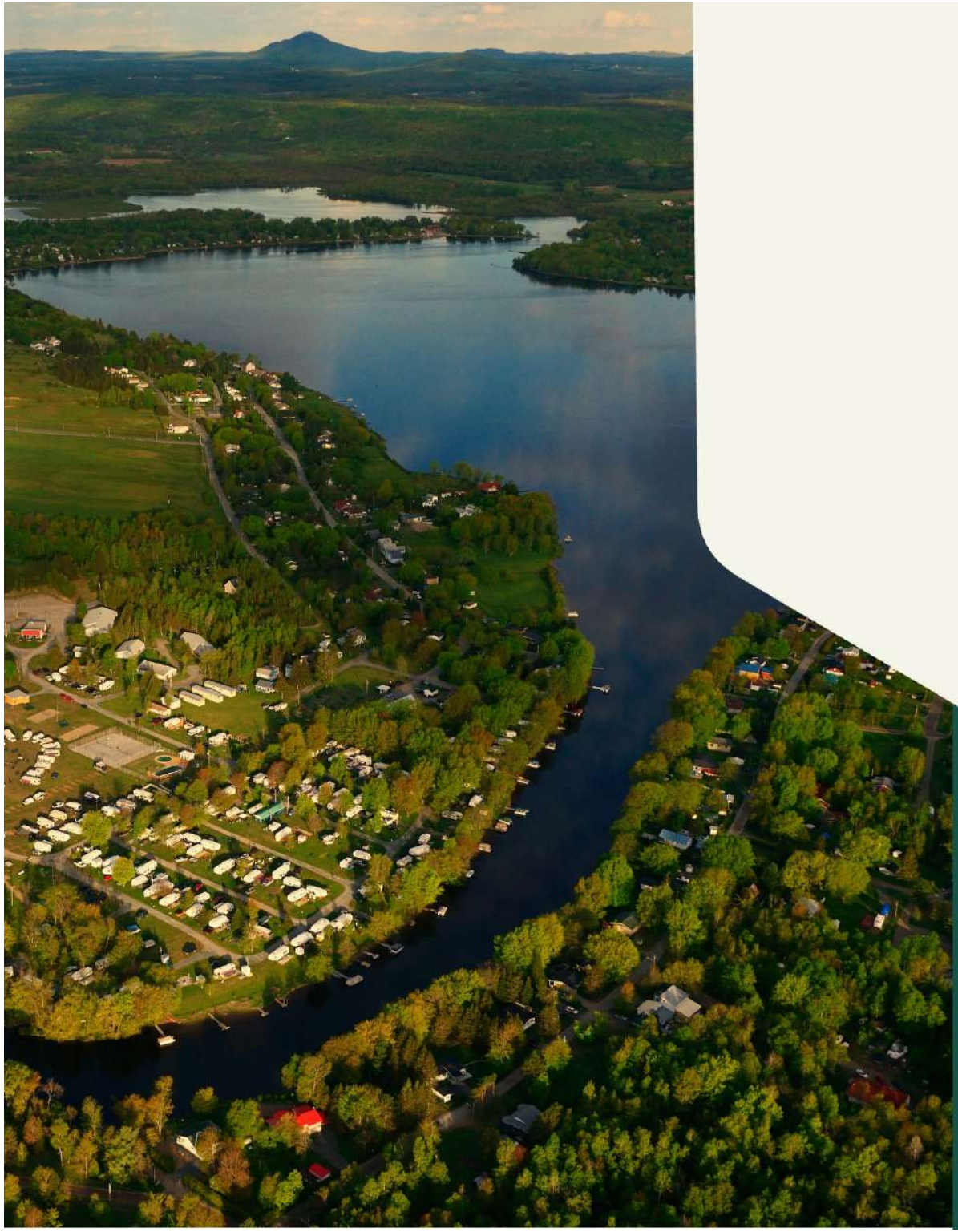

Diagnostic et enjeux

Suivant les succès de la mise en œuvre de son premier plan de développement de la zone agricole (PDZA) déposé en 2014, la MRC a souhaité mettre à jour le PDZA afin de tenir compte de l'évolution de ce secteur économique. La MRC souhaitait aussi actualiser le portrait et intégrer de nouveaux éléments qui n'étaient pas présents dans la première édition du PDZA, tels que la foresterie dans le volet production, ainsi que de nouvelles données à l'égard de l'impact des changements climatiques. Deux consultations ont eu lieu afin de déterminer les enjeux prioritaires du nouveau PDZA².

LES CONSTATS PRÉLIMINAIRES LIÉS AUX FORCES ET FAIBLESSES, AUX OPPORTUNITÉS ET AUX MENACES

À la première consultation, la MRC a invité les intervenants du milieu agricole et forestier (UPA, MAPAQ, Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, la FADQ) et le comité de suivi du PDZA (TACAF) à analyser les faits saillants actualisés du portrait complémenté avec les résultats du sondage des producteurs agricoles et forestiers. Étant donné que le PDZA de la MRC est dans un processus de révision, la première consultation a permis d'approfondir un état de la situation pour chacun des trois enjeux prioritaires identifiés en 2014 : la relève, la planification et la multifonctionnalité du territoire ainsi que la transformation, la distribution et la mise en marché.

Voici les grands constats qui ont été analysés et identifiés concernant les productions agricoles et forestières pour la période de référence de 2010 à 2020 :

	FORCES	FAIBLESSES
Productions agricoles	VÉGÉTALES › *Stabilité dans les superficies en pâturage (diminution de 1 %) et en fourrage (augmentation de 1 %);* › *Augmentation du nombre de producteurs en productions végétales (+ 10 %).* › *Augmentation des superficies cultivées (+1 068 hectares), principalement en raison de l'augmentation dans les grandes cultures, suivie de celle dans les fourrages et dans les productions horticoles;* › *Le nombre des exploitations pratiquant la culture des céréales et protéagineux a augmenté de 36 %;* › *Émergence de certaines productions comme les petits fruits innovants, le panic érigé et le chanvre industriel;* › *Nombre des entreprises acéricoles stables depuis 10 ans;* › *Augmentation du nombre d'entreprises maraîchères (+4) et de cultures abritées (+3).* ANIMALES › *La production laitière demeure la principale production en termes de revenus et de nombre de producteurs;* › *Le nombre de têtes animales de volailles a augmenté de 1 408 %. Le revenu n'est pas disponible;* › *Le revenu brut des exploitations agricoles est resté sensiblement le même, mais comme le nombre d'entreprises a diminué, on observe une augmentation du revenu moyen des exploitations agricoles de 275 285 $. (2010 = 257 496 $).*	VÉGÉTALES › *Le nombre d'exploitations avec une production végétale s'est maintenu dans toutes les municipalités, sauf à Ham-Sud et à Danville où il a diminué.* › *Cependant, c'est uniquement à Ham-Sud que les superficies cultivées ont diminué. Dans toutes les autres municipalités, les superficies cultivées ont augmenté.* › *Peu d'information sur les friches agricoles qui doivent cependant diminuer considérant l'augmentation des superficies en culture. La MRC souhaiterait se doter d'une cible à atteindre au cours de la révision.* › *Diminution du nombre d'hectares dédiés à l'acériculture, diminution de 16 % du nombre d'entailles entre 2010 et 2020 et diminution de 6 % des revenus bruts de ce secteur.* ANIMALES › *Diminution du nombre d'entreprises en production animale (-9 %).* › *La décroissance du nombre d'exploitations animales se vit dans toutes les municipalités à l'exception de St-Adrien, où le nombre est stable.* › *La production ovine a vu le nombre de ses exploitations diminuer de 42 % (3 entreprises de moins, passant de 14 à 11) – les têtes animales ont diminué, tout comme les revenus.* › *Diminution marquée du nombre de producteurs de bœuf (-27 %). Le nombre de têtes animales dans le bœuf est cependant assez stable, même si les revenus ont diminué de moitié.* › *Deux producteurs de porc en moins : le nombre de têtes animales et les revenus restent stables.* TOUTES ENTREPRISES CONFONDUES › *38 % des entreprises sont de petite taille avec moins de 50 000 $ de revenu annuel.* › *5 % de plus d'entreprises ayant 500 000 $ et plus de revenus bruts.*

	FORCES	FAIBLESSES
Productions forestières	› *Augmentation de la moyenne des superficies forestières possédées par les producteurs des entreprises forestières (81 ha, en 2021, comparativement à 75 ha, en 2015).* › *Augmentation des investissements dans les travaux sylvicoles destinés à la récolte de matière ligneuse, réalisés et financés dans les Programmes d'aide de l'Agence Estrie.* › *Augmentation constante de la mise en marché du bois (+90 %) de 2011 à 2020.* › *52 % du couvert forestier est détenu par des producteurs forestiers privés reconnus.* › *Coopérative Cultur'Innov, service-conseil, offre donc des formations et services auprès des producteurs agricoles ou forestiers, des propriétaires de lots boisés, du grand public, des groupes d'intérêts, des municipalités et des MRC.* › *Verger expérimental, Cultur'Innov fait aussi de la recherche appliquée dans la production des PFNL et petits fruits émergents.*	› *Diminution des propriétaires forestiers reconnus (-10 entreprises en 6 ans, donc 3 %).* › *Depuis 2012, l'Agence forestière ne subventionne plus les PAF (Plans d'aménagements forestiers) et autres travaux forestiers non dédiés à la récolte ligneuse (voirie forestière).* › *Diminution des investissements dans les travaux sylvicoles non destinés à la récolte.* › *Peu de transformation locale du bois.* › *Peu de producteurs de petits fruits émergents ou de PFNL sur le territoire.*
Transformation et mise en marché	Il y a 8 nouvelles entreprises qui font de la transformation à la ferme depuis 2014. › *La popularité des canaux de mise en marché directe augmente sur le territoire : le nombre d'entreprises qui font du tourisme gourmand est en hausse sur le territoire. Il y a 5 marchés publics, dont deux qui sont ouverts à l'année. Il y a également l'émergence, depuis 2 ans, de nouvelles boutiques en vrac et sans déchet (4) sur le territoire, qui préconisent l'achat local.* › *La filière du chanvre se développe sur le territoire, par la mise en place d'activités d'innovation et l'implantation d'une entreprise sur le territoire (essais de culture, formation aux producteurs).* › *La MRC a mis sur pied deux projets d'innovation et d'investissement en recherche et développement en agriculture et dans le domaine manufacturier, lié à l'agriculture : projet laine de mouton et projet pour la culture et le défibrage du chanvre en Estrie.*	› *Les entreprises de transformation alimentaire sont majoritairement de petite taille et artisanales (trois gros transformateurs sur le territoire : Canards du Lac-Brome, Fromagerie Proulx et Les Gestions SIJOPREC Inc.).* › *Le projet collectif permettant de mieux identifier les produits locaux suscite peu d'engagements, il y a peu d'évolution dans le nombre d'adhésions à la marque distinctive (3 entreprises de plus, pour un total de 6).* › *L'agrotourisme est resté stable depuis une décennie.*

	FORCES	FAIBLESSES
Relève et main-d'œuvre	› *Mise en place de 2 cohortes favorisant la formation d'employés sur la forme en production animale à Val-des-Sources (+/- 9 élèves par cohorte).* › *Aide financière, sans intérêts, pour favoriser le démarrage d'entreprises pour la relève agricole (FLI, volet relève).* › *Existence de L'ARTERRE depuis 2017 et ressource dédiée.* › *Existence de l'outil prévisionnel de la relève et ressource dédiée.* › *Un faible pourcentage d'entreprises entend vendre dans les 5 prochaines années, soit 13 %, dont 7 % sont des entreprises en production laitière. La plupart des entreprises prévoyant vendre ou céder ont une relève identifiée, seulement 3,5 % des 13 % n'ont pas de relève identifiée.*	› *Augmentation de la moyenne d'âge des entrepreneurs, 53 ans en 2020.* › *On voit une augmentation de 5 % du nombre de femmes dans les entreprises ayant deux exploitants ou plus, corrélée à une diminution de 5 % du nombre de femmes dans les entreprises où le nombre d'exploitants est unique.* › *42 % des producteurs déclarent travailler à temps partiel (30 h et moins).* › *43 % des producteurs travaillent 40 h et plus sur la ferme.* › *La main-d'œuvre familiale continue de prédominer dans le secteur agricole, l'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter de plus en plus de main-d'œuvre expérimentée à l'extérieur de la ferme.*

	FORCES	FAIBLESSES
Agroenvironnement et changements climatiques	› *Augmentation du nombre d'entreprises sous régie biologique.* › *Organisation d'activités (16) de sensibilisation et formations aux bonnes pratiques de conservation des sols et des cours d'eau auxquelles +/- 300 participations de producteurs.* › *Caractérisation de l'état des bandes riveraines et implantation de bandes riveraines élargies.*	› *Les terrains en pente de la région et le type de sol, les limons sont plus susceptibles à l'érosion des sols, au ruissellement, à la perte de matière organique du sol si ceux-ci sont à nu, sans présence de cultures de couverture et de plantes pérennes.* › *Les sols sont sujets à un appauvrissement lorsqu'il n'y a pas de rotation de culture.* › *La diminution de la disponibilité de la matière organique fertilisante entraîne une augmentation de l'utilisation des engrais minéraux.* › *Les changements climatiques auront des impacts considérables sur certaines cultures végétales, les productions animales et la foresterie (certaines positives, d'autres négatives). Voir tableau complet.* › *Diminution des producteurs forestiers adhérant à la certification forestière qui est liée à la durabilité des forêts (-17 %).* › *Importance historique des aménagements de linéarisation des cours d'eau en secteur agricole et forestier (terres agricoles qui sont retournées en forêt).*
Planification et multifonctionnalité du territoire	› *Stabilité du nombre d'entreprises dans la production laitière, qui demeure la principale production en termes de revenus et de nombre de producteurs. Même si le nombre de têtes diminue, les revenus sont en augmentation.* › *Valorisation de la profession agricole par la campagne Je suis fier de mon agriculture locale.* › *Les portes ouvertes de l'UPA des Sources.* › *Assouplissement règlementaire pour certaines demandes d'autorisation qui passent désormais par la MRC et non par la CPTAQ.* › *Les dispositions du SADD et du RCI de la MRC des Sources, en ce qui a trait aux élevages porcins, ont été modifiées afin d'être plus flexibles et permettre aux entreprises de s'adapter aux nouvelles normes de bien-être et santé animale.*	› *Les demandes à portée collective sont encore peu utilisées : 9 « grands espaces » ont été construits ainsi que 26 îlots déstructurés. Ces espaces consolident la trame résidentielle dans des secteurs déstructurés ou suffisamment grands pour ne pas déstructurer la zone agricole, mais ils ne constituent pas des projets agricoles.* › *La situation de l'inventaire des terres en friche a peu changé dans la MRC des Sources depuis 2014. On remarque une légère augmentation des superficies cultivées déclarées en 2021 à la Financière Agricole du Québec (+ 4, 5 %), mais sans plus. Bien que la quantité de terres en friche ait diminué dans les dernières années, près de 2 000 hectares seraient encore en friche.*

	OPPORTUNITÉS	MENACES
Productions agricoles	› *Disponibilité de quotas pour poulets à griller ou œufs fermiers.* › *Fonds Écoleader pour augmenter la compétitivité économique et le bilan environnemental des entreprises (financement de 75 % des études de faisabilité, ex. : pour l'adoption d'un mode de chauffage plus écologique que le propane).* › *La hausse de la demande de l'ovin de reproduction et présence à proximité de transformateurs en lait de brebis.* › *Hausse du prix du lait.* › *Hausse du prix des grains et oléagineux.* › *Ressource dédiée au financement agricole (Desjardins).* › *Augmentation du contingent de la production de sirop d'érable.*	› *La réserve d'eau de certains puits et de certaines nappes phréatiques est basse et cela a un impact sur la disponibilité en eau sur le territoire. Si le nombre de productions qui consomment beaucoup d'eau augmente sur le territoire, cela pourrait avoir un impact sur celle-ci.* › *Vulnérabilités liées aux chaînes logistiques depuis le début de la pandémie de la COVID-19 (capacités d'approvisionnement limitées pour certains types de biens ou certains équipements).* › *Le défi face au recrutement de la relève, l'endettement, la charge de travail associée aux productions animales, la volonté de garder le fonds de terre et de maintenir les terres en culture et la volatilité du marché du grain sont des raisons qui expliquent l'abandon de la production animale au profit de la monoculture de maïs et de soya.* › *La diminution du couvert de neige due aux changements climatiques affectera la qualité et la quantité du sirop d'érable. Endettement des entreprises.* › *Secteur agricole impacté par le risque avec les compagnies d'assurances.*
Productions forestières	› *Seulement 60 % de la possibilité forestière est exploitée : il y a donc un gain potentiel de 40 % d'exploitation.* › *Pas exploité l'entièreté de la possibilité forestière, reste donc environ 40 % à exploiter.* › *La matière ligneuse extraite de la forêt est considérée comme un capteur de carbone durable lorsqu'elle est employée en construction.* › *Avantages fiscaux reliés au statut de producteur forestier et à l'aménagement forestier.*	› *Peu de compétition au niveau des moulins à scie (impact sur le prix et la capacité de transformation).* › *La Financière agricole ne finance plus les prêts pour l'achat de lots forestiers de moins de 60 hectares.* › *Effets indésirables en raison des changements climatiques : épisodes de sécheresse, déclin prématuré de certaines essences moins adaptées, pression des espèces exotiques envahissantes (nerprun bourdaine), animaux importuns, chablis.*

	OPPORTUNITÉS	MENACES
Transformation, distribution et mise en marché	› *Allègement à venir des permis en transformation.* › *Augmentation du coût de la viande et des produits laitiers dans les grandes distributions, ce qui va avantager les produits locaux. Les circuits courts sont de plus en plus avantagés avec l'augmentation du coût des aliments.* › *Augmentation de commerces de proximité sensibilisés à l'achat local (comme canaux de commercialisation).* › *Intérêt du milieu de démarrer un projet collectif de conditionnement/refroidissement/congélation/entrepos age de matières périssables.* › *Augmentation de l'offre d'hébergement en plein air (campings et chalets) et de la demande pour ce type d'activités.* › *Offre de formation sous la forme de compagnonnage (PAMT) pour la profession de préposé en boucherie industrielle.* › *Engouement pour les mini-excursions en VR, avenue de plateforme de référencements (Terego).* › *Plusieurs organisations entreprennent des actions et une plus grande concertation permettrait de maximiser les efforts de chacun.*	› *Pénurie de main-d'œuvre.* › *Région éloignée des grands centres urbains, moins propice au développement d'usine de transformation agroalimentaire.* › *Diminution de l'offre de restauration sur le territoire (canal de mise en marché)* › *MRC éloignée des abattoirs fédéraux ou provinciaux (sous inspection permanente).* › *Absence de cuisine et de salle de découpe C1 sur le territoire.* › *Freins liés aux assurances notamment en agrotourisme.* › *Diminution du nombre de restaurants sur le territoire au sein de la MRC dans lesquels pourraient être mis en valeur les produits régionaux.*
Relève et main-d'œuvre	› *Modification au régime fiscal canadien qui pénalisera moins les propriétaires qui veulent effectuer un transfert de ferme familiale.*	› *Augmentation de la valeur moyenne du prix des terres en Estrie (+32,4 %) en 2020.* › *Absence d'encadrement sur les transactions immobilières.* › *Compétitivité de tous les secteurs d'activité en matière de main-d'œuvre.* › *Situation de plein emploi.* › *Augmentation du coût des intrants agricoles (pour nourrir le bétail, pour la machinerie agricole, les engrais, etc.) sans augmentation des revenus des producteurs.*

	OPPORTUNITÉS	MENACES
Agroenvironnement et changements climatiques	› *Aides financières disponibles pour augmenter la compétitivité économique et le bilan environnemental des entreprises (financement de 75 % des études de faisabilité, ex. : pour l'adoption d'un mode de chauffage plus écologique que le propane). (Fonds Écoleader)* › *Rétribution financière à venir pour émuler les bonnes pratiques agricoles en matière de protection des sols, de l'air et de l'eau. (PAD)* › *Aides financières disponibles pour implantation de bonnes pratiques agricoles. (Prime-Vert)*	› *Mauvaises pratiques en aménagement de cours d'eau et la non-conformité règlementaire de largeur des bandes riveraines.* › *Impact des changements climatiques sur les primes d'assurance.* › *Ce qui peut sembler un facteur avantageux pour les producteurs, des températures plus clémentes, une pluviométrie supérieure, des gels plus tardifs. Mais confrontés à des événements climatiques plus extrêmes, ces avantages vont contrecarrer la productivité des entreprises agricoles et forestières.*
Planification et multifonctionnalité du territoire	› *Convergence des planifications stratégiques du territoire (PACC et PRMHH) et de la région de l'Estrie.* › *(PAD, Agriclimat Estrie)* › *Opportunité majeure concernant les cultures émergentes dans la mesure où la Coopérative de solidarité Cultur'Innov est implantée dans la MRC.* ›	› *Certaines réalités préoccupent les producteurs, lorsqu'ils constatent qu'il y a des investisseurs agricoles ou non agricoles qui achètent des exploitations (laitières ou porcines), sans même louer les maisons ou utiliser les bâtiments agricoles.* › *Le Règlement sur les entreprises agricoles (REA) limite la reconversion des friches lorsque celles-ci sont trop âgées. De plus, reconvertir une friche en culture lorsque c'est autorisé peut être très dispendieux, tout dépend de l'état de celle-ci et cela peut varier de 1 000 $ à 10 000 $ pour chaque hectare, ce qui peut être un frein pour la relève qui démarre son entreprise en tant que locataire.* › *Mauvaises cohabitations des usages entre les secteurs industriel, résidentiel et agricole.*

PRIORISATION DES ENJEUX DU PDZA²

Face au constat préliminaire, il en est ressorti clairement que les efforts premiers pour le développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC devraient prioritairement se concentrer sur les quatre enjeux suivants pour cette seconde version du plan d'action du PDZA² des Sources :

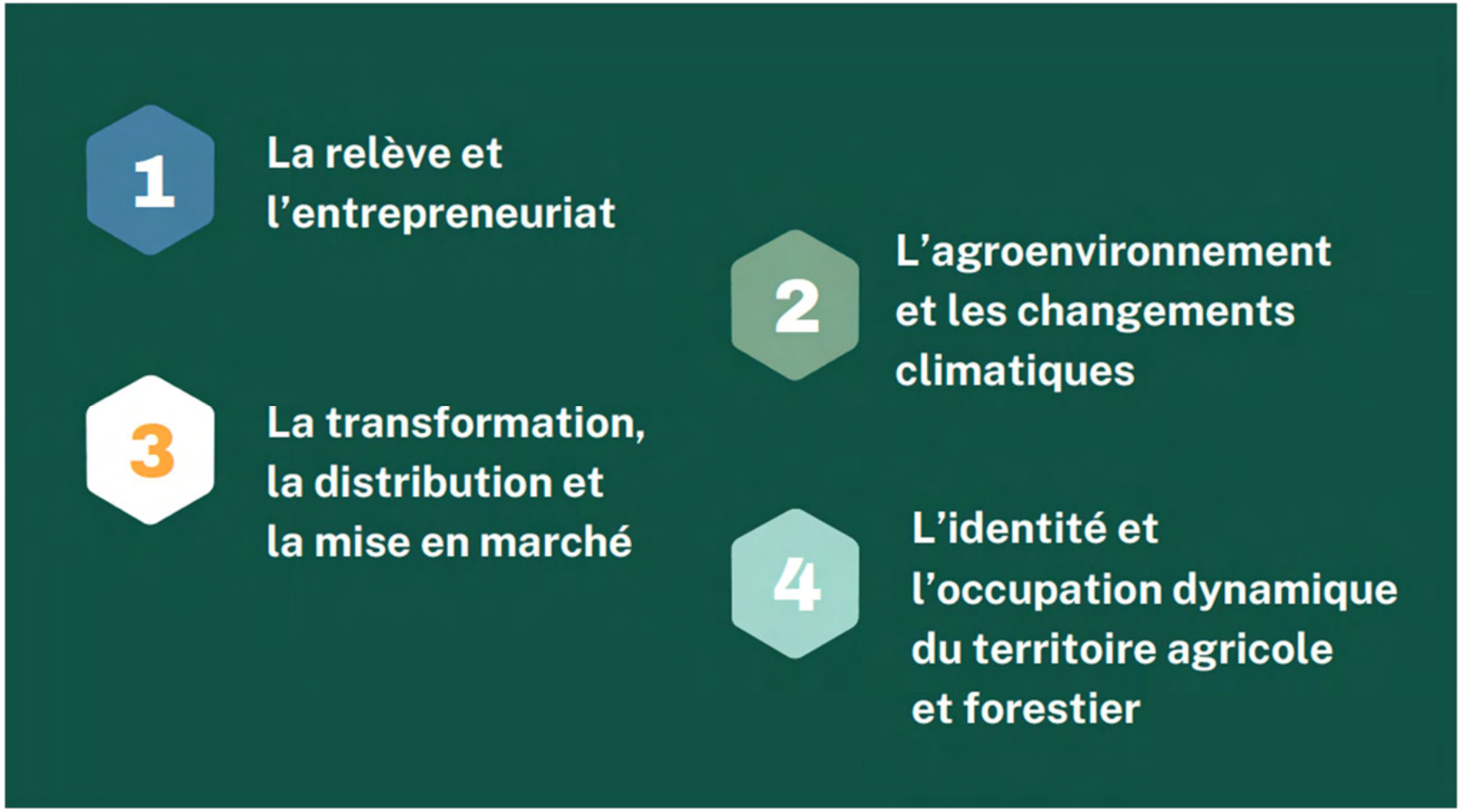

Il est important de mentionner que cette priorisation ne vient pas sous-entendre que l'ensemble des autres enjeux soit évacué de la planification. La MRC a pris soin de s'assurer que les zones agricoles et agroforestières soient analysées de façon transversale afin de s'assurer que le diagnostic précis des enjeux priorisés prenne bien en compte l'impact que peuvent avoir ceux-ci sur le développement de l'agriculture et de la foresterie. Le schéma suivant permet de visualiser ce concept de transversalité :

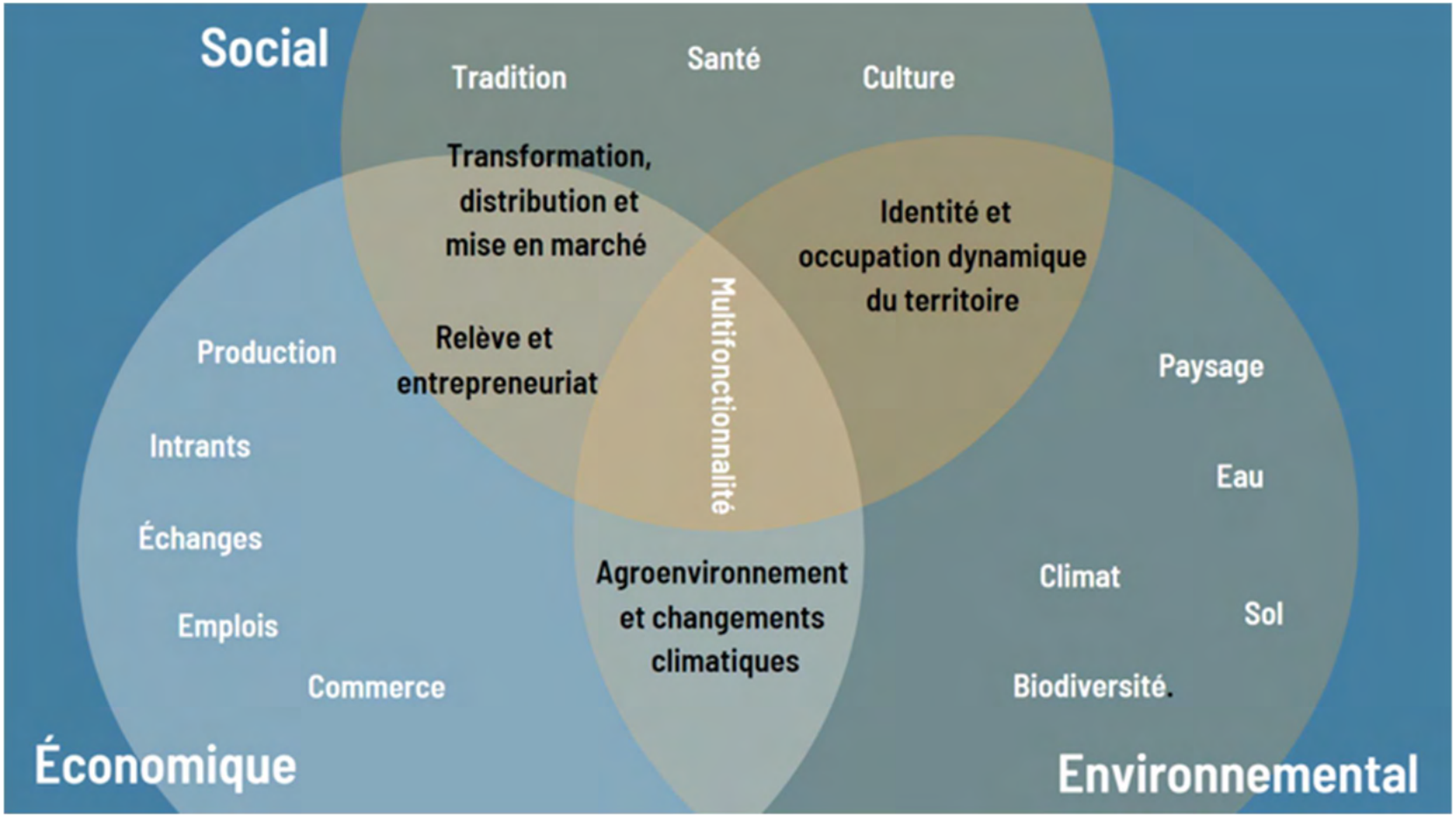

ENJEU RELÈVE ET ENTREPRENEURIAT

Depuis le premier PDZA de la MRC des Sources, des projets et services ont été mis en place pour favoriser le transfert et le démarrage d'entreprises par l'adhésion au service de L'ARTERRE, la mise en œuvre de l'outil prévisionnel de la relève et le financement dédié au transfert offert sans intérêt. On constate malgré tout une diminution du nombre d'entreprises (6,6 % de 2010 à 2020) sur le territoire ainsi qu'une augmentation de la moyenne d'âge des producteurs (49,3 ans à 53 ans de 2011 à 2020).

Cette diminution aurait pu être plus importante si nous n'avions pas connu, durant la période 2017-2020, un revirement de situation avec une augmentation de 11 entreprises dans les Sources et 205 de plus en Estrie.

Les cédants

En 2020, 19 entreprises en production laitière ont déclaré au MAPAQ vouloir vendre d'ici cinq (5) ans, dont trois d'entre elles n'avaient pas identifié de relève. Les chiffres étaient similaires en 2010, où deux entreprises laitières ne trouvaient pas de relève.

L'enjeu du transfert ne se résume pas uniquement à identifier une relève, mais aussi à mettre en place les conditions optimales de succès parmi lesquelles figurent les facteurs humains, le milieu et le cadre de vie, puis les volets technico-économique, financier, fiscal et juridique. Les cédants doivent mieux préparer le transfert de leur entreprise afin de se prévaloir d'une retraite intéressante et pouvoir trouver une relève afin d'éviter une liquidation des actifs.

Ainsi, le service de L'ARTERRE et l'accompagnement par un conseiller destinés aux entreprises agricoles pour la relève apparentée sont essentiels à maintenir au sein de la MRC. En œuvrant comme pivot entre toutes les sphères professionnelles spécialisées, cette ressource peut être un élément permettant d'amorcer la réflexion auprès des exploitants agricoles qui envisagent de vendre et ainsi, de les accompagner dans leurs démarches et de les référencer aux bons professionnels.

La relève

Les défis sont importants pour la relève qui doit acquérir une entreprise plus imposante en actifs et en équipements. On constate aussi que la valeur marchande des fermes surpasse la valeur économique que celles-ci peuvent produire. À titre indicatif, la valeur des terres en Estrie en 2020 a augmenté de 32,4 %.

La tendance au démarrage d'une nouvelle entreprise est une solution de plus en plus choisie par la relève agricole au Québec. Dans la MRC des Sources, on remarque que sur une échelle de 10 ans, le démarrage se fait principalement dans la production maraîchère (+4 entreprises), dans les productions de fruits et noix (+2 entreprises), ainsi que dans les cultures abritées (+3 entreprises).

Évolution des productions végétales dans la MRC des Sources

Productions	2010		2020	
	Nombre de producteurs	%	Nombre de producteurs	%
Céréales et protéagineux	9	14	16	19,5
Légumes	5	7,8	9	10,9
Fruits et noix	1	1,5	3	3,6
Horticulture ornementale	4	6,2	5	6
Foin	22	34,3	22	26,8
Cultures abritées	0	0	3	3,6
Acéricole	23	36	24	29,3
TOTAL des entreprises en production végétale MRC des Sources	**64 (26 %)**	**100**	**82 (36 %)**	**100**
Total entreprises MRC	**244**		**228**	

Le démarrage en mode location est possible, mais il comporte, pour la relève, une perception de risques supplémentaires pour la pérennité de l'entreprise. Selon un sondage mené par la FRAQ en septembre-octobre 2021, 70 % des répondants ayant déclaré être une relève non établie croient que le fait d'être propriétaire du fond de terre assurera la pérennité de l'entreprise, puisque la terre est la garantie principale.

La valorisation de l'agriculture auprès des jeunes de la région devrait être encore plus encouragée en offrant des stages et des formations aux élèves du primaire et du secondaire afin de les sensibiliser et de susciter un intérêt pour ce secteur d'activité. L'intention serait de freiner l'exode des jeunes et de les maintenir en région.

Les heures travaillées sur la ferme

L'agriculture se fait de plus en plus à temps partiel. En 2016, selon Statistique Canada, sur 370 exploitants, 42 % travaillent à temps partiel sur leur entreprise agricole dont 12,2 % déclarent entre 20 et 29 heures de travail et 29,7 % moins de 20 heures. Actuellement, le financement à la MRC n'accepte pas les projets à temps partiel ou saisonnier.

L'endettement agricole

L'endettement des entreprises agricoles est toujours aussi important en 2020. Chez les agriculteurs, pour contrer ce phénomène, des initiatives de partage d'équipements agricoles (CUMA) existent actuellement sur le territoire. Il y aurait du potentiel à soutenir et à promouvoir ce modèle d'économie circulaire, puisque l'achat d'équipements agricoles est une dépense importante pour les fermes de la région.

La main-d'œuvre

L'enjeu de la main-d'œuvre est toujours aussi présent. Le secteur agricole offre des salaires moins compétitifs que dans d'autres secteurs d'activités comme, par exemple, le secteur manufacturier. La main-d'œuvre familiale continue de prédominer dans le secteur agricole. Cependant, l'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter de plus en plus de main-d'œuvre expérimentée à l'extérieur de la ferme.

Les forestiers

La production forestière connaît des enjeux semblables à ceux du secteur agricole en ce qui concerne la main-d'œuvre et la relève. On remarque, dans les dernières années, une diminution de producteurs forestiers. De plus, la valorisation de la profession est à construire auprès de la population. Pourtant, la forêt privée est gérée par des propriétaires qui ont à cœur la santé de leur boisé. À titre indicatif, 38 % de la superficie forestière totale de la région est certifiée FSC (Production forestière durable et responsable).

LA TRANSFORMATION, LA DISTRIBUTION ET LA MISE EN MARCHÉ

Agrotransformation

Le secteur de l'agrotransformation est en plein essor sur le territoire alors que 9 nouvelles entreprises agricoles œuvrant dans ce domaine ont vu le jour dans les dix dernières années. Elles étaient au nombre de 15 en 2010 et sont maintenant au nombre de 23 en 2020. Cette augmentation se répartit ainsi : produits de l'érable, viande, produits laitiers et légumes.

Voici les principaux points que nous avons abordés dans le PDZA en ce qui a trait aux enjeux reliés à l'agrotransformation :

- *Sur le territoire, il n'existe que peu ou pas d'infrastructures de transformation (C1) qui pourraient répondre aux producteurs qui voudraient transformer une partie de leur production à base de produits carnés (viande).*
- *Il existe peu d'infrastructure d'entreposage et de conditionnement collectif (station de lavage, chambre froide, chambre de congélation, déshydratation, etc.) qui seraient nécessaires pour des producteurs qui sont en démarrage ou qui sont de petite taille.*
- *La disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée en agrotransformation est un enjeu, notamment en boucherie et en fromagerie.*
- *Il existe une méconnaissance face à la complexité de la règlementation pour la transformation des aliments. Une vulgarisation serait nécessaire.*

Filière agricole non alimentaire

Le développement de différentes filières (écomatériaux, produits forestiers non ligneux et fruits émergents) permettrait aux secteurs agricole et forestier de profiter de l'émergence de ces filières pour générer un revenu complémentaire ou pour valoriser des terres qui ne le sont pas actuellement, comme les friches. Ces filières pourraient, par exemple, se servir de certains sous-produits actuellement non valorisés ou utiliser ce qui peut être considéré comme des résidus pour générer de l'énergie. Dans les dernières années, plusieurs projets ont été mis en place afin de structurer la filière des écomatériaux, notamment avec l'implantation d'un laboratoire offrant des services de pilotage des procédés des domaines industriels, des matériaux innovants et miniers (le CIMMS), en accueillant une usine de transformation spécialisée en isolants à base de chanvre (Nature Fibres), en animant la filière via le rendez-vous des écomatériaux, en créant des partenariats avec des institutions d'enseignement locales et internationales et finalement, en proposant des formations et des projets pilotes sur la culture du chanvre industriel. Pour l'instant, la production locale de matières premières en produits biosourcés (chanvre, laine de mouton) est marginale et l'approvisionnement provient principalement de l'extérieur de la région.

Commercialisation

La mise en marché de proximité ou directe a triplé dans la dernière décennie, notamment dans l'offre à la ferme et dans les marchés publics. L'enjeu pour le producteur est donc, de choisir quel endroit sera le plus profitable pour vendre ses produits. L'agrotourisme dans la MRC des Sources est demeuré stable depuis une décennie, malgré tout, l'offre de tourisme gourmand se développe de plus en plus sur le territoire.

Certains producteurs ayant une boutique à la ferme proposent non seulement des produits de leurs exploitations, mais aussi des produits locaux complémentaires. Cela permet d'accroître la diversité de l'offre et constitue un point de vente supplémentaire pour le consommateur.

Ce modèle de boutique à la ferme s'insère parfaitement dans les offres récréotouristiques en développement sur le territoire qui mise sur le tourisme lent et les microaventures (2 à 5 jours). De surcroît, il est permis de recevoir des VR ou des roulottes à la ferme pour une nuitée permettant ainsi un revenu supplémentaire pour la location d'espaces (1 à 5 emplacements) et d'obtenir du référencement sur les plateformes faisant la promotion de ces circuits. C'est une opportunité intéressante, car cela a comme conséquence d'apporter une clientèle désireuse de s'approvisionner dans les boutiques à la ferme et de profiter des activités récréotouristiques et agrotouristiques des environs.

La plateforme Terego est une de ces initiatives de référencement s'adressant à la communauté VR. À l'heure actuelle, une seule entreprise agrotouristique y est inscrite. Du côté de la mise en marché indirecte (au moins un intermédiaire), il existe de plus en plus de possibilités pour les producteurs qui désirent commercialiser leurs produits localement. Cependant, ces offres de mise en marché disposent souvent d'un espace d'entreposage restreint, demandant aux producteurs de se déplacer plus fréquemment pour les approvisionner (ex. : les marchés en vrac).

Plusieurs initiatives de mise en valeur des produits locaux ont été mises en œuvre et développées sur le territoire. Un organisme régional de promotion des produits locaux (CIBLE, Créateurs de Saveurs) et du tourisme gourmand existe, mais il est peu employé par les producteurs de la MRC des Sources étant donné la distance géographique et les critères d'adhésion demandés pour faire partie du circuit. Cependant, au-delà de la promotion et de la visibilité pour les entreprises, l'organisme offre aussi du réseautage pour ses membres.

Des initiatives locales pour la promotion bioalimentaire ont aussi été déployées dans les dernières années grâce à l'implication de la MRC, de la Chambre de commerce et des agents de développement engagés par les municipalités des Sources (Circuit des saveurs et savoir-faire, campagne « Je suis fier de mon agriculture locale », Rallye automnal, campagne de promotion des paniers d'hiver, etc.). Ainsi, plusieurs organisations entreprennent des actions et une plus grande concertation permettrait de maximiser les efforts de chacun.

AGROENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les pratiques agroenvironnementales sont en bonne partie connues et pratiquées par les producteurs de la MRC, selon les résultats du sondage. Les cultures de couvertures, les pratiques de travail minimal du sol et la rotation de culture sont de plus en plus populaires. Les diverses activités de sensibilisation sur le sujet ont connu une bonne participation des producteurs dans les dernières années. Par contre, des efforts sont encore à faire pour s'adapter aux changements climatiques. Voici les principaux points que nous avons abordés dans le PDZA :

- *En ce qui a trait à la production végétale, on observe une augmentation des superficies en grandes cultures aux dépens des pâturages et des plantes fourragères. Les plantes annuelles (maïs, soya, avoine, blé) sont des cultures où l'on emploie majoritairement des produits phytosanitaires et des engrais de synthèse comparativement aux plantes pérennes. Sans la présence de cultures de couverture (intercalaire, semis d'automne, engrais vert), le sol est plus enclin à s'éroder en raison des terrains en pente et du type de sol limoneux que nous avons dans la région, puisque ces cultures de couverture limitent le ruissellement de surface, favorisent l'infiltration de l'eau, maintiennent la matière organique dans le sol et favorisent la biodiversité du sol. La culture des espèces fourragères et l'introduction de cultures de couverture dans les cultures annuelles ont un impact positif sur l'eau, l'air et le sol.*
- *On observe depuis plusieurs années une sédimentation accrue dans les Trois-Lacs. L'augmentation de la sédimentation et de l'apport de nutriments dus à l'érosion et aux différentes activités humaines cause une augmentation de la croissance des plantes aquatiques, ce qui peut entraîner, à terme, la disparition du lac pour laisser place à une zone marécageuse.*
- *Un diagnostic récent, établi dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'Estrie, nous informe que par le passé, en Estrie et dans la MRC des Sources, un important nombre de cours d'eau ont été linéarisés en tout ou en partie, que ce soit en milieu agricole ou forestier. La linéarisation est reconnue comme un facteur aggravant l'érosion des berges et l'accroissement du transport des sédiments mène à une sédimentation accrue dans les rivières et les lacs environnants.*
- *La disponibilité et la qualité de l'eau de surface sont aussi préoccupantes sur le territoire. L'automne 2021 nous a donné des indices préoccupants de déficit hydrique (puits à sec) un peu partout sur le territoire.*
- *Les prévisions d'Ouranos, dans le projet Agriclimat Estrie, nous informent que les agriculteurs et les producteurs forestiers devront mettre en œuvre des actions concrètes pour s'adapter aux effets néfastes dus aux changements climatiques. Ils devront principalement améliorer et favoriser la biodiversité, la santé de leurs sols et voir à la protection et à l'économie de l'eau. Si rien n'est fait, la rentabilité des entreprises agricoles et forestières sera grandement touchée, tous secteurs confondus.*

Autre indice inquiétant, on constate une diminution de producteurs forestiers possédant un plan d'aménagement forestier et, par le fait même, qui planifient et aménagent leur forêt. Face aux changements climatiques, la planification durable des boisés sera essentielle dans l'avenir, puisque la vulnérabilité des boisés va s'accroître en raison de la récurrence des sécheresses, de la persistance de la présence des insectes ravageurs et des animaux importuns et de la migration des espèces exotiques envahissantes. C'est pour cette raison que des efforts soutenus de sensibilisation et d'accompagnement auprès des producteurs doivent être mis de l'avant.

IDENTITÉ ET OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER

L'occupation dynamique de l'espace agricole, la revitalisation des terres en friche, le maintien du dynamisme des villages et la promotion de l'identité du territoire agricole et forestier demeurent les meilleurs moyens d'assurer la prospérité de ce secteur économique et d'en pérenniser l'usage. Afin d'assurer le dynamisme de ces secteurs, il importe aussi d'assurer la pérennité des villages des milieux ruraux, leurs services de proximité dans un souci de complémentarité urbaine et rurale. La protection des entreprises agricoles et leur développement sont indissociables du dynamisme et du développement (résidentiel, commercial et institutionnel) des municipalités rurales, car ce sont des réalités complémentaires partageant le même territoire. Pour ce faire, il faut un encadrement du développement dans les secteurs de moindre impact, un équilibre fondamental entre protection des meilleures terres agricoles et développement urbain, accroître le nombre d'entreprises agricoles innovantes et les terres en cultures dans les secteurs de moindre impact sur l'environnement, assurer une bonne cohabitation des usages et promouvoir le caractère rural du territoire de la MRC des Sources.

Rôle des fermes familiales dans l'occupation dynamique du territoire

Les activités agricoles et forestières occupent une place importante dans la MRC des Sources où la grande majorité du territoire est directement vouée à ces activités. La production laitière arrive au premier rang des productions agricoles et génère le tiers des revenus agricoles annuels avec plus de 28 M$. Le nombre de fermes de ce secteur de production est en constante diminution. L'enjeu principal est le transfert et la pérennité du modèle de la ferme dite de type familial puisqu'on constate sur le territoire qu'il y a des investisseurs agricoles ou non agricoles qui achètent des exploitations (laitière ou porcine), sans même louer les maisons, ni utiliser les bâtiments agricoles, ni cultiver la terre.

De l'agriculture sur petites superficies

Tout en répondant aux défis des activités agricoles et forestières conventionnelles et identitaires du territoire, il serait intéressant de développer des modèles alternatifs d'occupation du territoire agricole et forestier qui soient en cohérence avec les aspirations des

citoyens de la MRC. Les cultures émergentes, l'agriculture sur petites superficies et l'agroforesterie sont des concepts en émergence au Québec, mais ils sont encore très timides en comparaison avec ce qui se fait en Europe. On remarque que la moitié des entreprises du territoire ont un chiffre d'affaires de moins de 100 000 $, ce qui implique qu'une seule personne peut tirer un revenu de son exploitation agricole.

Il pourrait être possible pour la relève d'accéder à une propriété entourée d'une petite parcelle de terres agricoles dans des îlots déstructurés. La LPTAA permet de circonscrire ces endroits pour y permettre la construction de résidences. Ces espaces demeurent en zone agricole, mais les gens qui font l'achat du terrain n'ont pas l'obligation d'y pratiquer l'agriculture. Moins du quart du potentiel identifié de nouvelles maisons en îlots déstructurés a été construit dans la MRC depuis 2008. Toutefois, ce potentiel a été évalué en fonction des données disponibles à l'époque et n'intégrait pas les contraintes et les opportunités réelles d'établissement. Même si ces espaces ne représentent pas des superficies suffisantes pour qu'une personne puisse vivre d'un projet agricole à temps plein, il serait possible d'y faire de l'agriculture sur petites superficies comme activité complémentaire à l'usage principal.

La MRC a aussi identifié 179 espaces d'au moins 20 hectares, la plupart du temps en milieu forestier et en dehors de la zone agricole dynamique, où il pourrait être possible de bâtir une résidence. Cette superficie serait plus intéressante pour favoriser l'établissement de projets agroforestiers. Il existe aussi d'autres terrains de dimensions ayant moins de 20 ha toujours vacants, mais la demande à portée collective actuelle n'y autorise pas l'établissement résidentiel.

Vu l'intérêt grandissant pour les productions émergentes, la plantation d'arbres à noix ou à valeur ajoutée, la mycosylviculture, la conservation et la restauration naturelles des milieux pourraient être envisagées dans une perspective de mise en valeur durable du territoire agricole. Le territoire a une opportunité majeure concernant les cultures émergentes dans la mesure où la coopérative de solidarité Cultur'Innov est implantée dans la MRC.

Terres en friche

La situation de l'inventaire des terres en friche a peu changé dans la MRC des Sources depuis 2014. Bien que la quantité de terres en friche ait diminué dans les dernières années, près de 2 000 hectares seraient encore en friche, majoritairement à Wotton (401 ha), Danville (382 ha) et Saint-Georges-de-Windsor (325 ha). De cette première analyse du territoire, on constate une légère augmentation de ces superficies qui sont maintenant cultivées, selon les déclarations 2021 de La Financière agricole (+4,5 %), mais sans plus. Selon les données du MAPAQ, il s'agit plutôt de 200 hectares. Par contre, il faut noter que l'inventaire du MAPAQ dépend, d'une part, de la fiche de déclaration du producteur de ses terres en friche et, d'autre part, que cet inventaire ne comprend pas les friches qui ne sont pas la propriété d'agriculteurs.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible taux de reconversion des friches en culture sur le territoire. Les raisons évoquées sont les mêmes que celles ayant résulté à l'abandon des terres (pénurie de main-d'œuvre, manque de temps et d'argent, machineries moins adaptées aux petites surfaces, terres moins fertiles et rocailleuses, terres trop humides, terrains trop en pente ou difficiles d'accès).

Cependant, même lorsque la terre en friche a un beau potentiel de reconversion, certains freins règlementaires et financiers à la remise en culture sont évoqués. La reconversion de friches est souvent complexe et demande l'intervention de divers professionnels (agronomes, ingénieurs forestiers, biologistes, etc.) et organismes règlementaires (ministères, municipalités, MRC, etc.) Afin de faciliter le processus, l'expertise et l'accompagnement de la MRC dans l'identification des freins en amont, des projets pourraient être un atout pour faciliter la concrétisation de la revalorisation des friches.

La forêt peu exploitée

Il existe deux types de boisés à distinguer : les boisés de fermes, souvent situés dans le fond des champs des agriculteurs et les lots forestiers entiers. Les boisés de fond de champs sont souvent exploités à des fins personnelles pour le bois de chauffage. Il est à noter que ces données ne figurent pas dans les données de mise en marché du bois.

- Actuellement, seulement 60 % de la possibilité forestière est exploitée : il y a donc un gain potentiel de 40 % d'exploitation en forêts privées. Entre 2011 et 2020, dans le Sud du Québec, il y a eu une augmentation des mètres cubes solides (destinés au sciage et à la pâte) passant de 538 600 à 1 021 900 mcs. Bien que ces données ne soient pas spécifiques à la MRC, cette augmentation a été constatée dans la MRC. Ce sont majoritairement des résineux qui sont récoltés. Il y a une hausse de la demande en approvisionnement, mais elle se trouve limitée par la capacité des usines existantes à transformer le bois. Les investissements en travaux sylvicoles et en production forestière sont en hausse, mais il n'y a pas de hausse du prix de la fibre.
- Il y a deux scieries dans la MRC, mais leur approvisionnement en bois n'est pas majoritairement local. Il y a une légère augmentation du nombre de transformateurs de bois (8 plutôt que 7) et ce sont principalement des entreprises qui fabriquent des contenants, des palettes de bois, du revêtement de plancher, des produits de menuiserie préfabriqués, des escaliers ou qui effectuent des activités reliées au domaine de l'imprimerie ou de la construction.

Une cohabitation harmonieuse des usages

La MRC des Sources a toujours été proactive afin de gérer en amont les situations potentiellement conflictuelles en matière de gestion des odeurs en milieu agricole. L'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire en 2005 visant les élevages à forte charge d'odeur a certainement permis de mieux planifier l'établissement et l'implantation de nouvelles entreprises à forte charge d'odeur. Cet outil permet de mieux planifier l'établissement et l'implantation de nouvelles entreprises à forte charge d'odeur. Cet outil demeure toutefois imparfait et les orientations gouvernementales datant du début des années 2000 n'ont pas évolué en fonction des nouvelles réalités des élevages en milieu agricole. Cette réalité fait en sorte que le territoire de la MRC des Sources n'est pas à l'abri de situations conflictuelles comme celle vécue par l'arrivée des élevages de canards à Saint-Camille et à Wotton en 2020. Vu l'absence actuelle de levier en aménagement du territoire adapté aux nouvelles réalités, la sensibilisation et la communication entre les citoyens et les agriculteurs demeurent une voie importante en cette matière. L'UPA Estrie a développé une trousse pour sensibiliser la population à la réalité des agriculteurs. L'utilisation de cet outil pourrait être maximisée dans une perspective où la pandémie de COVID-19 a amené plusieurs néoruraux à s'établir en Estrie.

Vision stratégique

En 2014, la MRC s'est dotée d'une vision stratégique qui se voulait être le reflet d'une volonté de toute une région à déterminer ensemble de quelle façon doit évoluer le développement de son secteur agricole. Il est important de se rappeler que la MRC a été la première au Québec à se doter d'une vision régionale de développement durable par la réalisation et l'adoption d'un Agenda 21 local de MRC.

La vision de l'Agenda 21 se décline ainsi :

« En 2025, la MRC des Sources est une région caractérisée par une population fière qui se renouvelle grâce à l'attractivité de son territoire.

Les résidents la choisissent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'autonomie collective reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages, ainsi que l'emphase mise sur la formation continue sont les assises de son développement durable. »

La MRC a donc arrimé dans la vision stratégique du PDZA cette vision générale de développement durable de territoire.

Dans le cadre de la révision du plan de développement de la zone agricole et agroforestière, la MRC conserve cette vision, puisque dès sa création, son horizon était prévu plus large que la finalité du premier plan d'action. En conclusion, cette vision fut l'inspiration et la trame de fond de toute la démarche de révision du PDZA².

La vision du Plan de la zone agricole et agroforestière se décline ainsi :

« En 2025, la MRC des Sources est caractérisée par un secteur agricole reconnu et prospère en raison de son dynamisme, de ses pratiques innovantes et de son rayonnement. Les résidents et les entreprises s'y implantent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emploi. L'esprit collectif favorise le développement harmonieux et la cohabitation des usages. La transformation locale, la saine gestion environnementale, la protection des paysages, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'emphase mise sur la relève sont les assises de son développement durable. »

Plan d'action

4 ENJEUX
8 ORIENTATIONS
18 OBJECTIFS
18 ACTIONS

PLAN D'ACTION

PDZA²

Plan de développement de
la zone agricole et agroforestière

MRC DES SOURCES

ORIENTATIONS

Afin de s'assurer de répondre à la ligne directrice de sa vision concertée et d'atteindre cet idéal souhaité pour le secteur agricole et forestier, la MRC des Sources a choisi les 8 orientations suivantes :

1. DES ENTREPRISES QUI SE PERPÉTUENT ET QUI SE RÉINVENTENT
2. DES ENTREPRISES PROSPÈRES
3. L'EXPRESSION DES SAVOIR-FAIRE DANS LA TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX
4. UNE DESTINATION GOURMANDE
5. DES TERRES FERTILES POUR LES FUTURES GÉNÉRATIONS
6. DES ENTREPRISES RÉSILIENTES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
7. UN TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER PÉRENNISÉ ET DÉVELOPPÉ À SON PLEIN POTENTIEL
8. UNE IDENTITÉ RURALE RECONNUE

Des enjeux priorisés et de ces orientations découle un plan d'action composé de 18 objectifs et 18 actions.

OBJECTIFS

Les objectifs peuvent concerner plus d'une orientation :

ORIENTATIONS 1 ET 2 :

1. Développer une approche prévisionnelle du maintien en activité des entreprises agricoles et forestières
2. Proposer et mettre à la disposition des modes alternatifs d'établissement
3. Susciter et conserver la relève agricole et forestière
4. Favoriser la santé financière des entreprises
5. Contribuer au maintien des fermes familiales et indépendantes
6. Soutenir le bien-être des entrepreneurs et de leur famille

ORIENTATIONS 3 ET 4 :

1. Appuyer le développement d'infrastructures mutuelles d'entreposage, de conditionnement et de transformation
2. Appuyer le développement de filières complémentaires aux activités agricoles et forestières
3. Vulgariser la compréhension de la règlementation en transformation agroalimentaire
4. Identifier les freins liés à la distribution et à la mise en marché de proximité
5. Jouer un rôle d'intermédiaire dans les initiatives de mise en valeur locales et régionales

ORIENTATIONS 5 ET 6 :

1. Augmenter les superficies qui visent la qualité et la conservation des sols afin de favoriser la pérennité des entreprises agricoles et forestières
2. Multiplier les pratiques de restauration et de préservation des cours d'eau et milieux humides afin d'assurer la pérennité des entreprises agricoles et forestières
3. Vulgariser la compréhension de la règlementation
4. Assurer la pérennité et la productivité des forêts

ORIENTATIONS 7 ET 8 :

1. Augmenter les possibilités liées à l'agriculture sur plus petite superficie selon différents modèles
2. Tirer parti des droits et privilèges consentis en vertu de la LPTAA et sur les possibilités d'adaptation comme outil de planification et de développement d'entreprises agricoles et forestières et d'aide à l'établissement résidentiel
3. Favoriser la cohabitation des différents usages sur le territoire agricole et avec les zones urbaines
4. Valoriser et sensibiliser à la réalité agricole et forestière

ENJEU nº1 : La relève et l'entrepreneuriat (1/2)

PDZA²
MRC DES SOURCES

ORIENTATIONS :

1. **ACTIONS 1-2-3**
   DES ENTREPRISES QUI SE PERPÉTUENT ET QUI SE RÉINVENTENT
2. **ACTION 4**
   DES ENTREPRISES PROSPÈRES

OBJECTIFS :

1. Développer une approche prévisionnelle du maintien en activité des entreprises agricoles et forestières
2. Proposer et mettre à la disposition des modes alternatifs d'établissement
3. Susciter et conserver la relève agricole et forestière
4. Favoriser la santé financière des entreprises
5. Contribuer au maintien des fermes familiales et indépendantes
6. Soutenir le bien-être des entrepreneurs et de leur famille

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
• **ACTION 1** **Maintenir une ressource dédiée à la relève et au suivi des entreprises agricoles et forestières**	• Maintenir une ressource dédiée aux entreprises agricoles et la relève en incluant les services de L'ARTERRE et utiliser une approche prévisionnelle afin de mieux connaître les besoins.	MRC	Agri-conseil, MAPAQ, UPA, FADQ, Municipalités	En continu
	• Proposer une approche de codéveloppement d'experts dans l'accompagnement des promoteurs.			En continu
	• Maintenir une relation étroite avec les intervenants et les producteurs afin de mieux les accompagner et les référer.			En continu
	• Appuyer les initiatives pour le regroupement de services plus complet pour les producteurs et la relève *(faire des liens avec les PDCN).*			En continu
• **ACTION 2** **Réviser la politique de financement du développement économique de la MRC**	• Adapter les critères de la politique d'investissement de la MRC afin de rendre accessible le financement aux projets qui reflètent la réalité agricole et forestière des entrepreneurs et de la relève du territoire. Souligner, encourager, prendre en compte la sylviculture dans le financement et la santé financière d'entreprise agricole en établissement (relève agricole).	MRC	-	Court terme

ENJEU nº1 : La relève et l'entrepreneuriat (2/2)

PDZA²
MRC DES SOURCES

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
• **ACTION 3** **Susciter l'intérêt des jeunes de la région envers les métiers de la terre et de la forêt**	• Objectif : valoriser le métier de l'agriculture et la foresterie auprès des jeunes afin de s'assurer du maintien et de la venue de nouveaux agriculteurs et producteurs forestiers.	-	MRC, UPA, AGRIcarrière, Municipalités, CJE, Centre EXPÉ Centre de services scolaire des Sommets	En continu
	• Relancer la formation Jeunes trayeurs sur le territoire.	AGRIcarrière		Moyen long terme
	• Maintenir le programme de DEP en production animale à Val-des-Sources ou à Windsor.	Centre EXPÉ		Court terme
	• Créer un fonds à la MRC pour encourager les écoles primaires à proposer des activités éducatives sur la ferme et dans la forêt.	MRC		Court terme
	• Participer à l'événement Mon avenir, ma région pour présenter les offres de formation et perspectives d'avenir dans le domaine agricole et forestier.	CJE de Richmond		En continu
• **ACTION 4** **Agrandir le réseau de prévention et favoriser la santé et le bien-être des entrepreneurs**	• Faire connaître le service de remplacement agricole La Halte auprès des producteurs. Collaborer avec La Halte dans le recrutement d'une main-d'œuvre qui aurait comme mandat de remplacer des agriculteurs du territoire de la MRC des Sources.	MRC, UPA Estrie	UPA, La Halte, MRC, CDC, CIUSSS, Municipalités	En continu
	• Faire connaître le service Au cœur des familles agricoles.			En continu
	• Former tous les intervenants à Jevi *(service de prévention du suicide - Estrie)* pour faire un réseau à la grandeur du territoire.			Moyen terme
	• Sensibiliser les intervenants municipaux et paramunicipaux *(dg, inspecteurs, agents de développement, etc.)* sur l'importance de la santé mentale en agriculture ainsi que sur les outils et ressources disponibles dans le milieu.	MRC	MRC, CIUSSS, Collectif de formation agricole de l'Estrie, JEVI Estrie, UPA, La Halte	Moyen terme

ENJEU nº2 : Transformation, distribution et mise en marché (1/2)

PDZA² MRC DES SOURCES

ORIENTATIONS :

3 ACTIONS 5-6-7
L'EXPRESSION DES SAVOIR-FAIRE DANS LA TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX

4 ACTION 8
UNE DESTINATION GOURMANDE

OBJECTIFS :

1. Appuyer le développement d'infrastructures mutuelles d'entreposage, de conditionnement et de transformation
2. Appuyer le développement de filières complémentaires aux activités agricoles et forestières
3. Vulgariser la compréhension de la règlementation en transformation agroalimentaire
4. Identifier les freins liés à la distribution et à la mise en marché de proximité
5. Jouer un rôle d'intermédiaire dans les initiatives de mise en valeur locales et régionales

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
• ACTION 5 **Appuyer les entreprises dans leurs projets de conditionnement, d'entreposage et de transformation agroalimentaire de la MRC**	• Faire connaître et valoriser les infrastructures présentes sur le territoire et dans les alentours offrant le service de conditionnement, d'entreposage et de transformation bioalimentaire.	MRC	MAPAQ, UPA, Collectif en formation agricole de l'Estrie	En continu
	• Inventorier et présenter sur une carte les différentes opportunités de conditionnement, d'entreprosage et de transformation du territoire et des environs.			Court terme
	• Évaluer et bien connaître les besoins des producteurs et des transformateurs en ce qui concerne le conditionnement, l'entreposage et la transformation dans l'éventualité de créer une offre de service supplémentaire sur le terrioire *(abattoir de proximité ou équivalent CVA).*			
	• Proposer de la formation répondant aux besoins des producteurs pour démystifier les permis et la règlementation en transformation agroalimentaire.			
• ACTION 6 **Participer et encourager les divers projets de filières complémentaires aux activités agricoles et forestières en développement sur le territoire**	• Développer une culture d'innovation et d'investissement en recherche et développement en agriculture et dans le domaine manufacturier relié à l'agriculture.	MRC	CIMMS, C.I.A.R.C., Cultur'Innov, Université de Sherbrooke, CÉGEP de Sherbrooke, MAPAQ, CIBLE, Municipalités, UPA, AMFE, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, Corporation «Développement du Mont-Ham»	En continu
	• Favoriser le transfert de connaissances auprès des agriculteurs.			
	• Favoriser l'implantation d'activités de 2e et 3e transformation, complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes.			
	• Contribuer au développement de la filière des produits forestiers non ligneux et des petits fruits émergents (développer une offre de mycotourisme).	-		

ENJEU nº2 : Transformation, distribution et mise en marché (2/2)

PDZA²
MRC DES SOURCES

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
• ACTION 7 **Évaluer les potentiels de mutualisation des équipements et des ressources disponibles entre les producteurs et les agrotransformateurs de la région**	• Réaliser des ateliers pour comprendre et évaluer la possibilité de mutualiser les besoins quant à la distribution de produits du producteur jusqu'au point de vente.	MRC	UPA, CIBLE, MAPAQ Municipalités	Court moyen terme
	• Réaliser des maillages pour répertorier et évaluer le potentiel de mutualiser des équipements et des ressources disponibles entre les producteurs et les agrotransformateurs qui ne sont pas utilisés à temps plein *(camion réfrigéré, entreposage, installations qui peuvent être optimisées, ex. : grange vide).*			Moyen terme
• ACTION 8 **Promouvoir les attraits agrotouristiques de la MRC**	• Soutenir les initiatives locales et régionales de circuits de distribution et de commercialisation des produits locaux de la MRC.	MRC	CIBLE Municipalités, UPA	En continu
	• Faire la promotion des kiosques libre-service (PDCN) individuels ou collectifs auprès des producteurs, comme piste de solution pour rentabiliser la vente à la ferme (*ex. : Ferme et Fromagerie La Maison Grise, Le Porc des Roy).*			
	• Miser sur le regroupement, le partenariat et la promotion croisée (forfaitisation) des offres agrotouristiques, culturelles et récréotouristiques du territoire.			
	• Concerter les marchés publics locaux, étudier les besoins et évaluer les potentiels de levier collectif des marchés publics du territoire.	CIBLE	Municipalités, MRC, UPA, MAPAQ	

ENJEU nº3 : Agroenvironnement et changements climatiques (1/2)

PDZA²
MRC DES SOURCES

ORIENTATIONS :

5 **ACTION 9**
DES TERRES FERTILES POUR LES FUTURES GÉNÉRATIONS

6 **ACTIONS 10-11**
DES ENTREPRISES RÉSILIENTES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS

1. Augmenter les superficies qui visent la qualité et la conservation des sols afin de favoriser la pérennité des entreprises agricoles et forestières
2. Multiplier les pratiques de restauration et de préservation des cours d'eau et milieux humides afin d'assurer la pérennité des entreprises agricoles et forestières
3. Vulgariser la compréhension de la règlementation
4. Assurer la pérennité et la productivité des forêts

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
• ACTION 9 **Maintenir une ressource pivot pour accompagner les entreprises, notamment en ce qui concerne la règlementation en matière d'aménagement du territoire et en environnement**	• Valoriser l'utilisation de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement immédiat de l'entreprise et de son bassin versant. • Mettre à la disposition des producteurs un spécialiste règlementaire pour l'agroenvironnement qui anime des soirées de sensibilisation, de réseautage et de codéveloppement.	MRC	UPA, MAPAQ, C.I.A.R.C, COGESAF, COPERNIC	En continu
	• Valoriser les bons coups des producteurs en matière d'agroenvironnement et d'adaptation aux changements climatiques.		Agri-Climat, UPA	
	• Augmenter les superficies agricoles répondant aux objectifs de conservation et de qualité des sols afin de favoriser la pérennité des entreprises agricoles et forestières.		PAD (MAPAQ)	Court terme
	• Répertorier et faire connaître les vitrines qui encouragent et informent sur les bonnes pratiques agricoles et forestières dans le but d'augmenter les superficies qui rencontrent les critères de qualité et de conservation des sols, afin de favoriser la pérennité des entreprises agricoles et forestières. Augmenter le nombre d'entreprises agricoles et forestières qui choisissent des modes de production durable.		UPA, MAPAQ, C.I.A.R.C, MAPAQ, Agri-climat	En continu
	• Apporter un support professionnel aux producteurs agricoles pour l'identification des milieux humides et hydriques à protéger. Offrir un support auprès des producteurs et des inspecteurs municipaux. Faire l'arrimage entre le PRMHH et le PDZA. Cela permettrait de réduire les coûts pour les agriculteurs qui doivent souvent faire cette démarche à leurs frais auprès de professionnels.		UPA, MAPAQ, C.I.A.R.C, MAPAQ, Agri-climat	

ENJEU n°3 : Agroenvironnement et changements climatiques (2/2)

PDZA² MRC DES SOURCES

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
• ACTION 10 **Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans l'adoption de pratiques visant l'adaptation aux changements climatiques**	• Participer aux actions déployées par Agri-climat et en faire la promotion auprès des producteurs via les outils de diffusion de la MRC *(Facebook Agriculture des sources)*. • Promouvoir des actions en milieu naturel pour favoriser la rétention de l'eau de surface. • Adapter les pratiques agricoles dans les zones vulnérables à la recharge de la nappe phréatique *(notamment les secteurs vulnérables identifiés dans le cadre du PACÈS).*	MRC	UPA, Agri-climat, MAPAQ	Court moyen terme
	• Projet Dynam'eau, sensibiliser et contribuer au transfert de connaissances auprès des agriculteurs et des intervenants, sur les processus en lien avec l'hydrogéomorphologie et la dynamique fluviale pour initier un changement des pratiques plus spécifiquement autour de la gestion des cours d'eau faite en milieu agricole. • Formations/ateliers vulgarisées et accessibles pour les agriculteurs, données par un professionnel possédant une expertise en hydrogéomorpholgie et dynamique fluviale. Celles-ci offriront un contenu théorique et pratique, incluant l'obtention d'une maquette de démonstration des processus fluviaux et la réalisation de capsules vidéo.	TACAF, MRC	MRC des Sources et Coaticook, MAPAQ, UPA, CÉGEP de Sherbrooke	Court terme
• ACTION 11 **Réviser le règlement sur l'abattage des arbres de la MRC et l'appliquer à l'échelle du territoire**	• Réviser le règlement d'abattage datant de 2008.	MRC	Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, AFME, Municipalités	Court terme

ENJEU nº4 : L'identité et l'occupation dynamique du territoire agricole et forestier (1/2)

PDZA² MRC DES SOURCES

ORIENTATIONS :

7 ACTIONS 12-13-14
UN TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER PÉRENNISÉ ET DÉVELOPPÉ À SON PLEIN POTENTIEL

8 ACTIONS 15-16-17-18
UNE IDENTITÉ RURALE RECONNUE

OBJECTIFS

1. Augmenter les possibilités liées à l'agriculture sur plus petite superficie selon différents modèles
2. Tirer parti des droits et privilèges consentis en vertu de la LPTAA et sur les possibilités d'adaptation comme outil de planification et de développement d'entreprises agricoles et forestières et d'aide à l'établissement résidentiel
3. Favoriser la cohabitation des différents usages sur le territoire agricole et avec les zones urbaines
4. Valoriser et sensibiliser à la réalité agricole et forestière

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
ACTION 12 **Inventorier et analyser le potentiel de reconversion des terres en friche sur le territoire**	• Inventorier, à partir des données de l'évaluation foncière, les terres en friche admissibles à la reconversion.	MRC	Municipalités, UPA, MAPAQ, MELCC, FADQ, Agri-Conseil, L'ARTERRE	Court moyen terme
	• Identifier en amont la conformité règlementaire et le potentiel de remise en culture.			Moyen terme
	• Contacter les propriétaires.			
	• Accompagner les propriétaires volontaires via une ressource pivot dans leur démarche de reconversion de parcelle.			En continu
	• Inscription dans L'ARTERRE pour les propriétaires qui souhaitent louer ou vendre leur terre.			
ACTION 13 **Adapter la réglementation afin de favoriser le développement de projets innovants de mise en valeur agricole sur le territoire**	• L'objectif est de susciter les dépôts de projets : développer des critères de recevabilité (au schéma) pour des projets innovants, présentation au CCA pour avoir un préavis. • Évaluer la possibilité que des municipalités puissent acheter des terres pour l'établissement de la relève si cela correspond à leur volonté individuelle. Faire connaître les FUSA agricoles auprès des instances. Faire un pont avec les forces vives du milieu.	MRC	Municipalités, UPA Fiducie Agricole, Protec-terre	En continu
ACTION 14 **Réviser la demande à portée collective (art. 59) à des fins d'adaptation à la réalité du territoire et d'occupation dynamique de la zone agricole**	• Sensibiliser les résidents aux usages et aux réalités agricoles qui ne sont pas assujettis aux mêmes règlements de zonage que dans les périmètres urbains *(ex. : distances séparatrices en îlots déstructurés).*	MRC	UPA	Long terme

ENJEU nº4 : L'identité et l'occupation dynamique du territoire agricole et forestier (2/2)

PDZA²
MRC DES SOURCES

ACTION	DESCRIPTION / DÉTAIL DU PROJET	PORTEUR	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS
ACTION 15 **Participer à la sensibilisation sur la cohabitation des usages en zone agricole**	• Sensibiliser les résidents aux usages et aux réalités agricoles qui ne sont pas assujettis aux mêmes règlements de zonage que dans les périmètres urbains *(ex. : distances séparatrices en îlots déstructurés)*.	UPA	Municipalités, MRC	En continu
ACTION 16 **Adapter la règlementation afin de favoriser l'émergence de projets récréotouristiques et agrotouristiques en zone agricole**	• Travailler en amont avec les promoteurs d'initiatives récréotouristiques *(ex. : sentiers pédestres ou «gravel bike» et agrotouristiques (TEGEGO par Terego))* dans la conformité règlementaire en zone agricole. Initier les principes de cohabitation harmonieuse des usages auprès des promoteurs. Offrir du soutien financier auprès des producteurs qui proposent des infrastructures d'accueil sur leur ferme ou sur leur boisé.	MRC	Municipalités, UPA, CIBLE	
ACTION 17 **Affirmer le caractère rural du territoire via la poursuite de la campagne « Je suis fier de mon agriculture locale»**	• Créer un circuit agrotouristique *(ex. : Pays'art, un circuit d'oeuvres d'art sur des fermes agrotouristiques, ou Pop silos (des murales sur des silos))* qui inclurait des attraits déjà existants comme la vache de Saint-Georges-de-Windsor. • Proposer un projet où l'art et le paysage se rencontrent *(comment l'agriculture modèle le paysage)*. • Collaborer avec les forces vives du milieu artistique.	MRC	MAPAQ, AFME, Municipalités, UPA, CALQ	Moyen terme
ACTION 18 **Élaborer un outil de connaissance et d'orientation visant la protection du patrimoine immatériel des paysages agricoles et forestiers**	• Faire une analyse des paysages agricoles et forestiers de la région afin d'en faire un outil d'orientation et de planification règlementaire. Faire reconnaître l'importance et sensibiliser la population sur les services que ces ensembles physiques rendent à la population *(service économique, écologique, nourricier, etc.)*. Ajuster les règlements selon l'analyse des unités paysagères identifiées pour ainsi orienter les règlements applicables.	MRC	Municipalités, UPA, AMFE, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	Court terme

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, SIGGA, (Compilation fait par Marie-Josée Martel janvier 2015 et août 2021) MRC des Sources.
- Annecou C., A. Guay-Picard, R. Léger, S. Lemay, G. Larochelle, (2021). Guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques des forêts privées du Centre-du-Québec - Phase 1 : Contexte, analyse de vulnérabilité, de résilience, de déclin prématuré des paysages et plan d'action. Agence forestière des Bois-Francs, Victoriaville. 50 p.
- Beauregard, R. et All, (2019). Rapport Groupe de travail sur la forêt et les changements climatiques (GTFCC), 53 p. En ligne. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/Rapport_final_GTFCC.pdf
- Boudreau, Yvon, (2018). L'adoption de technologies de pointe en agriculture, Bioclips l'Actualité Bioalimentaire, MAPAQ, Vol.26, no. 6. En ligne. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Bulletins/bulletinbioclips/Pages/BioClips.aspx
- CDAQ, (2021). Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques. Projet Agriclimat. 44 p. ISBN 978-2-9819521-1-0.
- CPTAQ, (2012). Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent. En ligne. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2010-2011/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf
- Créateur de Saveurs des Cantons-de-L'Est (2022), Découvrir et déguster (points de vente). https://www.createursdesaveurs.com/fr/decouvrir-et-deguster
- Desbiens, Frédérick; Les résultats du recensement de la relève agricole établie 2021, Bioclips Actualité Bioalimentaire, MAPAQ, Vol.29, no. 32, novembre 2021, consulté en ligne le 5 mars 2022. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Bulletins/bulletinbioclips/Pages/bioclips2021.aspx
- FADQ, (2021 et 2020). Financière agricole du Québec Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées. En ligne. https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/
- FCC, (2021). Rapport des valeurs agricole de Financement agricole Canada (FAC) 2020, Rapport couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, 26 p. En ligne. https://www.fcc-fac.ca/fr/savoir/services-economiques/rapport-valeur-des-terres-agricoles-de-fac.html
- FRAQ, (2021). Rapport Sondage sur l'accès et le prix des terres agricoles. En ligne.https://fraq.quebec/2021/nouvelles/la-releve-agricole-mobilisee-par-lenjeu-de-lacces-aux-terres-agricoles/

- Groupe AGECO, (2020). Portrait de la demande dans le secteur des PFNL, ACPFNL. En ligne. https://acpfnl.ca/wp-content/uploads/2020/12/ACPFNL_PortraitDemande.pdf
- Groupe AGECO, (2019). Recherche participative d'alternatives durables pour la gestion de l'eau en milieu agricole dans un contexte de changement climatique (RADEAU), Rapport régional Estrie. En ligne. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/a0759a9c-afb2-41ce-b6e2-003fca41a74f/resource/609fae06-53e0-425b-89ce-c61e77aa8ec8/download/radeau1_rapportregional_estrie_190918_vf.pdf
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), (2020), Changement climatique et terres émergées, Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres, Résumé à l'intention des décideurs. En ligne. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL_SPM_fr.pdf
- Garneau, Julie (2019). Revenus d'exploitation des entreprises agricoles de petites tailles. Bioclips l'Actualité bioalimentaire, MAPAQ, Vol.27, no. 35. Consulté le 22 février 2022. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Bulletins/bulletinbioclips/Pages/BioClips2019.aspx
- Guiraud N. & Mundler P., (2020). Être agriculteur ou agricultrice au Québec en 2020. Une profession agricole plurielle entre héritage et innovation. Université Laval. 19 p.
- ISQ, (2020). Superficie des grandes cultures, rendement à l'hectare et production, par regroupement de régions administratives, Québec, 2007-2020 Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC). En ligne. https://statistique.quebec.ca/fr/document/superficie-des-grandes-cultures-rendement-a-lhectare-et-production-par-regroupement-de-regions-administratives/tableau/superficie-des-grandes-cultures-rendement-a-lhectare-et-production-par-regroupement-de-regions-administratives#tri_cult=10
- L'ARTERRE (2022). Accompagnement et jumelage. Site web. https://www.arterre.ca/AccompagnementEtJumelage
- LEMAY, Stratégie. (2016). Retombées économiques et importance touristique de l'agrotourisme et du tourisme gourmand, Rapport final. 38 p. En ligne. https://www.agrireseau.net/documents/93665/retombees-economiques-et-importance-touristique-de-l_agrotourisme-et-du-tourisme-gourmand
- Loi sur la protection du territoire agricole, chapitre P-41.1
- MAMH, (2021). Décret de population. En ligne. Décret de population - Organisation municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (gouv.qc.ca)
- MAPAQ, (1998). Étude pédologique du comté de Wolfe. Centre de recherche et d'expérimentation en sols. 105 p. ISBN : 2-550-33516-3
- MAPAQ, (2001). Direction régionale de l'Estrie, Adaptation de l'inventaire des terres du Canada - ARDA (1967) et des cartes écoforestières du MRN (1995).

- MAPAQ, (2016). Portrait de la relève agricole au Québec, En linge. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf?1595448170
- MAPAQ, (2010, 2016 et 2020-12). Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles.
- MERN, (2021). Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), gouvernement du Québec . (données cartographiques).
- MFFP, (2015). Norme de stratification écoforestière : quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional. Secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers. ISBN pdf : 978-2-550-73857-2
- MRC des Sources (2021). Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD). En ligne.
- MRC des Source (2014). Plan de développement de la zone agricole (PDZA) En ligne.
- Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC). (2015). Le Plan directeur de l'eau de la zone Nicolet, 208 p.
- Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC). (2006). Portrait bassin versant rivière Nicolet, page 31.
- Poulin, Elsa & Demers, Stéphane, (2013). Guide des principaux PFNL de L'Estrie, Cultur'Innov, 210 p. En ligne. http://culturinnov.qc.ca/sites/culturinnov.qc.ca/files/fichiers-attaches/guide_pfnl_version_final_6_mai_2014.pdf
- Poulin, D. CLD des Sources. (2012). Pour un développement durable, Portrait du secteur agroalimentaire dans la MRC des Sources.
- Règlement sur les entreprises agricole (REA), chapitre Q-2, r. 26
- Règlement des producteurs de lait sur le programme Lait canadien de qualité. Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 92 et 98).
- Statistique Canada, (2016) Densité de population, recensement de la population. SPFSQ, (2020). Rapport annuel, En ligne. https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Rapport-annuel-2020-4.pdf
- Tardif, L. & Ouellet, L., (1075). Classement cartographique des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole, Comté de Richmond. En ligne. https://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq18b/index.html

SITES INTERNET

- www.agr.gc.ca – Agriculture et Agroalimentaire Canada
- www.emploiagricole.com
- www.fadq.qc.ca – La financière agricole
- www.leprocduquebec.com – Fédération des producteurs de porcs du Québec
- www.bovin.qc.ca – Fédération des producteurs de bovins du Québec
- www.agneauduquebec.com – Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
- www.lait.org - Fédération des producteurs de lait du Québec
- www.mrcdessources.com
- https://tourismedessources.com
- https://www.terroiretsaveurs.com
- www.statistiquecanada.ca

PDZA²

Plan de développement de la zone agricole et agroforestière

MRC DES SOURCES